
Cres-
cat Sci
entia
Vita
Exco-
latur

" LES SAINTS "

Saint Léger

Évêque d'Autun

(616-678)

par

LE R. P. CAMERLINCK

Victor Lecoffre

Saint Léger

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

Saint Léger

Évêque d'Autun

(616-678)

par

LE R. P. CAMERLINCK
DES FRÈRES PRÊCHEURS

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA & Cie
RUE BONAPARTE, 90

1910

CUM PERMISSU SUPERIORUM

IMPRIMATUR

Parisiis, die 4a aprilis 1910.

E. THOMAS,

v. g.

VÊCHÉ
AUTUN

Autun, le 13 mai 1910.

Monsieur l'abbé,

Je vous remercie cordialement de m'avoir communiqué la vie de saint Léger qui va encore enrichir « Les Saints ». Elle aura une place distinguée dans cette précieuse collection, car votre livre est d'un intérêt saisissant. Qui en a lu les premières pages veut aller promptement jusqu'aux dernières. Que de sentiments fait naître cette tragédie vécue par l'illustre évêque d'Autun! Sa jeunesse, son épiscopat, sa lutte contre Ebroïn, sa « passion », sa glorification manifestent la fermeté indomptable de son caractère, son courage héroïque, la noblesse de ses sentiments, son amour de la patrie, sa foi apostolique, sa patience à la hauteur de ses épreuves.

En notre temps où l'intérêt tyrannise les âmes, il est fortifiant d'assister à ce duel passionné de deux consciences, l'une ardente pour le devoir, l'autre possédée par l'ambition. Si la défaite de saint Léger fut sanglante, sa réhabilitation égala ses malheurs; Dieu s'en est chargé.

Il y a aussi des leçons de patriotisme à recueillir en vous lisant. L'évêque du VIIe siècle nous apprend jusqu'à quel point on peut souffrir pour défendre le droit contre

les bas calculs d'une politique égoïste. Saint Léger est un de ces grands ancêtres qui ont ennobli l'âme française.

Le chrétien enfin s'élève en étudiant un tel modèle de résignation, de charité poussée jusqu'à l'oubli de soi, jusqu'au pardon de ses ennemis, à la prière pour ses bourreaux.

Merci au nom de mon diocèse de ces pages d'or de nos traditions rappelées à la génération contemporaine. Après le savant cardinal Pitra, d'une manière neuve, avec un sens critique éprouvé, vous avez su faire revivre le héros, le saint dont la gloire est un des trésors de notre patrimoine religieux.

Expulsé de l'*episcopium* de saint Léger, depuis le 13 décembre 1906, je vous suis particulièrement reconnaissant d'avoir une fois de plus rappelé l'origine historique de ce palais consacré par tant d'illustres mémoires. Laissons les hommes tenter leurs œuvres; Dieu a son heure; on ne prescrit pas contre sa justice.

Saint Léger en est une preuve encourageante!

Agréez, Monsieur l'abbé, l'expression de ma reconnaissance et de mon dévouement en N.-S.

† HENRI RAYMOND,
Évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.

AVANT-PROPOS

LES SOURCES ET LA CHRONOLOGIE DE LA VIE DE SAINT LÉGER

Le problème des sources de la vie de saint Léger a son importance non seulement au point de vue littéraire, mais aussi et surtout pour l'histoire générale à laquelle nos documents apportent une précieuse contribution.

D'autre part, les modifications introduites par les découvertes de la science dans la chronologie mérovingienne, nous ont permis de fixer plusieurs points demeurés très vagues dans la vie de notre saint.

Notre illustre devancier, le cardinal Pitra, eut l'intention, sur le tard, de publier une nouvelle

édition de son *Histoire de saint Léger et de l'Église des Francs au VIIe siècle*. L'édition de 1846, devenue fort rare, n'est plus au courant des découvertes de la science. Plusieurs points avancés par D. Pitra sont controuvés de nos jours : le passage de saint Léger à l'école du Palais sous Clotaire II ; sa vocation monastique et sa retraite à Saint-Maixent avant d'en être l'abbé ; la date de 661 assignée au concile d'Autun ; son séjour pendant deux ans dans un monastère de Champagne, entre le siège d'Autun et la mort du comte Guérin.

De plus, la vie de saint Léger, odieusement travestie en des manuels peu scrupuleux et par des historiens imbus de préjugés rationalistes, exige un relief plus accentué qu'elle ne l'a chez le cardinal Pitra. Elle y est noyée dans le cadre trop vaste de l'*Histoire de l'Église des Francs au VIIe siècle*. La personnalité si accusée de l'évêque d'Autun s'en est trouvée affaiblie.

Nous avons essayé d'y remédier en restreignant le cadre historique de la vie de notre saint, en le précisant davantage. Les traditions de l'Église éduenne recueillies avec soin mettront

mieux en lumière l'esprit religieux des chrétiens du temps de saint Léger, les besoins auxquels eut à pourvoir le saint évêque, les ressources dont il put disposer pour le bien de ses fidèles. Les traditions civiles et politiques du royaume des Francs mieux groupées, objet d'un examen plus détaillé, détermineront avec plus de vérité le rôle politique de saint Léger.

On nous excusera donc d'avoir osé, après le cardinal Pitra, reprendre la vie de saint Léger. Comme lui, nous voudrions faire mieux connaître et apprécier un saint de trempe si forte et dont l'exemple sera toujours opportun. Cette pensée et de hauts encouragements ont soutenu nos efforts et contribueront, croyons-nous, à la diffusion de ce petit livre qui passera en faisant le bien.

1° LES SOURCES.

Il ne s'agit pas ici de certains documents publiés par D. Pitra lors de l'apparition de son *Histoire de saint Léger et de l'Église des Francs au*

VIIe siècle. La *Vita Beati Leodegarii martyris*, par le moine Früland de Murbach (xie s.), reproduction de la *Vita* d'Ursin avec additions hors d'œuvre, ne se trouve pas dans les collections de Mabillon et des Bollandistes. La *Vita Beati Leodegarii martyris* en vers (ixe s.) « confirme en tout point ce que nous savions de saint Léger par Audulfe, Ursin et le moine de Saint-Symphorien d'Autun[1] ». La *Vie et Passion de saint Léger* en langue romane et en vers, d'après un manuscrit du xe siècle, se base sur la *Vita* d'Ursin.

Jusqu'en 1891, la discussion a porté sur deux documents que, presque unanimement, l'on croyait primitifs : la *Vita* du moine Ursin de Poitiers et la *Vita* d'un moine anonyme de Saint-Symphorien d'Autun. Les uns ont soutenu que la *Vita* de l'anonyme était la plus ancienne : Pagi[2], Lecointe[3], Mabillon[4] qui n'édita que

1. D. Pitra, *Histoire de saint Léger*, etc., avant-propos.
2. *Crit.*, t. XXXIII, ad ann. 670, 10.
3. *Ann. Eccl.*, ad ann. 670, 3.
4. *AA. SS. Ord. S. Bened.*, Sæc. II, p. 649-677.

celle-là; Otto Abel qui a traduit l'anonyme et l'estime la plus remarquable à tous points de vue; Pertz (Altes Archiv) et Potthast (Bibliotheca Medii Ævi); Friedrich ne croit pas qu'Ursin ait vécu à l'époque mérovingienne.

D'autres virent dans la *Vita* d'Ursin la plus ancienne des deux : Surius[1] n'a publié qu'Ursin; Hadrien de Valois[2], qui préfère cependant l'anonyme pour sa valeur historique; Bonnel[3] qui insiste sur la partialité de l'anonyme pour son héros saint Léger, contre Ebroïn son persécuteur; le comte du Moulin Eckart[4] qui regarde Ursin comme source principale pour toutes les parties communes, sans dénier toutefois une valeur personnelle à l'anonyme.

Cependant, les raisons avancées de part et d'autre n'expliquaient pas un fait. Les parties communes aux deux *Vita* qui se fondent bien dans Ursin, se juxtaposent au contraire dans

1. *De probatis SS. hist.*, I, V, 545-563.
2. *Rer. Franc.*, lib. III, p. 266.
3. *Anfänge des Karol. Hauses*, p. 154.
4. *Leudegar, Bischof von Autun* (1890, Breslau), p. 10.

l'anonyme. Seule l'hypothèse d'une source commune pouvait résoudre la difficulté. Le bollandiste De Bye l'émit pour la première fois. Il s'autorisait du témoignage de l'anonyme qui dit s'être servi, pour la translation du corps de saint Léger d'Arras à Poitiers, du récit d'Audulfe, abbé de Saint-Maixent, qui présida à cette translation [1]. On ne trouva pas l'hypothèse suffisamment appuyée et l'on s'en tint aux conclusions sur la parenté des deux sources.

Les efforts de la critique fussent probablement demeurés sans résultats si l'on n'avait découvert à la Bibliothèque nationale le manuscrit 17.002 qui contient une *Passio* de saint Léger. Ce texte provient de l'abbaye de Moissac et ne diffère presque pas de celui de l'anonyme. Les passages communs à Ursin et à l'anonyme y sont remplacés par des récits plus concis, en harmonie avec le reste du document. Bruno Krusch l'a étudié dans *Neues Archiv* (p. 565-596) sous le titre : *Die alteste Vita Leudegarii*. Ses conclusions,

1. Anonyme, c. LVII (édit. des Boll.).

d'après les *Analecta Bollandiana*[1], sont celles-ci :

1° Peu d'années après la mort de saint Léger, une vie anonyme du saint fut composée sur les instances d'Ermenaire, successeur de Léger sur le siège d'Autun. Les détails, le style manifestent un auteur contemporain de parfaite sincérité, sauf pour Ermenaire dont la conduite vis-à-vis de Léger ne semble pas avoir été toujours très nette. Ses informations se réduisent au témoignage des amis de son héros. C'est la *Vita* du manuscrit 17.002.

2° Environ un siècle ou au moins soixante ans après, Ursin entreprend la sienne. Il modifie le texte précédent et y ajoute selon ses préoccupations de panégyriste qui n'en font pas une source toujours sûre.

3° Vint ensuite un troisième biographe qui fondit ensemble la *Vita* primitive et la *Vita* d'Ursin, en transcrivant à peu près littéralement et en juxtaposant des extraits de ses deux modèles sans y rien ajouter du sien.

1. *Anal. Bol.*, t. XI, p. 104-110, 1892.

Ces conclusions, fondées quant à la parenté des vies de saint Léger, le sont-elles autant sur la valeur que l'on peut attribuer à Ursin et à l'anonyme ?

Le manuscrit 17.002 commence au récit du siège d'Autun et se termine en celui de la mort d'Ebroïn. M. Krusch propose d'en combler les lacunes au moyen de l'anonyme qui aurait agencé avec la *Vita* d'Ursin cette source principale. Cette combinaison est acceptable pour les commencements de la vie de saint Léger où se rencontrent de notoires différences entre Ursin et l'anonyme. Mais on ne peut l'appliquer au récit de la translation du corps de saint Léger commun, sauf deux phrases, à ces deux biographes. M. Krusch, vraisemblablement pour appuyer sa thèse, attribue ce récit à la source principale. Mais alors, que devient la référence à Audulfe qui se trouve dans l'anonyme de Saint-Symphorien ? Pour infirmer ainsi la véracité de ce dernier, il faudrait un sérieux motif et nous n'en avons aucun. Il reste donc que le récit d'Audulfe est, jusqu'à preuve positive du contraire, la vraie source commune

de cette relation. L'anonyme en eut connaissance par l'abbesse Ermenane, et l'on peut conclure qu'il écrivit sous le règne de Thierry III, entre 681, année de la translation, et 690, année où mourut Thierry III. Ursin dut aussi composer la *Vita* à cette époque. Tous deux gardaient le souvenir d'événements dont les témoins leur étaient connus, à plusieurs desquels eux-mêmes ils avaient assisté. Ils ont donc chacun une valeur personnelle.

2° LA CHRONOLOGIE.

Dans la *Revue des Questions historiques*[1], M. l'abbé Vacandard utilise les travaux de Krusch sur la chronologie des Mérovingiens et de J. Havet[2]. Une conclusion de ces études est la date définitivement acquise à l'histoire de la

1. 1er avril, t. LIX. Le règne de Thierry III et la Chronologie des moines de Fontenelle.

2. La date d'un manuscrit de Luxeuil, 1885, et note plus récente dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, 1892, t. LIII, f. 323-324.

mort de Clotaire III. Fixée jusque-là en 670, elle doit être reculée jusqu'en 673 (11 mars-15 mai). M. Vacandard prouve ensuite que Thierry III a succédé immédiatement à son frère Clotaire III, que Childéric II n'a régné en Neustrie et en Bourgogne qu'à la chute de Thierry. Si nous joignons à ces résultats ceux déjà acquis, nous avons comme cycle embrassant la vie de saint Léger :

Clotaire II, † 629.
Dagobert, 622-639.
Clovis II, 639-658.
Clotaire III, 658-673 (mars-mai).
Thierry III, 673 (mars-mai) — 690 (mars-mai).
Childéric II, 673 (mai-juillet) — septembre 675.

Appliquons ces données chronologiques aux faits principaux de la vie de saint Léger.

1° *Naissance, archidiacre de Poitiers, abbé de Saint-Maixent, conseiller de Bathilde.*

« A primævæ ætatis infantia, a parentibus in palatio, Lothario Francorum regi est traditus; ab eodem vero rege, non post multum tem-

poris, Didoni præsuli Pictaviensis urbis[1]. » Le prédécesseur immédiat de Didon, Jean, assista au concile de Reims[2]. Or, ce concile eut lieu en 625, puisque s'y trouvaient aussi Sulpice de Bourges, promu en 624, et un certain Senochius Elusanus, mort en 626. Didon fut donc élu évêque de Poitiers au plus tôt en 626, au plus tard en 629, année de la mort de Clotaire II qui lui confia son neveu. Léger alla à Poitiers, entre 626 et 629. Il avait alors environ dix ans[3]. Il naquit donc vers 616. A vingt ans, il fut ordonné diacre. « Cum fere vigenti esset annorum, ad officium diaconatus effectus est atque ab ipso pontifice consecratus. Deinde non post multum temporis archidiaconus effectus est[4]. »

Il fut donc ordonné diacre en 636, puis, peu après, archidiacre. Il ne quitta Poitiers que pour la prélature de Saint-Maixent qu'il gouverna six ans. La *Gallia christiana* date sa nomination

1. *Vita Ursini*, c. I.
2. Flodoard, lib. II, *Hist. Remensis*, c. VII.
3. *Vita Ursini*, c. II.
4. *Vita Ursini*, c. II.

de 650 ou 653. Il faut rejeter 650 et prendre 653, ce qui nous conduit jusqu'en 659, sous le règne de Clotaire III qui le fit venir à la cour[1].

2° *Épiscopat d'Autun* (663).

Saint Léger était évêque d'Autun depuis dix ans quand mourut Clotaire III. « Quam cum per annos decem strenue gubernaret, eodem tempore rex Lotharius defunctus est[2]. » Or Clotaire III mourut en mars-mai 673. Léger commença donc son épiscopat en mars-mai 663 où s'achève la quatrième année de Clotaire III.

3° *Concile d'Autun et testament de saint Léger* (670).

On peut fixer la date du concile d'Autun par celle du testament de saint Léger proposé à l'approbation et à la signature des Pères d'Autun. Or, parmi les dates indiquées dans la copie de ce testament, l'une, 653, tombe d'elle-même, puisque alors saint Léger n'était pas évêque. Pour concilier la troisième année de Thierry III (mars-mai 675 à mars-mai 676) avec la septième de

1. *Vita Ursini*, c. IV.
2. *Id.*, c. V.

l'épiscopat de saint Léger (670), nous disons que les donations soumises au concile d'Autun furent définitivement arrêtées vers la fin de 675, avant les exactions commises pendant les expéditions de Neustrie et de Bourgogne. Elles n'ont pu l'être au concile de Marly, célébré en septembre 677, la cinquième année du règne de Thierry[1]. Or, à cette époque, saint Léger se trouvait au monastère de Fécamp où il resta deux ans à partir d'octobre 676. Il ne put donc rien y souscrire comme il le fit au concile d'Autun en 670.

4° *Conseiller de Childéric* (mars-juillet 673 — mars 675).

Ursin affirme qu'il resta presque trois ans conseiller de Childéric, ce qui revient à dire que saint Léger demeura à la cour jusqu'aux fameuses Pâques où fut consommée la disgrâce de l'évêque d'Autun. Or c'étaient les Pâques de 675, puisque saint Prix, qui y assista, périt as-

1. Diplôme royal « datum Marlaci, mense septembri, anno quinto Theodorici regis ». D. Bouquet, *Historiens des Gaules*.

sassiné, à son retour, le 25 janvier de l'année suivante (676). Que saint Prix soit mort à cette date, on le prouve en computant les années du gouvernement d'Avit, son successeur à Clermont, qui mourut en 689, après quinze ans d'épiscopat[1].

5° *Siège d'Autun* (vers mai 676).

Cinq ou six mois après l'expédition d'Ebroïn en Neustrie commencée en janvier 696, d'après la Chronique de Sigebert, les armées d'Ebroïn, sous la conduite de Waimer, duc de Champagne, envahirent la Bourgogne. Le siège d'Autun ne dura que quelques jours et fut levé après l' « excécation » de saint Léger.

6° *Saint Léger au monastère de Fécamp* (676-678).

Saint Léger fut emmené à Fécamp après les tourments qu'il endura lors de la mort de son frère, le comte Guérin. Or Guérin subit la lapidation vers le 25 août 676, d'après le martyrologe de Murbach qui en fait mention au 8 des

1. *Vie de saint Bonnet*, citée par Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 38.

Kalendes de septembre[1]. Il y resta deux ans : « Dum per biennum fere ibidem Leodegarius in Dei laudibus resedisset. »

7° *Mort de saint Léger* (678).

Le corps de saint Léger demeura deux ans et demi à Sarcing. « In parvulo oratorio beatus martyr est sepultus, in quo sepulcro annis duobus et dimidio humatus fuisse dicitur[2]. » Ebroïn mourut avant la translation du corps de saint Léger à Poitiers, presque trois ans après l'évêque d'Autun. « Transacto vero spatio pene annorum trium[3]. » Un diplôme date cette mort en la septième année de Thierry III et la seconde d'Ansbert... sous le majorat de Warathon, successeur immédiat d'Ebroïn à la mairie du Palais[4]. Or la septième année de Thierry III va de mars-mai 679 à mars-mai 680 ; la deuxième année d'Ansbert, de fin 679 à fin 680. Ebroïn serait donc mort avant le 15 mai 680, ce qui

1. Mabillon, t. I des *Ann.*, p. 518.
2. *Vita An.*, c. L.
3. *Id.*, c. LVII.
4. *Vita Condedi*, c. VIII, dans Mab., *AA. SS. Ord. S. Ben.*, Sæc. II, p. 864.

reporterait en octobre 677 la mort de saint Léger. En ce cas, il faudrait dire que notre saint entra au monastère de Fécamp en octobre 675, ce qui ne se peut puisque, à cette date, il se trouvait encore à Luxeuil et que le siège d'Autun, où préluda sa « passion », n'eut lieu qu'en mai 676. Il y a donc, au diplôme de Thierry III, erreur de copiste et nous devons lire, au lieu de la septième année de Thierry, la huitième année (mars-mai 680 à mars-mai 681) qui concorde aussi avec la deuxième année d'Ansbert et reporte la mort d'Ebroïn à la fin de 680. La translation du corps de saint Léger eut lieu en mars-avril 681.

Outre les sources précitées, nous avons consulté :

La collection des Conciles, de Mansi. — *La Gallia Christiana; les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, de Mgr Duchesne.

D. Bouquet. — *Recueil des Historiens des Gaules.*

Cte du Moulin Eckart. — *Leutgart, Bischof von Autun.*

H. de Fontenay. — *Autun et ses monuments*, avec précis historique de M. de Charmasse, président de la Société éduenne.

Maurice Prou. — *La Gaule mérovingienne.*

Marignan. — *Étude sur la société mérovingienne.*

Lavisse. — *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, t. II. *Le Christianisme, les Barbares mérovingiens et carolingiens*, par Bayet, Pfister et Kleinclausz.

Abbé Vacandard. — Étude sur *la Scola du Palais mérovingien. Revue des Questions historiques*, 1897, t. LXI, p. 490-502; t. LXII, p. 546-551. Saint Ouen, évêque de Rouen. *L'ordre monastique et le Palais mérovingien. Revue des Questions historiques*, janvier 1902, t. LXXI, p. 5 à 72.

Roger. — *L'enseignement des Lettres classiques d'Ausone à Alcuin* (Introduction à l'*Histoire des écoles carolingiennes*).

Pensionnat des Dominicaines, Froyennes (Belgique).

10 janvier 1910.

SAINT LÉGER

I

LES ORIGINES. — ARCHIDIACRE DE POITIERS. — ABBÉ DE SAINT-MAIXENT. — A LA COUR DE SAINTE BATHILDE (616-663).

Saint Léger vécut dans ce VIIe siècle qui, « par un rare et mémorable privilège », observe le cardinal Pitra, « est par excellence, après l'âge des martyrs, le siècle des saints. Cinq cents appartiennent à la seule église des Francs ; plus de deux cents sont tirés des rangs de l'épiscopat, presque tout le reste s'est sanctifié dans les cloîtres ».

Sans vouloir suivre le savant bénédictin à travers l'histoire des Francs au VIIe siècle, il nous faut cependant voir, dans ce luxe de sainteté, une intention de la Providence. Dieu suscita chez nous des

hommes capables d'y sauvegarder les germes de vie chrétienne si péniblement semés, au siècle précédent, par les Grégoire de Tours, les Fortunat de Poitiers, les Sidoine de Clermont, les Avit de Vienne, les Césaire d'Arles. Ne fallait-il pas aussi aux rois si faibles, si insouciants d'une race à son déclin des conseillers prudents et courageux, pouvant tenir tête aux ambitieux, grands seigneurs ou parvenus, qui cherchaient à édifier leur fortune sur les ruines d'une dynastie chancelante et d'institutions en désarroi? La société mérovingienne eut donc le spectacle des vertus de sainte Bathilde, régente des Francs, d'évêques conseillers comme saint Éloi, saint Ouen et saint Léger, de moines comme saint Wandrille, fondateur de Fontenelles. Plus l'œuvre fut difficile, plus aussi fut large la part de ses dons : saintes et nobles origines, formation de choix, prestige du nom et de la fortune appuyé de vertus sans conteste.

Tel fut saint Léger, évêque d'Autun, grande figure qui se leva sur le VIIe siècle pour dire à tous que la justice a des droits qu'il faut respecter sous peine d'encourir les plus terribles châtiments. Évêque, il dut, pour relever dans son diocèse la vie religieuse et sacerdotale qui fléchissait sous le malheur du temps, nourrir en son âme une foi profonde, être un vrai prêtre de Dieu. Conseiller

des rois, mêlé aux événements qui, de loin sans doute mais sûrement, préparaient l'avènement des Carlovingiens, il lui fallut un sens politique avisé, beaucoup de prudence, un amour désintéressé des droits de tous et de chacun. Victime enfin de l'ambition démesurée d'un homme tout-puissant, il dut posséder la force des martyrs vaillants dans les combats de la foi, indomptables même en face des plus horribles tourments.

Comment il fut initié à ce rôle que l'histoire lui attribue, il importe de le voir exactement en étudiant ses origines.

Saint Léger naquit vers 616 « de haute et puissante noblesse ». La noblesse franque, fille de ses œuvres, se composait des grands officiers du royaume et des seigneurs terriens enrichis par suite des concessions et garanties royales en retour des services rendus pendant les guerres civiles. Son père, dont l'histoire ne nous a pas gardé le nom, avait épousé Sigrade, d'illustre origine, s'il faut en juger par les biens qu'elle possédait et dont la rapacité d'Ebroïn la priva, ceux de son frère Didon, l'évêque de Poitiers; par sa parenté avec le duc d'Alsace Athalric qui fait souche dans la nombreuse et puissante famille des Habsbourg. L'épouse d'Athalric, Béreswinde, était la sœur de Sigrade mère de saint Léger et se re-

commandait par ses aïeux et ses vertus. L'un de ses enfants, son aînée, qui lui coûta tant de larmes, Odile, fondatrice du monastère d'Hoennburg, fut placée sur les autels[1]. A cette preuve de la parenté de Léger avec sainte Odile, la patronne de l'Alsace, se joignent les traditions alsaciennes concernant le souvenir de notre Saint. Eberhard, petit-fils d'Athalric, plaça le monastère de Murbach sous le vocable et la protection de l'évêque d'Autun et le martyrologe de ce monastère fait mémoire de l' « excécation » de saint Léger et de la mort de son frère Guérin. Ces souvenirs ont été fixés sur la pierre. « Une stèle du XIIe siècle, conservée dans le cloître actuel de sainte Odile à Hoennburg, offre au regard trois faces sculptées. Sur la première se voit le duc Athalric remettant le livre de l'investiture à sa fille... Sur la seconde, saint Léger évêque d'Autun apparaît tenant une crosse et portant la mitre. Athalric, placé sur un trône, porte la couronne ducale, une longue chlamyde et les cheveux tressés à la mode des Suèves et des Germains. C'était le signe de la race royale chez les Francs. Odile, vêtue d'une longue tunique flottante et d'un manteau court avec le voile des vierges, a aussi les

1. *Vie de sainte Odile,* publiée d'après le ms. de Saint-Gall, comme base, par Pfister.

cheveux tressés. Le livre qu'elle reçoit signifie l'investiture du monastère[1]. » Enfin les termes employés par Ursin, le biographe de Poitiers, pour désigner le lieu d'origine de la famille de saint Léger se rapprochent de ceux de la vie de sainte Odile. On y parle de la terre des « Francs » qui désigne, sinon exclusivement, au moins parfois l'Austrasie. Bien des raisons nous portent donc à croire que saint Léger venait d'Austrasie et qu'il fut apparenté avec sainte Odile. Sa famille unissait à la noblesse du sang la noblesse plus élevée et plus pure : la sainteté.

Pas de miracles autour du berceau de cet homme dont les restes, par la toute-puissance divine, ont guéri les malades et ressuscité les morts; pas de prophéties sur la mission, pourtant si importante, qu'il eut à remplir. Nous ne savons de sa première enfance que ce trait commun à toutes les hagiographies de l'époque : « Sous l'influence de la grâce, se développa en lui, avec les forces physiques, la virilité du caractère... »

Que sa première éducation ait été marquée au coin de l'austérité et de la foi, on peut l'inférer de sa vie où semble prédominer la force. D'ailleurs, Sigrade, sa mère « plus selon l'esprit que selon la

1. *Vie de sainte Odile*, H. Welschinger.

chair », suivit avec amour les progrès de cette âme, en surveilla les premiers éveils, réprima avec soin les saillies d'un tempérament où se révélait déjà le sang fougueux de ses ancêtres. Léger garda l'empreinte délicate et forte qu'une sainte avait gravée en lui, et, suivant le mot de Joseph de Maistre, « l'homme moral fut formé en notre saint, dès l'âge de dix ans », car sa piété virile d'alors resta la dominante de ce caractère qui jamais ne se démentit.

Rien ne prouve l'invraisemblance d'un séjour de Léger au palais de Clotaire II. Il y entra tout jeune, recommandé au roi, selon l'usage des grandes familles de ce temps. Il y demeura à titre de petit page attaché à la personne du Roi. Peu de temps après, Clotaire II le confia à Didon, son oncle, qui venait de prendre possession du siège épiscopal de Poitiers.

Celui-ci était de mœurs très austères malgré ses richesses, d'une prudence consommée et d'un grand pouvoir. Il remit son neveu au soin d'un prêtre érudit et de bon conseil qui l'initia à l'ensemble des connaissances que les nobles pouvaient acquérir à cette époque. Nous ignorons si ce maître était un disciple de Fortunat ayant recueilli la science et la splendeur littéraire de l'école de Poitiers, ou bien l'archidiacre qui dirigeait l'école épis-

copale et s'occupait de la formation des clercs. Quoiqu'il en soit, Léger eut cette fortune de recevoir une éducation littéraire et scientifique soignée, fortune très rare en ces temps où des conflits politiques sans cesse renaissants, les désordres et l'insécurité rendaient impossible la restauration d'un enseignement public, la résurrection des fameuses écoles d'Arles, d'Autun, de Trèves, de Toulouse, de Poitiers, de Bordeaux, de Clermont. On regrettait alors saint Félix de Nantes qui parlait le grec comme sa langue maternelle ; saint Maur qui fonda, près d'Angers, la première école monastique; Grégoire de Tours, dont les *Annales* ont chanté nos origines.

On enseigna à Léger tout ce que les jeunes seigneurs avaient coutume d'apprendre. Il dépassa le programme des écoles presbytérales qui se restreignait à la lecture, l'écriture, le plain-chant et l'Écriture Sainte. Celui qui, plus tard, à Poitiers comme archidiacre, comme évêque à Autun, nourrit si fortement l'esprit et le cœur de ses auditeurs et de ses ouailles; dont la parole eut tant de charme et fut si persuasive, étudia certainement la grammaire, la logique et la rhétorique. Il fut sérieusement initié, nous le savons, aux sciences juridiques et canoniques. Sa lettre à Sigrade dénote chez lui un talent très nourri d'interprétation scripturaire. Les charges qu'il a remplies, l'attention toujours éveillée qu'il

apporta à la formation de ses clercs, ses prédications remarquées prouvent qu'il possédait à fond la doctrine de l'Église. « Il fut, disent les biographes, vigoureusement élevé dans toutes les études que font d'ordinaire tous les puissants de ce siècle et pleinement soumis à ces fortes disciplines qui usent comme la lime les saillies trop vives de l'adolescence. »

Léger profita pleinement de cette éducation. « Dans un âge encore tendre, dit Ursin, son biographe de Poitiers et son contemporain, il avait des goûts mûrs ; il s'attachait avidement aux paroles des anciens et, s'il entendait un trait digne d'être retenu, il le confiait à toute la ténacité de sa mémoire. Ainsi son âme s'abreuvait à longs traits aux sources de la doctrine, pour en épancher plus tard, en temps opportun, dans les cœurs qu'il enseignera les effusions plus douces que le miel. »

L'évêque de Poitiers, désirant achever lui-même l'éducation de son neveu, le rappela près de lui. Il souhaitait en son âme que Léger se consacrât tout entier à Dieu par le sacerdoce et pût, dans la suite, être son successeur sur le siège de saint Hilaire. Il cultiva donc avec soin les germes précieux déposés dans cette âme d'élite. Une vertu qu'il s'attacha à développer en lui fut la chasteté. Didon supplia son neveu d'être toujours un vase d'élection digne de

l'Église de Dieu. Ces leçons honorent l'évêque de Poitiers qui les donnait en les appuyant de son exemple.

Il eut à cœur de conformer ses mœurs et celles de son neveu aux décisions conciliaires sur la chasteté cléricale. Or ces décisions sont des plus strictes. On a fait trop souvent du célibat ecclésiastique une institution des temps modernes. Le concile de Trente n'a nullement prétendu à la nouveauté. Il a confirmé, en face des ravages causés par la Réforme, une décision prise plusieurs siècles auparavant. Dès 450, on défendait d'ordonner diacres les sujets qui ne voulaient pas vouer la continence. L'Église devint plus pressante que jamais après les invasions. Alors le mélange du sang barbare au sang gallo-romain rendait les passions plus vives et menaçait l'honneur du sacerdoce catholique. L'Église se faisait une trop haute idée du prêtre, du bien à réaliser par des prêtres vierges, dans une société livrée aux instincts les plus bas, pour ne pas user d'une grande fermeté sur ce point. « Que les prêtres, dit-elle au 1er Concile de Tours, règlent par la crainte de Dieu toutes leurs actions et si saintement qu'ils puissent être agréables à la clémence divine et donner le bon exemple aux fidèles. Car de même qu'un châtiment est réservé à ceux qui blasphèment le nom de Dieu, ainsi la gloire de l'immortalité attend ceux dont la

vie porte à bénir le nom du Seigneur. Si la chasteté est proposée par l'Apôtre à tous les fidèles... combien plus les ministres de Dieu et les lévites voués au service des autels doivent-ils être purs de cœur et de corps, eux qui ne peuvent s'ouvrir autrement un favorable accès auprès de Dieu, dans leurs supplications pour le peuple! »

Ces enseignements, l'exemple vivant qui les commentait sous ses yeux, la nécessité démontrée d'une vie sainte et pure en face des passions du siècle confirmèrent peu à peu les dispositions de Léger et bientôt son oncle eut la preuve que Dieu l'appelait au sacerdoce. Il l'ordonna diacre : Léger avait vingt ans. C'est alors que notre saint étudia, sous la prudente direction de l'évêque de Poitiers, l'art difficile entre tous du gouvernement des âmes, les détails si compliqués de l'administration ecclésiastique et civile. Et comme il n'est pas de meilleur maître que l'expérience, Didon y pourvut en nommant Léger archidiacre.

« L'Archidiaconat, dit le cardinal Pitra, était une institution parvenue à son plus haut développement. A une époque où dans le clergé comme dans la société tant d'éléments divers se mêlaient et se heurtaient, il convenait qu'il y eût, entre les anciens et les nouveaux clercs, entre les prêtres romains et

barbares, entre le sacerdoce et l'épiscopat, entre l'évêque et les séculiers, rois ou leudes, hommes libres, serfs ou colons, un homme de parole et d'action, puissant par son titre, indépendant par la plénitude de ses attributions et plus facilement révocable de ses fonctions que tout autre membre de la hiérarchie..., médiateur acceptable et bienvenu entre toutes les positions, tous les intérêts et tous les rangs. »

L'archidiacre avait l'administration intérieure et extérieure du diocèse dans la mesure où l'évêque la lui concédait. Sa juridiction s'étendait à tout le diocèse, sur le clergé tant de la ville que de la campagne. Chancelier de l'évêché, il présidait ce que nous appelons aujourd'hui l'officialité et jugeait lui-même. Léger commençait à bonne école : les difficultés ne lui manquèrent pas.

Il apporta à les résoudre un zèle prudent, plein de décision, infatigable. « On remarqua en lui, dit son biographe anonyme, une connaissance si profonde des dogmes et du droit canonique, qu'il passa sans conteste pour un excellent maître des clercs. Fort de l'autorité de ses exemples, il censura avec énergie les scandales et fut d'une pénétrante vigilance pour les devoirs ecclésiastiques, pressant dans les représentations, prudent dans les conseils, entraînant et magnifique dans les exhortations. »

Grand de taille, aux allures distinguées, aimable, intelligent, parlant avec beaucoup de grâce, il faisait noble figure aux côtés du grand seigneur qu'était l'évêque de Poitiers.

Il usa longuement de ces dons en faveur des pauvres et des affligés. Chaque dimanche, il visitait les prisons de la ville, s'informait des besoins d'un chacun et ne souffrait dans ce service aucune négligence. Il se multiplia durant la famine de 651 et montra aux victimes tout ce qu'avait de bon son grand cœur.

Mis enfin à la tête de l'école épiscopale, il y fit paraître sa science des Écritures et de la loi divine, son habileté dans l'interprétation du Droit civil et ecclésiastique.

Ce portrait qu'on a tout lieu de croire exact, puisque nous le tenons d'Ursin, témoin quelque temps de l'administration de l'archidiacre Léger, nous montre l'étendue et la diversité des ressources qui se trouvaient en notre Saint.

Sur ces entrefaites, vers 653, mourut l'abbé du monastère de Saint-Maixent, près de Poitiers. La « Cellule » de Saint-Maixent avait été fondée au ve siècle, par Agapitus venu de Poitiers après l'invasion des Huns. Elle hospitalisa Clovis lors de la bataille de Vouillé et le roi des Francs la dota gé-

néreusement. Le successeur d'Agapitus, saint Maxence, venait d'Agde où il vécut au milieu de trois cents moines. Il fit encore prospérer l'abbaye. Après sa mort, on la mit sous son vocable. L'évêque de Poitiers, usant de la faculté que l'Église lui reconnaissait encore, sous la condition expresse qu'on ne cumulerait pas les bénéfices, confia à son neveu l'abbaye de Saint-Maixent. Notre saint s'y était-il déjà réfugié pour y mener une vie conforme à ses goûts, et l'évêque n'a-t-il eu qu'à confirmer le choix des religieux? Ou encore, Léger, devenu abbé par le choix de son oncle, fit-il ensuite profession de la règle bénédictine? Il n'y est même pas fait allusion dans les biographies qui nous restent de lui. Ce n'eût pas été cependant un fait isolé. Saint Germain, abbé et moine de Saint-Symphorien d'Autun, resta religieux sur le siège épiscopal de Paris. La vie édifiante de Léger au monastère de Saint-Maixent, le zèle qu'il déploya au Concile d'Autun pour la réforme de l'état monastique, son esprit vraiment intérieur, la facilité qu'il avait de se recueillir en Dieu, où qu'il fût et malgré ses nombreuses occupations, constituent des notes par lesquelles on reconnaît un moine ; et s'il est vrai, comme l'affirme la chronique de Saint-Maixent, au dire du cardinal Pitra, que Léger introduisit dans son abbaye la règle de saint Be-

noît « acceptée, jurée et observée par tous », il y aurait là une présomption sérieuse en faveur de l'opinion qui tient que saint Léger professa la religion bénédictine. En tout cas, nous pouvons le suivre en sa nouvelle vie, au moyen de la Règle qu'on nous permettra d'exposer ici, d'après les données du cardinal Pitra.

Le monastère bénédictin « est constitué comme un tout qui doit se suffire, comme une cité complète, un royaume, une tribu patriarcale ». L'abbé est le « Père » de son peuple. « Il a, comme dans les légions romaines, un préposé ou prieur, pour premier auxiliaire; des doyens ou décurions, hommes de conseil et d'action, chefs de file de la milice, formant l'assemblée des sénieurs ou le sénat de la cité monastique. Un cellérier, comme le majordome ou l'économe des évêques, veille aux deux choses qui suffisent au moine, le vêtement et les aliments. Un infirmier a soin des malades; un hôtelier recueille les étrangers reçus à la porte par l'ostiarius, sage vieillard choisi discrètement, habile à recevoir et à rendre la parole, à qui sa maturité ne permet pas de vaguer à l'aventure. Ce sont là les sept officiers principaux de la hiérarchie monastique. La famille se compose au moins

de douze moines, comme le Maître avait douze apôtres. »

Le moine fervent rencontrait le symbole et l'esprit de ses observances « dans tout ce qui l'environnait et jusque dans la distribution des lieux, des offices et des cellules... A l'entrée apparaît la demeure du Maître, l'oratoire, le centre où tout aboutit, la limite du siècle et du désert, de la terre et du ciel. A l'orient, le chapitre, second oratoire où le Père de famille instruit et corrige ses frères, unit les vivants et les morts par la charité qui jamais ne défaille ; à l'occident, se rattachent encore à l'église les cellules des novices qui partagent leur temps entre l'école où se nourrit leur intelligence et l'oratoire où s'alimente leur cœur. Ces diverses parties sont reliées par un cloître dont chaque galerie, chaque colonne a aussi son enseignement ; à droite et à gauche, le mépris de soi et le mépris du monde entre lesquels marche le moine à un double but : à l'amour de Dieu figuré par l'oratoire et à l'amour du prochain représenté au côté parallèle, là où sont les salles communes, le réfectoire, le dortoir, le cellier image du trésor de la grâce et de ses communications, et, au delà, l'hôtellerie et les salles des étrangers dont le bruit ne peut arriver jusqu'à l'enceinte réservée des moines : puis plus loin encore, les jardins qui rappellent les fleurs et

les fruits des âmes, et le puits des eaux vives qui reporte la pensée au torrent des voluptés éternelles [1] ».

Et ces lieux vivaient de la vie sainte des moines : Vie de sacrifice et d'immolation continuelle ; « un sommeil rare et court, une couche dure, des vêtements pesants et rudes, un repas tardif et austère, le jeûne fréquent et prolongé, l'abstinence perpétuelle... Il y avait encore le labeur de la pauvreté, d'autant plus digne des moines, a dit saint Benoît, qu'il est plus nécessaire ; si la nécessité du lieu ou la pauvreté les oblige à travailler eux-mêmes, à recueillir les fruits de la terre, qu'ils ne s'attristent point, car alors ils sont véritablement moines s'ils vivent du travail de leurs mains, comme vécurent nos pères et les Apôtres [2] ! »

Ils reproduisaient alors le spectacle décrit par Grégoire de Nazianze. Il raconte comment lui et Basile son ami, ensemble sur les bords de l'Iris, dans les solitudes du Pont, « plantaient des arbres, arrosaient des fleurs, cultivaient des herbes, portaient du bois, amassaient des pierres, se délassaient le jour par le chant des Psaumes, la lecture des Saints Livres, les doctes écrits des Pères et pas-

1. *Vie de saint Léger*, p. 37.
2. *Vie de saint Léger*, p. 37.

saient des nuits entières dans les gémissements de la pénitence et les ravissements de la contemplation ». On s'occupait en outre, à Saint-Maixent, de la transcription des trésors de science et de foi qui se trouvent dans les Pères et les docteurs de l'Église; on y recueillait les gestes des saints personnages de l'époque. N'est-ce pas ainsi que nous avons eu les deux biographies de saint Léger? Ils se reposaient, les moines de Saint-Maixent, comme Grégoire de Nazianze et Basile, dans la prière et la contemplation; chaque jour ils expérimentaient l'admirable et si bon voisinage de Dieu : vestibule du ciel qui a toujours fait du monastère un lieu de lumière et de paix.

Telle fut l'œuvre de saint Léger à Saint-Maixent. Il ne s'arrêta pas aux constructions matérielles rendues nécessaires par le nombre toujours croissant des religieux; il voulut élever, dans l'intérieur des murs et dans chacune des âmes que Dieu lui avait confiées, un édifice spirituel capable de reproduire l'idéal vivant de la Règle bénédictine. De cette Règle Bossuet nous dit : « Elle est un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, de toutes les institutions des Saints Pères, de tous les conseils de perfection. Là paraissent avec éminence la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et

la douceur; la liberté et la dépendance ; là, la correction a toute sa fermeté ; la condescendance, tout son attrait ; le commandement, toute sa vigueur, et la sujétion, tout son repos ; le silence, sa gravité, et la parole, sa grâce ; la force, son exercice, et la faiblesse, son soutien[1]. »

Après six ans d'une sage et vigoureuse direction, Léger fut appelé à la cour par sainte Bathilde, régente des Francs. Cette reine entendit faire l'éloge de notre Saint, et, voulant profiter de ses conseils, demanda à l'évêque de Poitiers de le lui envoyer. Léger avait alors quarante-cinq ans. Employé depuis près de vingt années dans les charges les plus délicates et les plus ardues, il s'en était acquitté à la satisfaction de tous, et son renom de saine prudence s'était répandu jusqu'à la cour. L'évêque de Poitiers comptait sérieusement sur lui comme son successeur. Il fallut un motif grave pour l'enlever à ses charges et priver le diocèse de Poitiers d'un homme qui lui avait rendu tant de services. A la cour, Léger fit partie du Conseil de régence avec saint Ouen, évêque de Rouen, et Chrodobert, évêque de Paris, sages conseillers dont les avis permirent à Bathilde de garder en son

1. Panégyrique de saint Benoît.

gouvernement la mesure et la fermeté si nécessaires au maintien de la paix entre la Neustrie, la Bourgogne et l'Austrasie.

Petite-fille, dit-on, d'Ethelbert, premier roi chrétien des Saxons, Bathilde fut prise par des pirates et exposée sur un marché des Gaules. Vendue à vil prix, elle tomba aux mains d'Archambaud, le maire du Palais, qui en fit l'ornement de sa table; elle y présentait la coupe aux convives. Aux allures simples et distinguées, remplie de pudeur et de chaste réserve, humble et prévenante, elle plaisait aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres. Elle se déroba aux avances d'Archambaud qui la voulait comme épouse; mais elle dut consentir à l'alliance que Clovis II, fils de Dagobert, lui proposa. « Ce ne fut pas sans étonner tout le royaume, dit un chroniqueur; mais cette rose de Saxe plantée au milieu des fleurs de lis, leur rendra une odeur suave et les comblera d'un bonheur incomparable. »

Devenue, par la mort de Clovis II, régente des Francs, sous la minorité de ses enfants dont l'aîné, Clotaire III, n'avait pas dix ans, Bathilde donna à son gouvernement une allure franchement ecclésiastique. Elle s'entoura d'évêques comme saint Éloi, saint Ouen, Chrodobert, de futurs évêques, comme Annémond, Genésius, destinés à se succéder sur

le siège de Lyon, Léger, qu'on donnerait à l'Église d'Autun. Aidée de leurs conseils, elle se proposa et poursuivit un triple but : l'affermissement de l'autorité royale, l'affranchissement et l'éducation sociale du peuple, la prospérité de l'Église. Et sachant que rien ne vaut les moyens éprouvés par l'expérience, en sage et courageuse conservatrice, elle remit en vigueur la charte de 614, acceptée par Clotaire II sur la proposition des évêques et des leudes.

Élaborée à un moment où les trois royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie étaient réunis sous le sceptre de Clotaire, la charte de 614 semblait réclamer, pour sa plus ample et plus fructueuse exécution, un seul roi commandant à un pays sans division. Telle était la situation en 659, après la mort de Clovis II, et dans les premières années de la régence de Bathilde. Sans doute, elle fut obligée de céder aux instances des Austrasiens qui lui réclamaient un roi sous peine d'un déchirement plus grave, d'une séparation plus profonde. Elle put cependant leur imposer son fils Childéric et garder ainsi tout le royaume sous la domination de la dynastie de Clovis.

L'édit de 614 supprimait les taxes injustes et prescrivait de ne lever aucun autre droit de douane que ceux en usage du temps de Gontran, de Chil-

péric et Sigebert. Afin de pourvoir à l'observation de cette clause, on choisit les comtes chargés de la levée des impôts dans le pays même qu'ils étaient appelés à administrer : leurs biens personnels serviraient ainsi de caution contre la mauvaise gestion ou toute malversation. Ces biens, d'autre part, ne sont pas héréditaires : le nouveau roi confirme la cession de la terre faite par son prédécesseur, ou le fils du bénéficiaire obtient du roi confirmation du bénéfice accordé à son père.

Aussi longtemps qu'on respecta ces sages dispositions, la paix régna au royaume des Francs; mais dès qu'elles tombèrent en désuétude, réapparurent les luttes de prédominance et de partage qui déchirèrent notre pays au VI[e] siècle. La raison en est que cet édit répondait chez nous à des besoins réels et longtemps ressentis. Il diminuait les impôts, ce qui jamais ne fut un mal; assurait un contrepoids efficace au pouvoir qui facilement eût pu devenir abusif. En effet, les comtes chargés dans les provinces de la justice, de l'assistance publique, leveurs d'impôts, pouvaient faire beaucoup de mal dans une contrée. Ils devinrent de petits tyrans qui exigeaient des redevances illicites, vendaient la justice au plus offrant et se rendaient coupables d'arrestations arbitraires. L'histoire nous en offre des exemples : Sigivald en Auvergne, le patrice

Celse en Provence, le duc Beppolène au pays de Rennes et d'Angers, le comte Leudaste à Tours. Étrangers pour la plupart au pays qu'ils gouvernaient, sans nulle garantie, ils avaient libre jeu. Cette garantie nécessaire, le décret de 614 la prit sur les biens des seigneurs, et la non-hérédité de ces biens tenait en laisse ceux qui étaient tentés d'abuser de la situation que leur faisait la charte de 614, en leur donnant tout pouvoir dans leur province d'origine. Le décret atteignait tellement ces abus de pouvoir qu'il gêna beaucoup ceux qui en profitaient : ils s'empresseront de le supprimer et s'insurgeront contre ceux qui auront l'audace d'y revenir comme à une mesure d'ordre et de justice. Cette histoire nous en fournira bientôt une preuve éclatante.

Bathilde compléta la charte de 614 par des dispositions relatives au bien des classes pauvres. Elle abolit l'impôt de la capitation, d'importation romaine : « Elle régla, dit son biographe, la cessation d'une coutume abominable et impie. Beaucoup préféraient la mort de leurs enfants à la joie de les nourrir parce qu'ils voyaient les exactions fiscales croître avec leur nombre, et les charges publiques s'aggraver selon des lois anciennes, et tous leurs biens dissipés. » Cette mesure si libérale fut prise sur le conseil des évêques, en dehors d'Ar-

chambaud à qui saint Éloi reprocha les rigueurs cupides de son administration, en dehors aussi d'Ebroïn qui foula aux pieds la charte de 614 et commit beaucoup d'exactions.

Au souvenir de son ancien état, Bathilde porta une ordonnance qui étonna : « Il est, dit encore son biographe, une chose digne d'être rappelée et qui combla la récompense de Bathilde, c'est d'avoir défendu d'amener captifs des chrétiens et donné partout des prescriptions défendant d'introduire comme captif un chrétien chez les Francs. » « Terre de France, terre franche, ajoute D. Pitra, ce vieil et noble adage remonterait donc à la pieuse reine Bathilde. » Disons que c'est à l'Église qu'il remonte et que Bathilde eut le grand mérite d'appliquer les règles des conciles formulées en 550 à Chalon-sur-Saône. « C'est le but de la religion et le comble de la piété que de racheter entièrement les chrétiens des liens de la captivité. Aussi le saint concile a-t-il cru devoir déclarer que nul esclave ne sera désormais conduit hors du royaume du seigneur roi Clovis pour être vendu à l'étranger, de peur qu'il n'arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, que, par un tel commerce, des chrétiens soient engagés ou dans les liens de l'esclavage, ou, ce qui est encore pis, dans la servitude judaïque. » La régente joignit au précepte l'exemple : elle fit ra-

cheter nombre de captifs et les renvoya libres.

Que dire de ses aumônes dont les ministres étaient soit Genès son chapelain, soit les monastères qu'elle dotait et dont elle faisait des centres de charité? Le pauvre y trouvait abri et nourriture, l'orphelin un refuge, le captif la liberté; les grands et les rois un lieu de sanctification et de repos; l'Église ses évêques.

Bathilde ne se fit pas scrupule de promouvoir cette institution dont le Concile d'Autun, inspiré par saint Léger, a dit : « Que les monastères croissent et se multiplient et le monde entier sera préservé des fléaux. » Par ses largesses, s'élève la célèbre abbaye de Corbie d'où sortirent les restaurateurs des lettres sous Charlemagne et les apôtres qui portèrent dans le nord la bonne nouvelle de l'Évangile. Luxeuil et d'autres monastères bourguignons reçurent ses bienfaits; Moustier-la-Celle, près de Troyes, lui doit le jour; Jumièges, Fontenelles eurent part à ses faveurs. Elle restaura, dota et embellit Chelles que sainte Clothilde avait bâti et qui abrita ses dernières années.

L'Église, enfin, trouva dans la Régente un défenseur intelligent et soucieux de sa gloire. Elle appliqua rigoureusement les dispositions de la charte de 614 relatives à la simonie. « Il arriva, dit son biographe, que, par elle et par la volonté de Dieu,

grâce aussi aux exhortations des bons évêques, l'hérésie simoniaque, qui, par un criminel usage, souillait l'Église de Dieu et mettait l'épiscopat à l'encan, contre tous les canons, cette coutume très déplorable et impie fut proscrite. » Elle employa aussi tout son pouvoir à assurer la sainteté et la prospérité des Églises particulières par le choix des évêques. Ce fut elle et ses conseillers qui envoyèrent Genès à Lyon, Mommelin à Noyon, Remacle à Maëstricht, Clodulfe à Metz, Drausin à Soissons, Erimberg à Toulouse, Léger à Autun. Elle combla de ses largesses les églises de Saint-Denis et de Saint-Germain de Paris, Saint-Médard de Soissons, Saint-Pierre de Chartres, Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Martin de Tours.

Voilà ce que fit Bathilde. Durant sa Régence, dit un chroniqueur, il n'y eut pas de guerre ; la paix régna au royaume des Francs. Le pauvre secouru la bénissait ; les leudes administraient avec plus de justice ; les officiers du Palais pliaient sous la main douce et ferme de cette femme qui voulut le bien général et la gloire des Francs. Le pouvoir royal garda son prestige sous la régence de Bathilde qui sut se tenir au-dessus de tous les partis, voir en face tous les besoins, en imposer à chacun par sa haute et invulnérable dignité de mœurs.

Léger eut sa part dans les résultats que nous ve-

nons d'esquisser. Il dut se faire agréer des grands officiers et des évêques qui formaient le conseil de Bathilde. Il entra pleinement dans sa politique. Plus tard, sur les marches du trône, sous Childéric, il s'efforcera de la faire prévaloir. Durant les quatre ans qu'il passa à la cour, Léger apprit à connaître ceux qu'il retrouvera plus tard; sa grande âme, si noble et si fière, dut s'habituer aux détours et aux dessous de la politique humaine. Il y acheva ce que nous appellerons sa longue formation.

Nous sommes en 663; Léger n'a plus que quinze années à vivre; quinze années d'épiscopat, d'influence, de soucis et de tourments. Ce n'était pas trop, pour l'y préparer, des quarante-sept ans que nous venons de raconter.

II

COMMENCEMENTS DE SAINT LÉGER A AUTUN (663-670).

Sainte Bathilde nomma saint Léger au siège épiscopal d'Autun. Tous approuvèrent ce choix, même Ebroïn, successeur d'Erkinoald à la mairie du Palais.

La nomination des évêques fut soumise longtemps au bon plaisir des successeurs de Clovis. Celui-ci avait, tout le premier, limité la puissance de l'épiscopat. Le choix de la communauté religieuse, ratifié par les évêques, devait être sanctionné par le roi. Il cassait l'élection si ses intérêts l'exigeaient ou si la personne de l'élu ne lui plaisait pas. Cette tendance abusive du pouvoir séculier absolutiste, trop souvent arbitraire et opposée au Droit Canon, amena des abus. Des ambitieux sans vocation pour la charge si grave de l'épiscopat purent ainsi se frayer une voie aux honneurs, aux richesses. Sous ce régime, beaucoup d'évêques arrivaient

dans leurs diocèses, étrangers, inconnus, sans affection ni crédit dans le clergé qu'ils avaient à gouverner. La simonie devint alors une plaie saignante dans l'Église.

Les Conciles protestèrent énergiquement contre ces abus. L'Église parvint à faire comprendre au pouvoir séculier qu'il devait respecter le droit d'élection confié à la communauté religieuse : elle lui concéda la confirmation de ce choix. Cette situation, officiellement reconnue par la charte de 614, consacrait dans l'État l'indépendance du pouvoir religieux. « Le prince ne pouvait plus considérer le ministère épiscopal comme une fonction administrative... et l'église échappa au servage[1]. » Ce nouveau régime dura tout le VIIe siècle, sauf de rares exceptions commandées par les circonstances.

Ce fut le cas pour saint Léger. Il y avait urgence. L'Église d'Autun était, depuis deux ans, le théâtre de honteuses compétitions. Le biographe de Saint-Symphorien, qui selon toute probabilité en fut le témoin, nous raconte que deux sujets indignes se disputaient le siège épiscopal. On se battit dans les rues et le sang coula. Un des compétiteurs fut tué ; l'autre, accusé de ce meurtre, dut prendre la

1. Cf. *Revue des Quest. Hist.*, p. 898, t. 63; A. Vacandard, « Les élections épiscopales sous les Mérovingiens ».

fuite; on ne le revit plus. Bathilde intervint et nomma directement un évêque à Autun. Le moine de Saint-Symphorien la dit inspirée d'en-haut dans le choix qu'elle fit de Léger. Celui-ci répondit-il à sa confiance?

Pour mieux nous en rendre compte par la connaissance des lieux où s'exerça le zèle du nouvel évêque, des conditions morales et politiques qui lui furent faites, il ne sera pas inutile de parcourir, au moins sommairement, l'histoire religieuse d'Autun avant saint Léger.

Ville importante des Gaules, sur la grande voie d'Agrippa de Lyon à Boulogne, toujours traversée par les fonctionnaires impériaux, les légionnaires et les commerçants, Autun ne resta pas longtemps étrangère à l'action du christianisme. Les apôtres, qui la propagèrent, se rendaient tout d'abord aux grands centres d'affaires, d'études, de superstitions : Athènes, Corinthe, Éphèse, Rome. Rien de brusque en cette action. La doctrine de Jésus-Christ, par des prédications, l'établissement des Églises et la constitution des Sièges épiscopaux, s'est emparée peu à peu de notre pays. C'est ainsi que saint Bénigne fut accueilli à Autun par Faustus, à Langres par Léonilla qui, tous deux, pratiquaient secrètement la foi nouvelle. Ainsi le marchand Félix accueillit à Saulieu saint Andoche et

saint Thyrse. La voie militaire qui passait au fond des vallées du Rhône et de la Saône conduisit les chrétiens, au commencement du IIe siècle, à Arles, à Vienne et à Lyon, et, pendant la persécution qui sévit à Lyon, saint Valérien pénétra à Tournus, saint Marcel à Chalon-sur-Saône, saint Symphorien à Autun, saint Bénigne à Langres, saint Félix, saint Andoche et saint Thyrse à Saulieu (179).

Les origines de l'Église d'Autun se retrouvent au moyen de l'inscription dite de « Pectorius » découverte en 1839 au Polyandre de la Via Strata. Cette inscription remonte à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle. Rédigée en grec, en voici la traduction acceptée par de Rossi :

« Race céleste du poisson divin, fortifie ton cœur puisque tu as reçu, au milieu des mortels, la source immortelle de l'eau divine. Très chère, réjouis ton âme par l'eau toujours jaillissante de la sagesse qui donne les trésors. Connais ce mets doux comme le miel du Sauveur des saints; mange avec délices, tenant le poisson dans tes mains. Rassasie-toi avec le poisson, je le souhaite. Mon Maître et Sauveur, Lumière des morts, je te supplie, donne un doux repos à ma mère.

« Ascandius, ô père bien-aimé de mon cœur, avec ma douce mère et mes frères, dans la paix du poisson, souviens-toi de Pectorius. »

On a tiré de cette découverte les conséquences légitimes qu'elle comportait : Une communauté chrétienne s'établit à Autun dans la seconde moitié du IIe siècle. Cette communauté est d'origine orientale, car tout dans l'inscription : l'emploi de la langue grecque, le symbolisme très primitif et les expressions analogues à celles de l'épitaphe d'Abercius le Phrygien, jusqu'au nom d'Ascandius inconnu dans l'épigraphie latine, invite à rapprocher la famille de Pectorius de la communauté asiate établie à Lyon et fonde les rapports entre les chrétiens de Lyon et de Vienne avec ceux d'Autun. Nous y voyons enfin un écho de l'enseignement de saint Irénée disciple de saint Polycarpe : le « poisson » monogramme du Christ Sauveur ; la communion sous les deux espèces et sa réception dans les mains ; la prière pour les défunts, et, par suite, la croyance à la communion des saints, à la vie future. Ainsi se trouve affirmée la tradition asiatique de l'Église éduenne [1].

La persécution de Marc-Aurèle qui sévit en 177 dans les églises des bords du Rhône et de la Saône, eut son contre-coup à Saulieu et à Autun. Le sénateur Faustus et son fils Symphorien ensevelirent les corps d'Andoche et de Thyrse mar-

1. *Dictionnaire d'Archéologie*, Autun.

tyrisés à Saulieu. La petite communauté d'Autun eut bientôt à faire ses preuves dans la personne si attrayante du jeune Symphorien qui refusa de s'associer aux fêtes religieuses célébrées en l'honneur de Bérécynthe. On le mena devant le magistrat romain Héraclius qui s'efforça vainement de le faire sacrifier aux divinités païennes. A bout d'arguments, il le condamna à mort. On conduisait au supplice le vaillant confesseur, quand du haut du rempart, près de la porte Saint-André, sa mère lui adressa ces paroles : « Mon fils; mon fils Symphorien, pense au Dieu vivant. Prends courage! La mort qui conduit à une vie certaine n'est pas bien redoutable. Élève ton cœur, mon fils; la vie ne t'est pas enlevée; elle se change pour toi en une existence meilleure. Aujourd'hui, mon fils, un heureux changement te fera passer à une existence céleste. » Cette scène grandiose, digne en tous points des Machabées, clôt, en les consacrant, les origines de l'Église d'Autun. Elle vit encore, à la cathédrale Saint-Lazare, sous le pinceau d'Ingres, chef-d'œuvre de l'art français.

Timidement établie sur la colline de Saint-Pierre de l'Estrier, hors de l'enceinte romaine, la chrétienté d'Autun, dirigée d'abord par un prêtre, prit dans la suite assez d'importance pour recevoir l'organisation épiscopale. La vie d'une Église particu-

lière, comme celle de l'Église universelle, réside principalement dans la hiérarchie animée de l'esprit de Dieu. Le pivot de cette hiérarchie est l'épiscopat qui représente la tradition apostolique, dépositaire des promesses du Christ. C'est donc avant tout dans la succession légitime des évêques que nous devons chercher et étudier cette vie.

Mgr Duchesne dans ses *Fastes épiscopaux* restitue ainsi le catalogue de l'église d'Autun. Saint Grégoire de Tours parle de Réticius, de Cassianus, d'Egemonius et de Simplicius qu'il affirme s'être succédé en cet ordre. Or Simplicius vivait encore en 418 ; d'après la vie de saint Germain d'Auxerre, Réticius était évêque d'Autun en 313, puisqu'en cette année il assista au Concile de Rome. Il faut donc échelonner les évêques, dont parle saint Grégoire, de 313 à 418. — D'autre part, le martyrologe hiéronymien enregistre quinze évêques d'Autun : les quatre de Grégoire de Tours, six de date assignable et cinq de date antérieure à Syagrius. Celui-ci, ordonné en 561, eut comme successeur : Léfaste, Racho, Auspicius, Ferreolus qui tiennent les soixante premières années du VIIe siècle et nous conduisent jusqu'à saint Léger. — Avant Syagrius, nous avons Simplicius jusqu'en 418 et Euphrone de 452 à 475. Reste à fixer la chronologie de cinq évêques. Le quatrième étant oc-

cupé et comme il est impossible de les mettre au ve, il faut les placer au IIIe siècle... Entre Simplicius et Euphrone, se trouve Procule, tué par ordre d'Attila en 451 lors du siège et du ravage d'Autun par les Huns. Saint Amator, le premier évêque d'Autun, gouverna cette église durant la persécution de Dèce qui tendait à détruire le christianisme dans tout l'univers (249-251). L'évêque Révérien, le prêtre Paul et ses compagnons souffrirent sous Aurélien (275). Martin vivait encore sous Constantin.

L'église d'Autun était donc hiérarchiquement organisée à la fin du IIIe siècle. Née dans le sang de ses martyrs, elle traversera glorieuse et forte les troubles des invasions et des guerres civiles. Du haut de ses collines témoins de tant de gloire et de tant de vertus, elle assistera à la formation laborieuse des États modernes.

Vingt ans après la persécution de Dèce, commence pour Autun la longue série de ses malheurs. Les Bagaudes, hordes de Gaulois insoumis, la livrèrent au pillage et à l'incendie après un siège de sept mois. Elle se relevait à peine de ce désastre qu'Aurélien, se rendant en Bretagne, y appliqua le décret de persécution. L'évêque Révérien, le prêtre Paul et ses compagnons en furent victimes. Les Alamans, une seconde fois les Bagaudes, ap-

portèrent la désolation et la ruine. Restaurée par Constance Chlore et Constantin, Autun jouit de la paix un demi-siècle.

Elle avait alors comme évêque saint Rhétice. D'origine patricienne, d'une culture intellectuelle étendue et raffinée, d'une très haute vertu, Rhétice s'imposait à tous, chrétiens et païens. Il est probable qu'il représenta l'Église au fameux cortège qui reçut Constantin dans la Flavie des Gaules. Ses relations et ses écrits répandirent au loin sa réputation. Saint Augustin le cite à deux reprises en témoignage. Saint Jérôme en parle avec éloge et mentionne l'ouvrage considérable qu'il écrivit contre Novatien et son commentaire sur le Cantique des Cantiques. Bien en cour de Rome et auprès de Constantin, Rhétice assista au Concile de Rome en 313 et à celui d'Arles en 314 où furent condamnés les Donatistes qui contestaient l'élection, faite à eurs dépens, de Cécilius évêque de Carthage. Ce prestige et cette faveur eurent à Autun de bienfaisants échos. Ainsi probablement se bâtit l'église Sainte-Croix, entre la voie publique et les murs de la Cité. Saint Grégoire raconte ses œuvres charitables, son zèle actif dans l'accomplissement de son ministère pastoral. Il mourut vers 334 et fut inhumé au Polyandre de Saint-Pierre de l'Estrier.

L'action de Rhétice eut son retentissement durant la période de malheurs que traversa encore, mais indemne, l'église d'Autun. Magnence et les Alamans ne purent détruire le bien qu'il avait fait. Son successeur Cassien demeura longtemps en vénération parmi les fidèles. Son tombeau, au témoignage de saint Grégoire de Tours, était usé ! On en grattait le marbre pour l'employer comme remède. Hégémonius s'appliqua à développer l'instruction morale et religieuse de son peuple. Le polythéisme était encore profondément ancré dans les âmes : même chez les chrétiens, on rencontrait des superstitions d'origine païenne. Les fêtes de Bérécynthe avaient, au commencement du v[e] siècle, gardé toute leur popularité. Grégoire de Tours raconte qu'un jour la statue de la déesse traînée sur un char à travers les rues d'Autun pour obtenir d'abondantes récoltes, l'évêque Simplicius rencontra le cortège. Pris de pitié, le saint prélat supplie Dieu d'éclairer l'esprit de ces païens : « Ouvrez, Seigneur, les yeux de ces pauvres aveugles, pour qu'ils reconnaissent que Bérécynthe est une créature de leur imagination et que son pouvoir est nul. » Il fait le signe de la croix, l'idole tombe à terre et se brise. Les bœufs qui traînaient le char semblent rivés au sol. A ce spectacle la foule pousse de grands cris; on immole des victimes et l'on

tente vainement de faire marcher les bœufs. Les malheureux se rendent compte enfin de l'impuissance de Bérécynthe; 400 demandent le baptême.

Ainsi peu à peu le christianisme prenait possession des éléments païens : compénétration difficile, très lente et qui laissait presque toujours surnager dans l'âme de vieilles scories. Il fallait un courant de grâce très puissant pour éliminer tous ces restes du paganisme; beaucoup de lumière pour en voir la vanité et s'attacher aux vérités chrétiennes. Ce travail intérieur s'opérait dans tous les rangs de la société, chez les pauvres et les humbles, comme chez les nobles patriciens. Les chrétiens comptaient dans leurs rangs Ursiciola, la mère d'Amateur, évêque d'Auxerre, et Palladia, épouse du patricien Eraclius; Julius, le préfet du Prétoire des Gaules qui séjournait à Autun. Celui-ci permit à saint Amateur de donner la tonsure cléricale à Germain, officier de l'armée impériale.

Le christianisme s'affirma encore à Autun par la construction, vers 421, sur le tombeau de saint Symphorien, de la première grande basilique. Elle fut l'œuvre du prêtre Euphrone, évêque d'Autun en 450. Formé à l'école des Pères, il étudia surtout saint Hilaire, Origène, saint Jérôme et saint Augustin. Devenu évêque d'Autun, Euphrone s'occupa spécialement de l'éducation de ses clercs. L'école

épiscopale prospéra de telle sorte qu'il put s'adresser à Sidoine par l'intermédiaire de ses anciens élèves. En 470, il se rend à Chalon-sur-Saône avec l'évêque de Lyon, saint Patient et les autres prélats de la province, pour y ordonner un évêque en la place de Paul surnommé le Jeune. Il fit ordonner Jean honoré comme un saint par l'Église; Sidoine l'en félicita, car l'avis d'Euphrone était d'un grand poids. L'évêque de Clermont prouva encore l'estime qu'il en avait en consultant l'évêque d'Autun sur un certain Simplice que l'on proposait pour le siège de Bourges.

Nous trouvons, sur les coutumes liturgiques et disciplinaires de l'Église d'Autun à cette époque, des renseignements précieux dans une lettre qu'Euphrone écrivit de concert avec saint Loup, évêque de Troyes, à Talase, évêque d'Angers, qui leur demandait une consultation sur la discipline ecclésiastique en vigueur dans leurs Églises. La veille de Pâques commençait le soir et allait rarement jusqu'au matin, tandis que pour Noël et l'Épiphanie on employait la nuit entière ou au moins la dernière partie de la nuit. Les leçons de la veille de Pàques étaient réglées et devaient être toutes de la Passion; celles de Noël s'entremêlaient du chant des Psaumes. On déposait et privait de la communion les exorcistes et les sous-diacres qui se rema-

riaient. S'ils n'étaient pas mariés avant l'ordination, on les empêchait de le faire dans la suite. Autun était plus sévère ; on allait jusqu'à déposer les portiers et les priver de la communion quand ils se remariaient. Tous deux expriment dans leur réponse le vœu qu'une discipline plus sévère soit mise partout en vigueur.

Euphrone mourut en 475. On l'inhuma dans la basilique de Saint-Symphorien.

Cette gloire d'être gouvernée par d'éloquents évêques, des saints, des lettrés s'ajouta pour Autun à celle de posséder en ses murs une société polie, élevée aux fameuses écoles méniennes : gloire précieuse qui mérita longtemps à la cité éduenne le surnom de « Rome des Gaules ». Mais, après l'invasion des Barbares, il n'en restera plus que le souvenir. Les Burgondes se l'incorporent, et un de ses évêques, Pragmace, se rend au concile convoqué à Epaone par Sigismond, fils et successeur de Gondebaud. La conquête est entière et la transformation commence sous l'influence germanique. Les évêques d'Autun d'alors s'appliquent à conserver les traditions, à rendre plus humaine la conquête, à refaire une société. Ils entreprendront ensuite l'éducation de cette société par l'enseignement de la doctrine et de la morale évangéliques.

Aux coups de l'invasion germanique se joignit,

pour l'Église d'Autun, une autre cause de tristesse. Son démembrement, commencé au milieu du ve siècle par la fondation de l'évêché de Chalon, se continua par l'érection des diocèses de Nevers en 505, et de Mâcon en 598. Son prestige en fut diminué aux yeux du peuple. D'autre part, les princes conquérants, qui ne pouvaient souffrir chez eux l'élément gallo-romain, humiliaient Autun où s'était refugié ce malheureux élément. Presque toutes leurs libéralités allaient à Chalon ou à Mâcon.

L'Église d'Autun, qui subissait fatalement la disgrâce de la cité, eut des compensations dans les bienfaits venus de Rome. Saint Grégoire le Grand accorda, en 599, à Syagre, l'usage du Pallium, en témoignage de considération pour son Église, pour reconnaître aussi les secours accordés par l'évêque d'Autun à la mission que le pape avait envoyée en Angleterre sous la conduite du moine Augustin. A cette distinction, dont jouissent encore les évêques d'Autun, Grégoire le Grand ajouta le privilège accordé à l'Église de la « cité d'Autun » d'occuper le premier rang après celle de Lyon, dans la province lyonnaise. Brunehaut, de son côté, soutenue et guidée par les conseils de Syagre, construisit à Autun de somptueux édifices : le monastère de Saint-Jean le Grand, qui existait déjà en 589 et qui se trouvait près des murs, à l'emplacement du temple de Béré-

cynthe; un hospice pour les voyageurs pauvres, à l'entrée de la ville, sur la voie qui conduisait à la Loire; — cet hospice devint plus tard l'abbaye de Saint-Andoche —; une abbaye d'hommes sous le vocable et en l'honneur de saint Martin envers qui Brunehaut avait une dévotion spéciale. Ce monastère garda les restes de la malheureuse reine après son supplice.

Syagre était pour beaucoup dans ces faveurs accordées à son Église par le pape et les rois. Il le méritait par ses vertus. Saint Grégoire le Grand dit de lui qu'il fut un homme de grande charité et de grande loyauté, accomplissant les œuvres d'un véritable prêtre; Adon vante sa haute sainteté; Fortunat l'appelle le Seigneur Saint, le plus digne du siège apostolique; le concile de Mâcon le désigne par un mot qui résume toutes ses vertus : « le Saint ». On ne s'étonnera donc point de le voir mêlé à toutes les affaires religieuses et politiques de son temps. A la cour de Gontran, en 589, il signa la réponse aux quatre évêques réunis à Poitiers pour l'affaire des religieuses de Sainte-Croix. Il assista au quatrième concile de Lyon (583) qui sanctionne le célibat des évêques, des prêtres et des diacres, et recommande aux évêques d'user de précautions dans les lettres de reconnaissance qu'ils accordent aux captifs ; au premier de Mâcon qui ordonne aux archevêques

le port du pallium dans la célébration du sacrifice de la messe, excommunie jusqu'à la mort celui qu'on aura convaincu de faux témoignage et de parjure; au deuxième de Chalon (585), réuni par Gontran pour juger les évêques partisans de l'aventurier Gondebaud. On y recommande d'observer le dimanche et de porter la cause des affranchis devant les évêques; aux deuxième et quatrième de Paris; à Nanterre (591), pour le baptême de Clotaire II, tenu sur les fonts par Gontran.

Syagre fut donc l'un des plus grands évêques d'Autun avant saint Léger. Son prestige personnel entoura la cité et l'Église éduenne d'une glorieuse auréole. Autun vivra longtemps de son souvenir. Ses successeurs, durant la première moitié du VIIe siècle, n'eurent qu'à maintenir son œuvre, et nous atteignons, à la mort de Ferréol (661), le douloureux interrègne qui, pendant deux ans, mit à jour les plus honteuses compétitions. Léger, successeur de Ferréol, ne fut pas inférieur à la tâche difficile qu'on lui imposait. Il se rendit, par ses œuvres pastorales et son rôle politique, digne en tous points du glorieux passé de l'Église d'Autun.

Léger quitta donc la cour dans les premiers mois de l'année 663, et se hâta vers l'Église que Dieu l'appelait à diriger. Apôtre dans l'âme, avide de

sacrifice et de dévouement, il ne regretta pas les splendeurs et la vaine gloire du Palais. En touchant le vieux sol éduen, au milieu des solitudes du Morvan désolées comme au temps où, après les invasions, Eumène les décrivait dans son discours à Constantin, Léger éprouva un instant de tristesse, mélancolie des grandes âmes en face d'une œuvre qui s'annonce difficile. Il en sentit tout le poids en cette région *inculte, inhabitée, pleine de silence et de ténèbres, aux soudains précipices et pentes abruptes;* il pressentait mieux les résistances sourdes, obstinées là où « vivaient encore les traditions celtiques, le sombre esprit des druides, les mauvais génies que saint Germain entendait courir à grand bruit par monts et par vaux, lui criant : « Laisse, laisse au moins à des misérables la solitude des bois et la paix du désert. »

Parviendrait-il à triompher des obstacles, à rompre l'enchantement qui trompait les âmes et les tenait rivées aux biens terrestres, loin de Dieu? Léger reçut à Saulieu une première réponse à cette question. Le sang chrétien répandu là par saint Andoche et saint Thyrse lui criait que rien n'est impossible à Dieu devant qui les ténèbres se dissipent, qui aplanit les voies escarpées, trouble saintement les âmes pour les rendre attentives, et finalement les entraîne à sa suite, heureuses captives

de sa beauté et de sa miséricorde. Sous la chaude et forte influence de ces souvenirs, Léger réprima les impressions débilitantes et, plus alerte, reprit la route d'Autun.

Il déboucha en une large vallée, et, par la voie d'Agrippa, il fut bientôt en face de la « Rome Celtique ». Autun n'était plus l'orgueilleuse Bibracte, ni l'Augustodunum des Romains. Bagaudes, Alamans, Huns, Burgondes, après avoir déployé et nourri dans ses riches vallées leurs armées dévastatrices, lui avaient porté de trop profondes atteintes. Ses murs, ses portiques, ses tours ne possédaient plus cette élégance qui faisait songer, quand on les voyait du fond de la vallée d'Arroux, à quelque ville aérienne. De l'amphithéâtre et des temples païens, il ne restait plus que des ruines. Tombés ces superbes édifices romains dont la structure solide et artistiquement découpée, la grandiose ampleur chantaient la force, l'antiquité, le pouvoir.

Le spectacle qui s'offrait à Léger, bien que différent, n'en avait pas moins de grandeur. A la cité païenne avait succédé la cité chrétienne. A l'orient s'élevait la basilique Saint-Symphorien qui recouvrait les restes du martyr; à l'occident, Saint-Nazaire, la cathédrale des évêques d'Autun. Non loin des portiques, on apercevait, à l'est comme à l'ouest, les abbayes et hospices dus à la piété de

Brunehaut et au zèle de saint Syagre. La cité éduenne n'avait pas perdu toute splendeur ; transformée par le christianisme, elle revivait noblement son passé de malheurs et de courage. Elle prenait, se détachant sur l'horizon bleuâtre des montagnes, sous les jeunes rayons d'un soleil de printemps, l'aspect grandiose des ruines qui parlent, encore capables de glorieuse survie.

Et le nouveau pasteur bénit sa ville; il pria Dieu de faire jaillir plus abondante la source féconde qu'était le sang des martyrs. Il appela à son aide les anges tutélaires d'Autun, ses évêques saints, puis continua sa route bordée par les restes d'un temple païen et des monuments funéraires. La foule se porta au-devant de lui et le conduisit à l'épiscopium où il attendrait l'heure de son intronisation à la cathédrale Saint-Nazaire.

Cet édifice, qui occupait l'emplacement de la maîtrise actuelle, près de l'épiscopium, fut la première basilique construite à l'intérieur de la ville. Il n'en reste plus aujourd'hui que la chapelle Saint-Aubin qui fait partie des bâtiments de la maîtrise[1].

Le lendemain de l'arrivée de Léger, une foule nombreuse vint entendre le nouvel évêque. Les uns, heureux de voir cesser un interrègne scanda-

1. *Autun et ses monuments*, par Harold de Fontenay.

leux, se réjouissaient de posséder un pasteur capable d'apaiser les esprits. D'autres, acteurs passionnés de la lutte qui venait de finir, se préoccupaient uniquement du sort que leur ferait le nouvel évêque. Les premiers furent confirmés dans leur espoir, après avoir entendu Léger; les autres, semeurs de discordes, furent terrifiés, dit le moine de Saint-Symphorien : ils sentaient, sous les paroles de cet homme, une clairvoyance discrète mais avisée, une rectitude et une force de volonté qui conduirait toutes choses à leur but « doucement mais avec fermeté ». Il faudrait qu'on cède et que tout rentre dans l'ordre. Les récalcitrants connaîtraient le pouvoir de l'évêque.

Sa qualité de « défenseur » attribuée à l'évêque, n'était pas un vain titre. Elle répondait à une protection effective contre les exacteurs qui dépouillaient de leurs biens, jusqu'à l'indigence parfois, les habitants de la ville épiscopale. Le « défenseur » s'occupait surtout des veuves, des orphelins, des pauvres, des campagnards impuissants à faire respecter leurs droits. A cette prérogative s'en ajoutaient d'autres en vue de rendre plus efficace le pouvoir de l'évêque. Il prenait part à l'administration, surveillait les magistrats publics, punissait plusieurs délits réservés, présidait la commission pour la construction ou la réparation des édifices

publics. La loi Gombette, favorable aux lois romaines, n'abrogea pas ces pouvoirs. D'autre part, Léger était en faveur auprès de la Régente et de son fils; de nombreuses et utiles relations, entretenues avec soin, le mettaient en rapport avec la cour et les leudes Bourguignons; on connaissait ses illustres origines et ses vertus. Ainsi armé et jouissant de la considération de tous, Léger devait avoir et il eut un ascendant considérable sur ses ouailles.

« Ceux que la prédication de notre saint n'avait pas amenés à la concorde, la crainte de la justice les y força. » Ainsi s'exprime le biographe de Saint-Symphorien sur les premiers actes de Léger à Autun. Il usa d'abord de charité. La parole évangélique n'ayant pas réussi à convaincre les perturbateurs, il fit paraître les armes du « défenseur romain ». Les récalcitrants, contraints de choisir entre l'exil et l'acceptation des réformes jugées nécessaires, se turent; le calme se fit dans les âmes et la paix régna de nouveau à Autun.

Ce premier devoir accompli, Léger s'occupa des réparations urgentes commandées par le délabrement des murs et la vétusté de certaines constructions intérieures. On pouvait se rendre compte, au temps de l'anonyme, des travaux entrepris par l'évêque : « un nouvel atrium à la Basilique Saint-Nazaire, rétablissement du pavage et don de voiles

tissés d'or destinés à entourer et à parer l'autel, les murailles de la ville réparées, des maisons relevées ; des édifices tombant de vétusté restaurés ».

Essayons de suppléer au laconisme du moine au moyen des restitutions de l'archéologie[1].

Quand l'historien nous dit que Léger répara les murs de la ville, il ne faut pas l'entendre de toute l'enceinte romaine qui présentait un développement de six kilomètres enfermant une superficie de près de 200 hectares. Cette enceinte flanquée de 62 tours, haute de 13 mètres, épaisse de 2 mètres et demi, percée de 4 portiques monumentaux, subit au siège de 270 par les Bagaudes de telles avaries qu'un siècle plus tard elle était, nous dit Ammien Marcellin, « ruinée de vétusté et impuissante à soutenir le choc des Barbares ».

Constance Chlore et Constantin, qui firent réparer la ville, n'ont pu, malgré l'excès de leur bienveillance, songer aux remparts. Léger le pouvait encore moins ! Il faut donc entendre ici par murailles, celles qui entouraient et protégeaient la partie de la ville appelée le *Castrum*.

M. de Caumont nous dit l'origine du *Castrum*. Au v[e] siècle, « la population de chaque ville renversa ses plus beaux monuments pour bâtir des

1. Cf. *Autun et ses monuments*, *Le Castrum*.

murs d'enceinte. Les tombeaux furent arrachés de leurs bases pour être employés, avec les matériaux provenant des temples, des bains, des prétoires, à construire des murs de défense devenus le premier besoin, la première condition d'existence ». La partie ainsi enclavée, destinée à recevoir toute la population, au cas de siège, était le *Castrum*. Autun eut le sien : « Situé au point culminant de la ville romaine, il occupait à l'angle méridional de l'ancienne enceinte un espace de plus de 10 hectares de superficie. Il dut être facile de mettre promptement le *Castrum* en état de défense. Protégé de deux côtés par les anciens murs flanqués de tours plus rapprochées entre elles que sur aucun autre point de l'enceinte, il ne restait ouvert que d'un côté, celui de la ville[1]. »

On a retrouvé, en différents endroits, de nombreux fragments de marbre sculptés et autres dé-

1. On le ferma d'une muraille qui, partant de la tour enclavée dans la maison dite des missionnaires appartenant à l'évêché, suit les bâtiments du Palais épiscopal, passe sous le palais de justice, la prison, l'hôtel Rolin, l'ancienne Porte des Bancs, la cour de Me Cogné avoué, puis remontant brusquement vers le sud, longe l'arrière des maisons Simon, Bazerolle, Gaudry, de Fontenay, Alexandre; sert de soulèvement à la terrasse de Mr Changarnier et se raccorde avec la muraille romaine immédiatement au-dessous de la tour Bretagne. Cf. H de Fontenay.

bris de monuments antiques jetés dans les fondations de la muraille qui fermait le *Castrum* du côté de la ville. Ce fait confirme, au moins pour Autun, l'opinion de M. de Caumont sur la défense des villes au ve siècle. Il ne fallut pas cependant, à Autun comme ailleurs, détruire les monuments : le siège de Tétricus et des Bagaudes en 270 y avait trop bien pourvu.

La ville épiscopale, où saint Léger fit exécuter de grands travaux, est le *Castrum* dans lequel se trouvait l'épiscopium ou maison de l'évêque et la cathédrale Saint-Nazaire. Mr Harold de Fontenay confirme sa thèse sur le *Castrum* par cet épisode du siège d'Autun en 676 : à l'approche de l'ennemi, Léger fit briser sa vaisselle d'argent pour la distribuer aux pauvres. Les monastères d'hommes et de femmes qui se trouvaient « au-dessous » de la ville eurent leur part de ces libéralités. Or deux seulement de ces monastères, celui de Saint-Martin et celui de Saint-Symphorien, étaient construits hors de l'enceinte romaine; les deux autres, Saint-Jean et Saint-Andoche, étaient dans l'intérieur de la muraille antique. La ville désignée ici par le moine de Saint-Symphorien ne peut donc être que le *Castrum* en dehors duquel seul se trouvaient les monastères.

Léger fit probablement réparer l'épiscopium qui

joignait d'un côté le rempart du ve siècle et de l'autre la cathédrale de Saint-Nazaire. C'est à peu près l'emplacement actuel de l'évêché. A l'est du palais épiscopal d'Autun, on voit encore une tour carrée faussement surnommée, paraît-il, la « tour de Saint-Léger ». Cette tour ne serait que la tour de Rivaux restaurée, et celle-ci aurait remplacé la tour qui flanquait la poterne à laquelle, pour la défense de la ville, conduisait un escalier secret de l'épiscopium. On en a retrouvé des traces sous la tour « Saint-Léger », lors des travaux effectués en 1883 pour sa consolidation.

La cathédrale Saint-Nazaire, qui datait de la première moitié du VIe siècle, fut reconstruite en partie et embellie par saint Léger. Au temps de saint Syagre, une mosaïque d'or, qui faisait l'admiration des contemporains, décorait l'abside. Léger l'étendit à toute la basilique. Des lambris dorés ornèrent les plafonds; un voile d'or, placé derrière le maître autel, le fit ressortir. Une diaconie, ou grande sacristie, d'un côté; un pompeux baptistère de l'autre, et, complétant cette restauration, un atrium pour les pénitents, les réfugiés, les catéchumènes, et, aux portes, pour les pauvres, une matricule : ces travaux firent de la cathédrale Saint-Nazaire une maison digne de Dieu et du culte qui y déroula ses splendeurs.

III

LE CONCILE D'AUTUN ET LE TESTAMENT DE SAINT LÉGER (670).

La discipline de l'Église et l'exemple des saints n'avaient pas encore réussi à faire disparaître les désordres fonciers qui se rencontraient dans le peuple, dans le clergé et jusqu'au fond des monastères. Combien lente fut la disparition du paganisme, nous le savons : la déesse Bérécynthe avait encore au VIe siècle à Autun son culte public. Sans doute la conversion de Clovis exerça une très heureuse influence; mais pour beaucoup ce fut une influence de surface. L'explication des vérités chrétiennes émouvait moins le peuple que les phénomènes célestes si fréquents à cette époque, les épidémies ou le trouble des éléments. Et quand l'Église, par ses missionnaires, ses évêques et ses prêtres, eut peu à peu détaché le

peuple de ses coutumes païennes, en l'amenant au christianisme par le spectacle de ses cérémonies grandioses et l'exemple de ses saints, un fond de superstition lui resta de ses anciennes croyances.

Ce qu'il y avait de païen et de barbare dans le sang de ce peuple ne résisterait-il pas toujours à l'emprise de la morale évangélique? Le paganisme licencieux garderait irréductibles ses positions en face de l'ascétisme chrétien et la vérité chrétienne ne pourrait s'accommoder des fables païennes.

Aussi longtemps donc que coulerait dans les veines du peuple le sang païen et barbare, qu'on vivrait de plaisirs et d'erreurs, l'œuvre de l'Église n'aurait son plein effet. Cette œuvre exige, en dehors du secours divin, la collaboration nécessaire du temps, l'effort sérieux de chaque génération, les avertissements répétés, pressants, courageux de l'Église universelle et, sous son autorité, des Églises particulières.

A l'esprit païen se joignait l'hérésie pour rendre plus ardue, et parfois l'arrêter, l'évangélisation des peuples.

Les monothélites parurent en Gaule et dogmatisèrent à Chalon, Autun et Orléans. Les évêques dénoncèrent l'erreur qui s'attaquait au dogme de l'Incarnation et de la maternité divine de Marie.

A Orléans les sectaires furent confondus ; Chalon-sur-Saône publia les anathèmes de Rome et déclara qu'il fallait s'en tenir à la foi de Nicée, telle que les Pères l'avaient exposée, et confirmée, le Concile de Chalcédoine.

Néanmoins il restait de toute évidence que le peuple avait besoin d'une instruction religieuse très solide. Il lui fallait des prêtres instruits, attachés aux idées chrétiennes et les reproduisant dans leur vie. Et l'on avait, sur ce point, bien des lacunes à combler ! Des vices grossiers alourdissaient le clergé de cette époque. La cause en était que l'Église se trouvait obligée de recruter son clergé parmi les Barbares.

Cette plaie générale se compliquait à Autun d'un esprit frondeur et de mauvaise allure introduit à la faveur du honteux interrègne.

Les religieux enfin, cette réserve de Dieu et de l'Église, avaient subi l'influence des temps. Les fondations de Brunehaut, de date relativement récente, avaient moins souffert que l'abbaye de Saint-Symphorien, vieille de plusieurs siècles. Les observances primitives, mêlées d'éléments étrangers, y auraient été, au dire du Cardinal Pitra, une occasion de dégénérescence. A cette cause générale ont pu s'en joindre d'autres indépendantes de la volonté des moines. Quand s'élevèrent les fon-

dations de Brunehaut, un discrédit aurait frappé Saint-Symphorien : les privilèges extraordinaires attachés à ces mêmes fondations ont probablement causé quelque jalousie, au moins quelque aigreur dans l'abbaye ancienne qui s'agita, s'extériorisa au détriment de la vie monacale. Des habitudes plus larges prirent peu à peu le dessus, firent contraste avec la vie austère et plus fervente que l'on menait à Saint-Jean, à Saint-Martin et à Saint-Andoche.

On y vit des gyrovagues, des propriétaires, des compères ; on y admit des fugitifs venus des autres monastères : on eut recours aux intrigues de femmes. L'avenir ne donnera que trop raison à ces faits pour qu'on puisse en douter. De ce chef encore, une réforme s'imposait.

Mais les réformes ne pouvaient s'opérer que par l'autorité d'un concile. C'est en effet par les conciles que l'Église a maintenu dans son sein l'unité hiérarchique, la pureté de la foi et des mœurs, la discipline. A Orléans (538) on décide que les métropolitains doivent réunir chaque année leurs suffragants, en synode, pour donner aux décisions conciliaires plus d'efficacité et tenir en haleine le zèle des évêques. On revint souvent sur les mêmes points dans ces assemblées. Dans la première moitié du VIIe siècle, on réfute à

Orléans les Ariens et les Monothélites, on insiste sur l'observation du dimanche, le célibat des prêtres, les précautions que doit prendre le prêtre pour sauvegarder sa dignité : pas de chien de chasse, de faucon ; qu'il ne s'adonne pas au négoce. Lyon, Chalon et Mâcon reprirent ces canons et insistèrent. Autun n'avait pas encore parlé. C'était de toute urgence pourtant. Léger s'en rendit compte et, sous l'autorité du métropolitain de Lyon, il annonça pour l'année 670 une réunion et son programme. Ce concile qui, dans la pensée de l'évêque d'Autun, ne devait être tout au plus qu'un concile provincial, réunit 54 évêques et prit ainsi les allures d'un concile national.

Il eut lieu en 670, la septième année de l'épiscopat de saint Léger, la treizième du règne de Clotaire III, sous le pape Adéodat.

On n'a pu malheureusement recueillir toutes les décisions de ce concile. Celles qui nous sont parvenues proviennent, soit de la bibliothèque d'Angers, au titre 44, « des moines et des monastères » ; soit de celle de Dijon, pour le canon dogmatique ; soit de la Bibliothèque Thuana et de la collection Richard pour les canons sur la discipline cléricale. L'originalité de ce concile fut de s'être occupé surtout de la discipline monastique et d'a-

voir recommandé officiellement la règle de saint Benoît. La foi y eut cependant le premier pas, dans un canon qui porte le titre : « Canon d'Autun » — « *Si quelqu'un, prêtre, diacre, sous-diacre ou clerc ne s'en tient pas à la doctrine irrépréhensible du symbole qu'inspira l'Esprit-Saint et que les Apôtres transmirent, et à la foi du saint évêque Athanase, qu'il soit sévèrement réprimandé par l'évêque.* »

On ne pouvait mieux répondre aux Ariens et aux Monothélites qui essayèrent de troubler la foi dans la province de Lyon lors de l'invasion des Burgondes et vers 640. Contre eux il fallait affirmer nettement les dogmes de l'Incarnation et de la maternité divine de Marie. Or quoi de plus précis que les articles du symbole des apôtres et ceux du symbole connu sous le titre de saint Athanase? Les formules de ce dernier rendent exactement et sans équivoque possible la pensée des Pères et de la Tradition sur les vérités fondamentales de la religion chrétienne. Ce sera donc l'honneur du concile d'Autun d'avoir, le premier, promulgué ce symbole dans les Gaules.

Puis viennent les canons purement disciplinaires. Ils visent les séculiers, les clercs et surtout les moines.

« *Que les séculiers qui, à la Noël du Seigneur, à*

Pâques, à la Pentecôte, n'auront pas communié, n'habitent plus avec les catholiques. »

Le concile voyait dans l'eucharistie un préservatif, un remède contre le péché. Le concile de Trente y reviendra solennellement et dira que ce sacrement est, avant tout, un antidote contre le poison du péché. A Autun on exige, sous peine d'excommunication, la communion trois fois l'an. Rien de plus efficace contre l'esprit païen dont nous avons parlé : le sang du Christ purifierait le sang barbare.

« *Qu'aucun prêtre, chargé par la nourriture et appesanti par le vin, n'ose plus toucher aux sacrifices ni célébrer la messe. Que si quelqu'un l'ose, qu'il soit déposé. Il ne faut pas que les femmes pénètrent jusqu'à l'autel. Si quelque ministre de l'autel du Seigneur, ayant fait une chute momentanée, par la déplorable fragilité de la chair, s'en repent dignement par un miséricordieux regard du Seigneur, en sorte que, mortifiant son corps, il offre à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit; que l'évêque ait la faculté ou de lever promptement de suspense ceux qui sont sincèrement affligés, ou de retenir plus longtemps les pénitents tièdes séparés du corps de l'Église; qu'en tout cas, néanmoins, ceux-ci ne rentrent qu'à leur rang, sans pouvoir jamais être promus aux dignités supérieures. Que si de nouveau ils*

reviennent comme des chiens au vomissement et retournent comme des porcs immondes s'enfoncer dans leur fange, qu'ils soient non seulement dépouillés de leur charge, mais encore privés de la sainte communion jusqu'à la mort. »

Un nouveau sacerdoce, recruté parmi les barbares, avait introduit dans l'Église l'esprit d'insubordination, les vices et les désordres les plus dangereux : la table et la chair. Contre ces vices il fallait des sanctions très sévères, allant jusqu'à la privation perpétuelle de l'eucharistie au cas de récidive.

Mais les sanctions n'amènent pas à résipiscence les délinquants ni ne les gardent dans le droit chemin, sans mesures de préservation. C'est pourquoi Léger astreignit le clergé de la cathédrale à la vie commune basée sur l'obéissance et la pauvreté sous un chef ou prévôt. Il régla aussi le fonctionnement des petites communautés cléricales attachées aux églises Saint-Pierre et Saint-Étienne. Chaque année il visita soigneusement le clergé des campagnes. En père prévoyant et bon, il assura l'indépendance morale de son clergé en le protégeant contre les surprises matérielles si fréquentes en ces temps de conquêtes et de partages. Il mit fortement en évidence et appliqua avec une rare vigueur le principe, sanctionné par les conciles, de l'aliénation du patrimoine de l'Église. L'évêque d'Autun trouva à son

clergé des ressources et veilla sur la bonne administration des biens paroissiaux. Il voulut l'indépendance de ses prêtres vis-à-vis des leudes qui, sur leurs domaines, avaient fondé des paroisses.

Le pieux et zélé Pontife s'appliqua aussi à tenir en honneur les observances liturgiques. Il surveilla de près l'éducation des clercs sur ce point et pourvut à Autun à l'administration des sacrements, du baptême en particulier.

Nous savons comment il restaura et fit décorer sa cathédrale. Il embellit le baptistère réservé aux hommes.

Il y en avait deux autres : Saint-Jean le Grand pour les femmes et Saint-Andoche pour les enfants. Il entoura le culte divin de toute la pompe désirable et ne passa jamais, à ce sujet, de négligence aux ministres de Dieu. Il savait tout le bien fait aux âmes par le spectacle des grandes cérémonies de l'Église, par le chant liturgique auquel tous devaient participer. Un sens intime, celui de la gloire de Dieu, l'avertissait que les âmes, païennes et barbares, connaîtraient plus vite et mieux le Dieu des chrétiens en le voyant entouré d'hommages et de respect.

Il fallait enfin que le clergé enseignât le peuple, et tînt, suivant les décisions conciliaires, des écoles presbytérales.

Il devait aussi se défendre lui-même contre les morsures de l'hérésie. Une éducation cléricale très soignée s'imposait. Cette nécessité nous incline à penser que les études ecclésiastiques devaient être en honneur dans l'église d'Autun. Saint Syagre avait contribué à leur développement ; Léger maintint les traditions. Et si le concile de 670 peut exiger des clercs un ferme attachement au symbole des apôtres, à la foi de saint Athanase, en face des ariens et des monothélites, c'est qu'on l'initiait au contenu de ces symboles, les dogmes révélés : à la théologie.

Le concile d'Autun insista sur plusieurs points de discipline monastique. C'est sa note, avons-nous dit, non seulement parce que les canons sur ce point nous sont parvenus plus nombreux, mais aussi parce qu'il est le premier à l'avoir fait.

Tel est le premier titre de la discipline monastique : Que les abbés n'aient pas de pécule et que les moines reçoivent de l'abbé la nourriture et le vêtement accoutumés.

« Can. 5. — *Que nul d'entre les moines n'ose avoir de compères.* »

D. Pitra croit qu'il s'agit ici d'associations se rattachant à une ghilde ou congrégation. Un moine ne pouvait en faire partie, ni par lui-même ni

par un représentant; encore moins participer aux réunions licencieuses qu'avaient entre eux les membres ou « compères » de ces associations.

« Can. 6. — *Qu'on ne rencontre point les moines errants dans les villes; et s'ils le font par nécessité, qu'on les adresse à l'archidiacre avec des lettres de leur abbé.* »

La Règle de saint Benoît flétrit énergiquement les moines gyrovagues qui courent les villes et les campagnes sans lettres commendatrices.

« Can. 8. — *Qu'ils soient obéissants envers leur abbé et leur prieur.* »

« Can. 10. — *Qu'aucun d'eux n'ait de familiarité avec des femmes; et si quelqu'un est reconnu coupable, qu'il soit soumis à une sévère correction... Qu'il ne soit jamais permis aux femmes d'entrer dans le monastère.*

« *Statuons et décrétons que nul ne se permette de retenir un moine étranger sans la permission de son abbé.* »

« Can. 15. — *Quant aux abbés et moines, telle doit être leur observance, que tout ce qui est enseigné par l'ordre des canons et la Règle de saint Benoît, ils le doivent accomplir et observer ponctuellement. Que si, en effet, toutes choses sont légitimement observées par les abbés et les moines, d'une part se multipliera par la grâce de Dieu le nombre*

des moines et, d'autre part, le monde entier, par leurs prières assidues, sera préservé de tout fléau. »

D. Pitra rend hommage à saint Léger qui, en inspirant ce dernier canon, a contribué à la promulgation de la Règle de saint Benoît dans l'ordre monastique. « Il formula nettement, dit-il, cet axiome de philosophie sociale, puissant et neuf encore après treize siècles, savoir, que les âmes priant dans la solitude ne sont point inutiles au monde; qu'il faut, dans la balance de Dieu, un contrepoids à la prospérité des nations ; qu'il n'y ait pas de milieu entre la peine librement acceptée ou la peine providentiellement infligée, entre les serfs volontaires ou les nécessaires fléaux de Dieu; qu'ainsi Dieu ne suspend le néant et la mort prêts à déborder sur le monde qu'autant qu'il rencontre des prières qui le tiennent en arrêt; qu'ainsi le plus humble moine ne porte pas seulement dans les plis de sa tunique la paix et la guerre, mais la vie et la mort[1]. »

« *Que les moines soient tous obéissants en toutes choses, continue le Concile; qu'ils soient recommandables par l'honneur de la frugalité, fervents dans l'œuvre de Dieu, assidus à la prière, persévérants dans la charité; que ni par négligence, ni par*

1. *Histoire de saint Léger., etc*, p. 180.

désobéissance ils ne soient la proie du lion qui rôde, qui rugit et qui cherche à dévorer. Qu'entre eux soit un seul cœur, une seule âme; que personne ne dise : ceci est mien, mais que tout leur soit commun; en commun soit leur travail, et qu'ils soient parfaits observateurs de l'hospitalité. »

Plusieurs sanctions, graduées selon la dignité des délinquants et la gravité de la faute, sont édictées après les canons sur la discipline monastique. Qu'on ne néglige pas d'appliquer ces sanctions et l'on protégera l'âme contre les vices si difficiles à extirper.

Il ne nous reste, parmi les suscriptions, que celle de l'évêque d'Autun. « *Moi, Léger, évêque, bien que pécheur, avec le consentement de mes frères, avons promis et ainsi nous a-t-il plu de faire observer ceci à perpétuité.* »

Voilà ce concile dont on a trop peu tenu compte dans l'histoire générale de l'Église et qui cependant par son objet, par l'époque où il fut célébré, le nombre imposant d'évêques qui en ont souscrit les décisions, s'impose à l'attention. L'Église profite d'un demi-siècle d'apaisement entre les guerres civiles et l'invasion des Musulmans, pour achever la conversion des Burgondes et des Francs. Contre les novateurs, elle expose clairement le Dogme ca-

tholique ; aux mauvais instincts du sang barbare, elle oppose les barrières d'une sage discipline et commande la communion à la chair et au sang du Christ ; elle y fait prendre goût au point de pouvoir imposer, comme sanction, l'éloignement momentané de la Sainte Table. Elle protège contre lui-même un clergé aux vues intéressées, aux allures trop libres.

Enfin, par l'introduction de la Règle de saint Benoît dans les monastères, elle y fait vivre un esprit nouveau qui épure la vie des moines et en assure les bienfaits à la société mérovingienne. N'était-ce pas répondre aux besoins pressants de cette société et affirmer, une fois de plus, la vitalité toujours féconde de l'Église, ses moyens jamais épuisés d'adaptation, l'énergie et l'opportunité de ses mesures ?

Tous ne comprirent pas le bienfait des réformes introduites par le concile d'Autun. On ira même, dans la ville épiscopale de saint Léger, jusqu'à trouver dans ces réformes un prétexte dont on se servira à l'occasion pour troubler les esprits. Qu'importe ! Léger, qui pressentait ces résistances, n'était pas homme à s'en effrayer. Il fallut qu'on passât par où l'Église voulait ; c'est le cas d'appliquer à notre saint ce qu'en dit son biographe anonyme : « Les forces de son âme se tendirent telle-

ment vers l'accomplissement de la loi de Dieu, que sa volonté, allant au but qu'elle se proposait, accomplit sans difficulté les volontés sacrées du Très-Haut.» Employa-t-il l'arme redoutée de l'excommunication pour faire observer les décisions prises par le concile ?

Il enseigna son peuple ; sa sainteté fit le reste.

Au sujet de sa prédication, l'anonyme de Saint-Symphorien est très sommaire : « Il était assidu, nous dit-il, à enseigner à son peuple les choses divines. » Le malheur veut qu'on n'ait pas recueilli cette prédication qui a placé l'évêque d'Autun à côté des meilleurs orateurs de cette époque. D'autre part, la trop grande concision de l'hagiographe ne permet guère une reconstitution. L'objet des instructions de l'évêque se résume en ce mot : « les choses divines ». Il faut entendre par là que Léger prêchait avant tout les mystères de Dieu, les dogmes fondamentaux du Christianisme, nos rapports avec le Dieu caché sous la formule du Credo ; nos devoirs envers lui. Prédication opportune s'il en fut, en un temps où ces dogmes étaient attaqués à Autun même ; où la morale se relâchait. Quelle était sa méthode ? Il prêchait assidûment, seul moyen de donner un enseignement suivi et profitable. La forme de cet enseignement nous semble avoir été surtout l'homélie. C'est le genre adopté par la plu-

part des Pères que Léger devait connaître ; c'est le mode le plus apte à l'exposition de la sainte Écriture pour laquelle notre Saint avait des dispositions spéciales. Dans sa lettre à Sigrade, il imprégna du sens scripturaire ses considérations sur le bonheur du ciel, le néant des choses de ce monde, la beauté et la paix de la vie religieuse, le pardon des injures. Ce genre d'ailleurs convenait mieux à cet homme actif qui, sans négliger pour son auditoire la valeur d'une bonne démonstration, se hâtait vers les conclusions pratiques. Il allait mieux aussi à l'auditoire, pour qui l'enseignement évangélique, illustré de paraboles, avait un attrait mystérieux et tout-puissant. Les résultats de cette prédication étaient assurés par la sainteté de l'évêque d'Autun. « Ce n'est pas injustement, dit son biographe, que Dieu lui conférait ses grâces; car, avant tout, le saint évêque s'était dévoué à l'accomplissement de la loi. » Il n'enseignait donc rien qu'il n'eût pratiqué ; et l'exemple, qui fut la force intime de la prédication du Christ, devait l'être aussi pour celle de son apôtre. Léger était un saint à qui Dieu communiquait les lumières et la toute-puissance de son Verbe.

Léger voulût assurer aux pauvres le couvert et la subsistance. Déjà il avait, pour eux, fondé, aux

portes de la cathédrale, un établissement où les miséreux s'inscrivaient à tour de rôle suivant leur participation aux charités de l'Église : c'était la « matricule », ainsi appelée à cause du registre d'inscription. Mais cette charité avait le grave inconvénient d'être insuffisante, peu organisée et dépourvue en face de l'avenir. Léger s'en préoccupa et résolut d'y remédier dans la mesure du possible. Il fit, par testament, une fondation en faveur des pauvres d'Autun. Ce testament se relie au concile d'Autun, parce qu'il fut soumis à l'approbation des Pères. Il est donc tout naturel que nous en parlions ici.

L'authenticité de ce testament a soulevé beaucoup de discussions. La « Gallia christiana » et les Bollandistes le repoussent comme manifestement interpolé. D'autres l'admettent, comme Pérard qui le rapporta dans les preuves de son histoire de Bourgogne ; Lecointe qui le cite en entier dans ses annales ecclésiastiques. Mabillon, tout en admettant son authenticité substantielle, avoue qu'il est difficile d'en justifier les dates telles qu'elles se lisent dans les imprimés. Nous avons vu que, sauf la date de 653 qui tombe d'elle-même, les autres pouvaient demeurer telles quelles, soit à cause des modifications chronologiques introduites dans la vie de saint Léger par la date révisée de

la mort de Clotaire III, soit à cause de la possibilité où nous sommes d'assigner à ce testament deux époques : celle où il fut soumis en substance au concile d'Autun, celle où Léger le rédigea définitivement.

« Considérant, y écrit le saint Évêque, les diverses révolutions des choses humaines, la mort, inévitable terme de tout et l'heure formidable du jugement ; sachant qu'il est écrit : « Donnez et il vous sera donné ; faites-vous de vos richesses des amis qui vous reçoivent aux tabernacles éternels » — et ce mot de la Sagesse : « Le rachat de l'âme humaine est dans les richesses » — et encore : « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône, le péché », — pour l'amour de Dieu, la rémission des péchés et la mémoire du Seigneur Clotaire et de la Reine Bathilde, voulant enfin qu'on prie abondamment et librement pour le roi Thierry, pour le salut du Royaume, des princes et du monde entier, je prends pour légataire et héritier légitime l'Église de Saint-Nazaire, titre de ma prélature. Je lègue la villa de Marigny-sur-Yonne que je tiens de la munificence de la reine Bathilde, par une charte royale; la terre de Tillenay-sur-Saône qui me vient de mes aïeux maternels ; les domaines d'Ouges et de Chenôve, près Dijon, que j'ai acquis de Bodilon et de Sigrade. Je lègue, séquestre et

transfère ces biens avec toutes leurs dépendances, hommes, de quelque sexe qu'ils soient, terres, vignes, puits, étangs, cours d'eau, bois, pâquis petits et grands, à la matricule que nous avons bâtie à la porte de Saint-Nazaire; afin que le prévôt de cette matricule et les successeurs que lui donneront les évêques d'Autun reçoivent et nourrissent chaque jour et en tout temps 40 frères qui prieront Dieu pour le royaume, le salut du roi et des grands. »

Les protestations qui suivent contre les violateurs de ce testament montrent l'importance qu'y attachait l'évêque d'Autun. On y prit garde et ce testament donna le jour à l'œuvre qui vécut jusqu'en 1668 sous le nom d' « *Institution charitable de l'Aumône de Saint Léger à Autun* ».

L'église prenait sous sa protection les pauvres dont la mauvaise administration, le dérèglement des mœurs et la brutalité du droit public avaient multiplié le nombre. Leurs oppresseurs, de quelque condition qu'ils fussent, tombaient sous les coups de l'excommunication : ceux qui enlevaient ou retenaient en esclavage les personnes libres; les juges et les puissants qui les poursuivaient de leurs vexations; les gens du roi et les grands qui usurpaient le bien d'autrui et qui, sans action juridique ni preuves de leurs droits, ex-

pulsaient les faibles de leurs propres demeures.

A ces mesures générales, Léger ajouta l'œuvre positive qui dure, où le pauvre, dans ses moments de plus grande misère, trouvera la subsistance et le couvert. L'« *Aumône de Saint Léger* » s'inspirait de ce grand principe : Qu'on ne peut supprimer les pauvres et qu'il faut, par la bonté, s'en faire des amis. Monsieur de Charmasse en a fait l'histoire dans les mémoires de la Société Éduenne[1]. Nous lui empruntons ce qui a trait à notre Saint et nous pourrons ainsi montrer le génie charitable et organisateur de l'évêque d'Autun.

Cette œuvre s'origine donc au testament de saint Léger. Le nom de « frères » que l'Évêque donne à ses légataires avec l'obligation de prier pour le prince et la paix du Royaume, eût fait croire que le testateur entendait ici moins l'établissement d'un aumône publique que la fondation d'une communauté de clercs. Le nom de « frères » donné aux pauvres est cependant traditionnel dans l'Église, depuis que Jésus-Christ s'est assimilé à eux. On a toujours eu aussi, dans l'Église, l'habitude de joindre la prière à l'aumône pour affirmer le lien de fraternité qui existe entre les hommes. Il

1. 1889, t. XVII, p. 349 à 413. *L'Institution charitable de l'Aumône de saint Léger à Autun*, A. de Charmasse.

était donc tout naturel que saint Léger employât le terme « frères » pour désigner les pauvres d'Autun; et qu'en retour de l'aumône qu'on leur faisait il leur demandât des prières pour l'Église, le prince et la paix du Royaume.

Outre cette preuve traditionnelle, l'histoire de l'Aumône de saint Léger dénote le caractère et le but de son testament. Elle a aussi l'avantage d'établir l'authenticité de ce même testament.

Saint Léger lègue son bien, non pas aux chanoines d'Autun, mais à la matricule qu'il avait établie à la porte de l'église Saint-Nazaire, comme l'affirme son biographe de Saint-Symphorien. Or cette matricule, comme l'hôpital Saint-Andoche fondé par Brunehaut, n'avait d'autre destination que le soulagement des misères du pauvre. Il y avait, au dire du chanoine Devoucoux, quatre autres établissements de charité, situés aux quatre portes principales de la ville. On les nommait diaconies [1].

1. A la porte Saint-André, où fut enseveli saint Racho; près du temple dit de Janus, à la Génétoie, dont le propriétaire jouissait du droit de laver les pieds de l'évêque lors de son entrée à Autun; la troisième était à l'endroit où se trouve actuellement le cimetière de l'hôpital, au-dessous de la porte de Rome; la quatrième se trouvait non loin de la porte Saint-Andoche, du côté de Fleury, ou Marpas.

La donation de saint Léger, s'adressant donc à la matricule Saint-Nazaire, assimilable par son but aux hospices et diaconies d'Autun, ne put avoir d'autre fin : c'est une œuvre de charité qu'il a voulue.

Au IXe siècle, cette dotation fut détournée de son but. On s'était emparé de la villa de Tillenay. Adalgaire, quarante et unième évêque d'Autun (875-893), en écrivit au pape Jean VIII, le priant d'intervenir et de confirmer la donation de saint Léger. Jean VIII s'empressa de le faire (879). « Il est certain, dit-il, que la villa de Tillenay, propriété de saint Léger, autrefois évêque d'Autun, a été léguée à Saint-Nazaire, qui fut le titre de son épiscopat. Mais cette villa ayant été prise et longtemps détenue injustement par des hommes pervers qui voulaient en faire leur propriété, notre cher fils, le roi Charles, après une minutieuse enquête qui aboutit à la reconnaissance des droits de l'Église d'Autun sur cette villa, la rendit de sa propre autorité à l'évêque de cette ville et replaça dans ses droits l'Église de Saint-Nazaire. » On ne peut affirmer plus clairement la réalité des donations de saint Léger, et, par suite, l'authenticité au moins substantielle de son testament.

En 1270, Giraud de Beauvoir, évêque d'Autun, légua à son Église 1.000 livres pour l'acquisition

d'une rente en vue d'une distribution de pain que l'on ferait pendant trois jours de l'octave de Pâques à tous les pauvres de la ville, « comme cela se pratique pour l'aumône établie dans l'Église d'Autun par le bienheureux martyr Léger[1] ».

Il arriva que les revenus du chapitre furent insuffisants pour l'œuvre de Saint-Nazaire. L'aumône publique de saint Léger avait subi, au XIIIe siècle, une profonde altération. Au lieu d'une distribution faite en tout temps à 40 pauvres, comme l'avait fixé le fondateur, le Chapitre avait introduit la coutume de faire l'aumône à tous les pauvres trois fois la semaine, seulement pendant le carême. On fut dès lors obligé d'ouvrir les portes d'Autun aux mendiants de toute la province qui s'y donnaient rendez-vous à l'approche du carême. Le Chapitre, — il fallait s'y attendre, — fut débordé et ne put remplir ses engagements. Les pauvres accoururent si nombreux, surtout pendant les années de disette qui se succédaient périodiquement, que les chanoines se virent dans la nécessité ou de réduire le nombre des prébendes ou de renoncer à la distribution de l'aumône. Pour leur venir en aide, Barthélemy, évêque d'Autun, par un acte du 25

1. A. de Charmasse. — Cartulaire de l'église d'Autun : C. 137.

juin 1306, cède au chapitre le revenu des églises de Sauvignes, de la Tagnère, d'Étang et de Loisy.

Plus tard, à cause de la cherté du blé et de l'accroissement du nombre des pauvres, les revenus de l'Aumône de saint Léger furent encore insuffisants. Héli, évêque d'Autun, par un acte du 26 décembre 1311, qui reproduisait les termes mêmes du testament de saint Léger, cède au Chapitre les revenus des églises de Monthélie et de Saint-Gervais-sur-Couches pour accroître le fonds de l'Aumône de Carême et assurer la continuation de l'institution charitable de saint Léger. Cette charte de l'évêque Héli est très précieuse, pour notre thèse, car elle détermine et complète le testament de saint Léger. Il y est fait mention de chapelains désignés par le Chapitre pour assister à la distribution quotidienne; ce qui explique d'une façon très plausible les prières exigées par saint Léger. D'autre part l'alternative où se trouvait le Chapitre d'interrompre les aumônes ou d'affecter à leur continuation le revenu de plusieurs prébendes canoniales, alternative propre à scandaliser le peuple et à humilier l'église d'Autun, était une singulière et très forte tentation pour les chanoines de rechercher avec soin si l'intention de saint Léger n'avait pas été plutôt la fondation d'un collège de chanoines. En ce cas rien n'était

plus simple que de rappeler cette destination primitive, d'y revenir et de couper court aux ennuis toujours renaissants. Loin de là. Dans son acte du 26 décembre 1311, l'évêque Héli rappelle avec éloge le legs de son illustre prédécesseur, saint Léger ; il entend bien en assurer la pleine exécution et vient en aide au chapitre qui avait mission d'y pourvoir.

Saint Léger a donc eu en vue les pauvres dans son Testament. Si son œuvre fut transformée dans la suite au risque de disparaître, cette transformation nous a permis de mettre en lumière le but que notre Saint s'était proposé. On peut accuser d'imprudence le Chapitre d'Autun, mais l'on ne saurait nier ses efforts constants pour maintenir et promouvoir cette institution essentiellement chrétienne.

Après l'acte d'Héli, l'*Aumône de saint Léger* se continua sous la même forme et durant le Carême, malgré le nombre croissant des pauvres et les malheurs publics qui apportaient le trouble dans les fortunes. Les mendiants accouraient au XVIe siècle de plus de 20 lieues à la ronde et les habitants les plus aisés de la ville n'hésitaient pas à envoyer leurs serviteurs tendre la main. Devenue inutile aux vrais pauvres, onéreuse pour l'Église d'Autun, redoutable pour les habitants eux-mêmes, cette distribution parut au Chapitre

pouvoir être convertie en une redevance de grains. Cette redevance, jointe aux aumônes faites par les monastères d'Autun, permettrait d'entretenir un hôpital exclusivement destiné aux pauvres de la ville et des villages voisins qui payaient la dîme. Ce projet repoussé par l'assemblée du peuple d'Autun et le parlement, l'aumône continua sous la forme ancienne avec la surveillance des officiers de la chambre. Ce ne fut qu'en 1629, après la peste qui sévit à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, que les officiers municipaux d'Autun traitèrent avec le Chapitre. Celui-ci, en échange de l'aumône, s'engageait à délivrer chaque année 69 sextiers de seigle ou 360 boisseaux de blé que l'on distribuerait aux pauvres. L'affaire en resta là et l'aumône se fit comme par le passé avec tous les inconvénients que la méthode adoptée au XIIIe siècle par les chanoines avait engendrés.

Le retour de la peste fut la conséquence naturelle du maintien de cet usage. Le chapitre n'en continua pas moins de faire l'aumône régulièrement. Ce ne fut qu'en 1668, sous l'impulsion vigoureuse de Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, que Louis XIV autorisa la fondation d'un hôpital général. Dans la dotation de cet hôpital seraient comprises toutes les aumônes de fondations qui

« sont annuellement distribuées tant par les Doyens, chanoines et Chapitre de l'Église cathédrale que par les abbés et religieux de Saint-Martin et de Saint-Symphorien; par les Dames et abbesses de Saint-Jean et Saint-Andoche ».

Ainsi finit, sous sa forme primitive, l' « Aumône de saint Léger ». L'Hôpital général, dont Louis XIV a autorisé la fondation, est l'hôpital actuel de Saint-Gabriel, desservi par les sœurs de Charité [1].

« L'Institution charitable de l'Aumône de Saint-Léger à Autun » (670-1668) vécut dix siècles et raconta le génie charitable de notre Saint. Elle estampille merveilleusement le Testament de 670. Mabillon eut donc raison de croire à son anthenticité substantielle. Saint Léger a-t-il voulu, en perpétuant ainsi, par l'œuvre de l'aumône, les bénédictions qui l'accompagnent, éloigner de son troupeau les malheurs que Dieu permet comme châtiment pour l'abandon de sa loi? En voyant la cité éduenne se ressouvenir, malgré toutes ses infortunes, de ses gloires d'antan; essayer de reprendre vie et se préparer de nouvelles gloires, le saint évêque espérait que le bien étoufferait le mal.

1. *Autun et ses monuments*, p. 507.

Hélas! malgré toute sa bonté, il devait bien se rendre compte de la dégénérescence qui partout se montrait, en Bourgogne, comme en Provence, en Aquitaine et les royaumes francs. Il remontait de ces tristes effets à leur cause ordinaire : l'oubli des lois naturelles et divines qui entraîne fatalement la vengeance du droit opprimé. Ces vengeances s'accomplissent en ce monde, l'unique lieu de la justice pour les sociétés. Toutes les parties de ces sociétés dégradées s'en vont à la dérive, tombent et meurent sous les coups de la peste ou de l'invasion. On ne peut expliquer autrement l'invasion des Sarrasins qui fondirent, au VIII[e] siècle, sur la Bourgogne, la Provence, l'Aquitaine, l'Espagne.

« Quand un peuple méprise les lois du mariage, écrivait saint Boniface après l'invasion, et tombe dans la luxure et l'adultère, à l'exemple de la race de Sodome, il ne peut naître de cette vie honteuse et de ce commerce de prostituées qu'une génération dégradée, basse et livrée aux plaisirs jusqu'à ce qu'enfin, descendant au dernier degré de l'abjection, le peuple tout entier perde la valeur dans les batailles, la fermeté dans la foi, l'honneur dans le monde et l'amitié de Dieu. Ainsi en est-il arrivé aux nations de l'Espagne et de la Provence et aux peuples des Burgondes qui ont apos-

tasié par tant d'infidélités et de fornications, qu'à la fin le Juge tout-puissant, pour punir l'abandon de la loi de Dieu, permit que la vengeance de ces crimes vînt et sévît avec les Sarrasins [1]. »

S'il prévit ces malheurs par le spectacle des vices qui les déchaînent, Léger pria Dieu de les éloigner de son peuple. Dans la mesure des moyens humains, mis à sa disposition par la Providence, il le rendit heureux. Lui-même, au milieu des œuvres de son zèle, jouissait d'une grande paix. C'était là une attention délicate d'en haut pour le mieux préparer aux luttes prochaines, aux tourments qui l'attendent, à la mort affreuse qui plane déjà sur ses jours.

1. XIX ad Ethibaldum regem. Cité dans l'histoire de saint Léger de D. Pitra.

IV

SAINT LÉGER CONSEILLER DE CHILDÉRIC II
(673-675).

Un événement très grave, une révolution, ramena Léger au palais des rois francs. Il importe de bien caractériser ce fait de l'histoire des Mérovingiens pour apprécier le rôle politique de l'évêque d'Autun.

Erkinoald mourut peu de temps après Clovis II (660) : il fallait lui donner un successeur. Le maire du palais, chef des officiers royaux qui formaient alors presque toute l'aristocratie franque, domina peu à peu cette aristocratie. Il suppléait aussi le roi en beaucoup de ses fonctions : chef des grands, il maintenait leurs privilèges; représentant du roi, il devait garder intactes les prérogatives du pouvoir royal, lever les impôts, exiger le service militaire. On ne pouvait donc, à la cour comme en province, se passer du maire du palais. D'où l'importance et l'intérêt que revêtait son élection.

Au VIIe siècle, le roi qui le nommait devait le faire agréer par les officiers du palais et les leudes. C'est ce qui arriva pour le successeur d'Erkinoald. Dans son élection, les grands eurent la part principale. Après des hésitations, disent tous les chroniqueurs, ils se rallièrent sur le nom d'un homme libre, originaire du Soissonnais, pauvre de naissance, mais doué par ailleurs de certaines qualités qui firent en peu de temps sa fortune, le mirent en évidence, l'amenèrent à la cour et finalement le poussèrent au faîte des honneurs. Il n'est pas, croyons-nous, tout à fait téméraire d'avancer que saint Ouen, l'illustre évêque de Rouen, compatriote d'Ebroïn, qui le croyait capable de soutenir la royauté, ne fut pas étranger à l'élection de son ami. Il dut peser dans la balance de tout le poids de son autorité pour le faire élire de préférence à d'autres.

Sainte Bathilde s'inclina et accepta le gouvernement de cet homme qu'elle n'eût probablement pas choisi si elle en avait eu la liberté. Mais la reine avisée se rendait compte des prétentions de plus en plus exigeantes des leudes qui, à toute occasion, affirmaient leurs droits et privilèges. Et si elle tenait aux grandes lignes, qui avaient toujours défini sa politique, elle n'osait pas, craignant un plus grand mal, heurter de front les

exigeances des leudes. Bathilde en souffrait, car elle y voyait la ruine à brève échéance de ses efforts, la faillite de sa politique. Les événements ne tardèrent pas à lui donner raison.

Ebroïn, le nouveau maire du Palais, ne manquait pas d'ambition. Pendant les premières années, il louvoya entre la reine mère et les conseillers ecclésiastiques d'une part, et, de l'autre, les officiers royaux qui cherchaient l'indépendance vis-à-vis du pouvoir. Très habile, Ebroïn sut faire siennes les revendications des grands et s'assurer, parmi eux, de nombreuses sympathies. Or l'édit de 614 s'opposait à la cupidité d'hommes qui ne concevaient pas que l'individu pût être sacrifié à la société et qu'il eût envers elle certains devoirs très stricts. L'unique loi de ces hommes était leur intérêt personnel. Ebroïn, que le décret gênait probablement plus que tout autre, laissa enfreindre partout la charte de 614; il envoya, à la tête des provinces, ses créatures qui renouvelèrent les exploits de Leudaste. On se plaignit, les évêques élevèrent la voix contre ces vexations.

En province, ce fut le cas d'Annémond, archevêque de Lyon. La calomnie fit alors son œuvre contre lui. On l'accusa d'entretenir avec les princes étrangers des intelligences pour détrôner Clotaire III : crime de lèse-majesté qui relevait du

tribunal du roi. Ebroïn fit donc poursuivre l'archevêque de Lyon. Mais, pris de scrupule et craignant de voir paraître son innocence, il le fit assassiner par ses satellites aux environs de Chalon-sur-Saône. Génès, l'aumônier de Bathilde et de la cour, remplaça Annémond sur le siège primatial de Lyon, peu avant la nomination à Autun de saint Léger.

Un autre évêque, très haut placé, s'éleva avec trop de force, paraît-il, contre les abus de pouvoir qui se faisaient : Sigebrand, évêque de Paris, successeur de Chrodobert à la cour, en remontra publiquement aux Palatins et au maire du palais. Les Palatins, qui ne supportaient pas de se voir ainsi flageller, murmurèrent contre la Régente, lui reprochant de se laisser conduire par d'orgueilleux évêques. A la faveur du trouble qui s'ensuivit, ils surprirent Sigebrand et l'assassinèrent. Le maire du palais était servi à souhait : il eût voulu isoler la Régente, la priver de ses conseillers ecclésiastiques, laïciser la cour, qu'il ne pouvait mieux réussir, et, sans en avoir vis-à-vis d'elle ni l'odieux, ni la responsabilité. Ebroïn crut alors qu'il pouvait obtenir davantage. Il s'empara de l'esprit de Clotaire III, ce vieillard de quinze ans, et sut, par d'habiles-manœuvres, l'amener à vouloir son indépendance, à la réclamer au besoin. Il y eut

donc, entre le roi et sa mère, des discussions parfois très vives. L'écho nous en est parvenu par le biographe de sainte Bathilde. A la suite de ces disputes, la régente éprouvait toujours plus vivement le désir de quitter la cour et de se retirer au monastère de Chelles. Sentant lui échapper toute influence sur des officiers qui s'offusquaient de ses vues généreuses, sur le roi que sa tutelle gênait, Bathilde eut la permission de quitter la cour, suivant l'ironique euphémisme de son biographe.

« Bonne, douce, généreuse, elle ne cessa de concourir à l'exaltation du règne de Dieu par la grandeur du royaume des Francs; elle ne s'en tint pas à cette charité stérilement abondante qui répand en miettes le pain de l'aumône sur ceux qui passent, et, sans laisser de trace, se dissipe avec les besoins et les secours du moment. Elle faisait le bien en reine, elle fondait des institutions durables qui perpétuaient ses bienfaits. Elle mit la main à toutes les grandes choses de son temps : au clergé qu'elle rend à la régularité; à l'épiscopat qu'elle glorifie en y élevant des saints; aux monastères qu'elle fonde et relève; au peuple qu'elle nourrit, soulage et affranchit; à la royauté dont elle cherche à concentrer le prestige et la force.

« Dans les jeux du blason, on lui donna pour emblème un aigle aux ailes déployées, portant le

rameau de l'olivier, avec ces mots : « *Pax in virtute*, Paix et force. » Ce signe n'a rien de trop ambitieux pour cette humble femme qui, sur les ailes seules de la foi, souleva la France naissante, comme l'aigle emporte ses aiglons au soleil [1]. »

Cette retraite de Bathilde, si elle ne fut pas une faute, puisque le gouvernement lui devenait impossible, n'en devint pas moins un malheur public. Les ambitions impatientes se firent jour ; des appétits qu'on n'osait pas produire s'affirmèrent brutalement. Clotaire III, trop jeune et déjà perdu de vices comme son père et ses frères, incapable de gouverner, passa sous la tutelle d'Ebroïn. Il réalisait dans la perfection le portrait peu flatteur qu'Éginard nous a laissé des rois fainéants.

« La race mérovingienne n'avait plus, dit-il, ni vigueur, ni autorité, ni rien sinon le vain titre de roi. Les ressources du royaume et tout le pouvoir se trouvaient entre les mains du Maire du Palais. Le roi, orné d'une abondante chevelure, prenait place sur le trône et figurait le souverain. Il écoutait les ambassadeurs et leur donnait, quand ils partaient, les réponses qu'on lui avait dictées. Il se rendait au palais ou à l'assemblée du peuple sur un chariot traîné par des bœufs... »

1. Pitra, *Histoire de saint Léger*, p. 146.

Cette incapacité des rois fainéants entrait dans le jeu des officiers royaux qui voulaient gouverner, d'Ebroïn aussi dont toute la politique fut d'attirer à lui, de concentrer en sa personne le pouvoir. Voulut-il ainsi fortifier l'autorité royale, la maintenir en son intégrité traditionnelle? D'aucuns le prétendent, car il était de force à réaliser ce dessein. D'une haute intelligence, dit Hadrien de Valois, prévoyant dans les conseils, habile, expéditif dans la question des affaires, il ne reculait devant aucune peine pour mener à bonne fin ce qu'il avait entrepris; le danger ne le troublait pas. Il sut être pieux : il fonda le monastère de Notre-Dame à Soissons et s'honora de l'amitié de saint Ouën, de saint Drausin et d'autres saints évêques. » Il pouvait donc réaliser un grand bien et continuer l'œuvre de sainte Bathilde : « Pourquoi faut-il, dirons-nous avec le biographe de saint Prix, évêque de Clermont, qu'il ait répandu le sang des évêques! » A ses qualités sérieuses d'homme politique, Ebroïn joignait un caractère des plus défectueux. C'est encore Hadrien de Valois qui va nous le dire, tenant le milieu entre une critique exagérée et une trop large indulgence : « Il était cruel, rapace, perfide, se croyant permis le parjure, les exactions, les concussions, le soupçon et la vengeance. » Ses faits et gestes ont inspiré ce jugement :

Ebroïn était de ceux pour qui la fin justifie les moyens. Et ceux-là sont puissants, car rien n'est capable de les arrêter.

Ebroïn voulut être tout dans le royaume, dominer le roi lui-même. La fièvre qui le poussait en haut, il la contint aussi longtemps que Bathilde régna. Il mit en avant les Palatins turbulents et les fit agir. Mais Clotaire III majeur, la Reine mère dans la solitude de Chelles, maître absolu du roi, armé contre les grands officiers que ses faveurs et leur propre ambition avaient compromis, souverain potentat en Neustrie et en Bourgogne, le Maire du Palais Ebroïn avoua brutalement son caractère. Les uns étaient-ils trop riches à son goût, il les dépouillait sous couleur d'impôt ou redevances de guerre ; les autres menaçaient-ils de lui ravir son prestige à la cour, il les renvoyait chez eux ou les exilait dans un monastère. Osait-on enfin lui résister ouvertement, on payait de sa vie pareille audace. N'étaient épargnés que les bas courtisans ou les trop faibles pour lui porter ombrage. Il s'en trouva en Neustrie où régnait encore l'élément gallo-romain plus disposé à plier sous un gouvernement absolu et centralisateur à outrance. Mais il s'en rencontra très peu en Bourgogne où, comme en Austrasie, les Leudes étaient jaloux de leur indépendance, toujours prêts à lutter pour elle, ayant des tradi-

tions plus vivantes, des mœurs plus individualistes.

Il y eut donc chez les Burgondes de la résistance. Elle fut telle qu'Ebroïn, pour s'en venger, la punir et d'un même coup s'en débarrasser, publia un décret qui interdisait l'accès du palais aux Leudes de Bourgogne qu'on n'y aurait pas appelés. Par cette mesure, Ebroïn dépassa le but qu'il s'était proposé. Il faut, en effet, rapporter à cet édit les fautes commises encore par Ebroïn, sa chute et les malheurs qui fondirent sur l'État. On protesta vivement en Bourgogne.

Ce courant irrésistible aurait emporté l'évêque d'Autun, même s'il n'eût pas voulu joindre sa voix à celle des Leudes contre les abus de pouvoir et les injustices d'Ebroïn. Grand seigneur par naissance et les biens qu'il possédait, ayant un nom, une autorité morale universellement acceptée, Léger devait protester. Il avait, d'autre part, la passion de la justice que tous les jours on outrageait sous ses yeux. Son biographe de Saint-Symphorien nous en avertit, quand il nous rapporte que certains officiers royaux, qui se courbaient devant l'omnipotence d'Ebroïn, se prirent d'un sentiment étrange envers Léger. Ils le voyaient avec dépit « se tenir inébranlable sur les sommets de la justice ». L'Évêque d'Autun ne fléchit pas devant celui que tous craignaient, les uns pour leurs biens, les

autres pour leur situation, ceux-ci pour leurs proches, ceux-là pour eux-mêmes. Trop fier, l'âme trop élevée, il offrit alors le spectacle si rare d'une conscience honnête et ferme qui se refuse aux compromis des courtisans et des faibles. Et cependant tout l'exposait aux ressentiments d'Ebroïn : sa naissance, ses biens, son prestige.

Le maire du Palais prêta volontiers l'oreille aux délations de ceux que la noble conduite de l'évêque d'Autun condamnait. Ne trouvant rien pour appuyer leurs faux rapports, ils faisaient entendre à Ebroïn que saint Léger méprisait ses ordres alors que tous lui obéissaient. Léger devint un suspect. Autre grief plus sérieux ! « l'évêque d'Autun, dit son biographe, dépassait Ebroïn par le prestige dont il jouissait, en Bourgogne surtout ; il avait l'intelligence plus prompte des affaires et ne rendait pas, comme tant d'autres, l'hommage de la flatterie au maître du jour. Plus habile dans ses discours, il censura les moyens que le maire du Palais employait pour affermir sa puissance et s'éleva contre ses injustices et ses meurtres ».

Il en fallait moins au Maire du Palais pour voir dans l'évêque d'Autun un adversaire irréductible. Cet état d'esprit pourra le conduire aux pires extrémités envers saint Léger. Vienne à surgir une occasion de le perdre, il la saisira pour ruiner l'in-

fluence de son ennemi, le supprimer comme un obstacle à la réalisation de ses vues ambitieuses. La mort prématurée de Clotaire III prépara les voies à un conflit entre ces deux hommes si opposés l'un à l'autre par leurs tendances et leurs actes.

La succession au trône ne revêtait plus, à cette époque, le caractère patrimonial des premiers temps de la dynastie mérovingienne. Les peuples étaient lassés de se voir ballotter d'un royaume à un autre. Dagobert ne laissa à son frère Charibert que quelques lambeaux de terrain en Aquitaine; Clotaire III fut seul roi de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne pendant quatre ans; il garda la Neustrie et la Bourgogne en 663 quand son frère Childéric fut envoyé par Bathilde en Austrasie. Thierry demeura à la Cour jusqu'à la mort de Clotaire III.

Mais l'eussent-ils voulu, les Mérovingiens n'auraient pu faire de partage. Grâce aux minorités, les hauts fonctionnaires avaient acquis une prépondérance politique trop importante. Les guerres civiles avaient aussi favorisé leur ambition. Les grands laïques et ecclésiastiques qui formaient l'entourage du roi, les agents royaux dans les provinces et le maire du Palais disposaient de la couronne et gouvernaient les trois Royaumes.

Cette intervention n'était qu'un privilège découlant d'un état de choses anormal. L'élection ne conférait pas au Roi ses droits de suzeraineté, mais lui donnait plus de force puisqu'elle était, en fait, le mode qui réglait la succession au trône. La loi du partage était abolie par l'usage contraire; le droit d'aînesse non encore reconnu. Les seigneurs pouvaient donc sans injustice se donner à qui bon leur semblait. L'élection faite, les Grands élevaient sur le pavois leur élu et lui rendait hommage.

Pour se conformer à cette coutume, les Grands de Neustrie et de Bourgogne se rendirent au Palais à la mort de Clotaire III, afin de lui désigner un successeur et rendre hommage au nouveau roi. Ils reçurent en chemin l'ordre de s'en retourner. Ebroïn les avait prévenus. Craignant à juste titre de voir les seigneurs francs se prononcer contre lui, en choisissant Childéric contre Thierry, il avait, sans convoquer d'assemblée nationale et de sa propre autorité, élevé Thierry sur le trône de Neustrie et de Bourgogne. Il allait contre les privilèges reconnus des Leudes et grands officiers du Palais. A cette faute, il ajouta celle plus grave d'infliger aux seigneurs l'affront de les renvoyer chez eux, avant même qu'ils ne soient arrivés au Palais.

Ils se réunirent malgré la défense d'Ebroïn et décidèrent d'offrir la couronne à Childéric qui paraissait mieux doué et offrait plus de garanties que son frère Thierry. Childéric répondit à leur appel et vint en Neustrie avec son maire du Palais Wulfoald. On lui rendit hommage comme au seul roi des trois Royaumes. Childéric voulut avoir avec son frère une entrevue. Aussitôt les Grands, pour plaire au nouveau roi, rasent Thierry et l'amènent ainsi dégradé devant Childéric qui lui demande ce qu'il voulait qu'on fît de lui : « Ce qu'on voudra, répond Thierry. Injustement déposé, j'attends mon jugement du Roi du Ciel. » Childéric lui ordonna de se retirer à Saint-Denis. La conduite d'Ebroïn, en cette occurrence, n'eut pas la dignité de celle de Thierry. Il s'enfuit tremblant et demanda un asile aux pieds des autels, résigné à tout, sauf à la mort. Sur l'intervention des évêques, de saint Léger entre autres, Childéric l'exila au monastère de Luxeuil.

Telle fut la Révolution de 673 ; révolution pacifique : ni pillage, ni sang versé, mais l'affirmation d'un privilège ; un état de choses mis en évidence, le despotisme rejeté. Elle se fit moins contre Thierry dont les droits à la couronne dépendaient du libre choix des seigneurs, que contre Ebroïn et ses prétentions absolutistes. On

rejetait fermement l'arbitraire dans les élections pour la succession au trône, comme on le rejetait dans le gouvernement. En ce sens et réduite à ses véritables proportions, la révolution de 673 n'eut rien que de légitime et ne pouvait pas devenir un dangereux précédent. Les Leudes neustriens et bourguignons, détrônant Ebroïn dont ils craignaient à bon droit toutes les rigueurs et toutes les injustices, n'ont fait que défendre et protéger leurs biens : il sera toujours permis d'agir ainsi : « Le résultat de ce coup d'État fut la remise en vigueur des droits et des coutumes plus conformes à la Constitution et à la vie du royaume. » Ces droits et coutumes consacrés par le temps étaient beaucoup plus efficaces pour le soutien des rois Mérovingiens que le pouvoir sans limite des maires du Palais. L'audace d'un Grimoald qui supprime le successeur légitime de Sigebert en Austrasie pour lui substituer son propre fils, les exactions d'Erkinoald et d'Ebroïn : voilà les fruits de cette institution de date récente. La royauté vécut plus longtemps, en plus grande sécurité, sous le régime des coutumes anciennes que soutenue par la mairie du Palais. L'histoire de saint Léger va bientôt nous en fournir une preuve.

L'Évêque d'Autun ne put rester neutre en face

des événements qui mirent sur le trône Childéric et envoyèrent Thierry à Saint-Denis. Ses biographes et les chroniques contemporaines s'accordent à le mettre à la tête du parti qui renversa Ebroïn. Tout ce que lui infusaient d'énergie, d'amour de la justice le sang de ses ancêtres batailleurs et ses qualités morales développées par une éducation de choix avait protesté contre les abus de pouvoir, les exactions d'Ebroïn après la retraite de Bathilde. Il était tout naturel qu'il s'élevât contre l'intronisation arbitraire de Thierry. Il le fit, avec grande autorité, dans l'assemblée qui élut Childéric, et son avis pesa certainement sur la décision des grands seigneurs. Ebroïn le lui reprochera comme un crime et s'inspirera surtout de ce chef pour le poursuivre de sa haine et l'abattre. L'évêque d'Autun montra nettement par ses actes qu'il détestait l'arbitraire en politique et se rattachait à ce qu'il y avait de bon et de juste dans les coutumes du royaume. Cet esprit conservateur n'avait rien de l'esprit rétrograde et s'alliait très bien avec le progrès que supporte une génération. Le génie politique de saint Léger, respectueux des institutions éprouvées par le temps, se servit hardiment des forces du passé et les fit concourir, par une sage adaptation, au bien général.

Ce renom de justice et de sage prudence décida

Childéric à le retenir à la Cour pour en faire son conseiller. Léger ne fut pas maire du Palais ; il y en avait un, Wulfoald. Mais sans en avoir le titre, il en eut tous les soucis et toute la puissance. L'étendue des affaires, depuis la réunion des trois royaumes, réclamait un génie exercé et patient ; la répression des désordres causés par l'incurie de Clotaire et les injustices d'Ebroïn exigeait une autorité sans conteste, forte et commandant le respect ; certains ménagements à prendre avec les seigneurs dont on avait méconnu les droits n'allaient pas sans beaucoup d'habileté et de prudence ; enfin la protection due au peuple maltraité lui aussi par Ebroïn demandait une répartition mieux entendue des pouvoirs secondaires, un contrôle plus exact et moins arbitraire de ces mêmes pouvoirs. Tout se réunissait donc pour créer au gouvernement du nouveau roi une situation des plus épineuses et des plus délicates. Il fallait à Childéric un conseiller qui, par sa maturité et sa prudence, obviât aux inconvénients possibles de la légèreté et des emportements que les chroniqueurs lui attribuent. Wulfoald, s'il n'avait pas les défauts d'Ebroïn, n'en possédait pas non plus l'envergure. Childéric fut donc bien inspiré quand il pria l'évêque d'Autun de rester à la cour pour l'aider de ses conseils.

Léger continua la politique de sainte Bathilde et obtint de Childéric qu'il appliquât de nouveau la charte de 614 : elle répondrait à toutes les difficultés. En conséquence le roi porta un décret aux termes duquel le droit et la justice seraient rendus dans les trois royaumes d'après les lois et les coutumes anciennes propres à chaque province et par les juges originaires de ces provinces. Chaque province aura son administration propre et les gouverneurs ne passeront pas d'une province à une autre; — le Roi confirmera l'élection faite par les Grands à la mairie du Palais. Le maire du Palais sera responsable devant les Grands qui pourront juger de son administration, le déposer au besoin. On supprimait ainsi les abus d'un pouvoir excessif, toujours dangereux pour le détenteur qui en abuse, pour les sujets qui en subissent les caprices. Ni les comtes dans les provinces, ni le maire du Palais dans le Royaume n'échapperaient au contrôle exact et régulier de leur administration. Les différents pouvoirs se balançaient, en se surveillant, par une action réciproque.

Ce n'était pas le gouvernement de l'aristocratie dont les actes relevaient du maire du Palais, ni celui du maire du Palais que les Grands pouvaient traduire à leur tribunal et déposer. C'était le

gouvernement du Roi auquel participaient le maire du Palais et les Grands.

D'ailleurs le royaume fondé par Clovis, où le Roi faisait l'unité, ne pouvait supporter un autre régime. La Neustrie, la Bourgogne et l'Austrasie avaient chacune son esprit, ses coutumes, ses mœurs; l'aristocratie terrienne et administrative confondait l'idée du bien commun avec celle du bien familial; la mairie du Palais, comme institution nouvelle, avait le grave inconvénient de servir d'amorce et de moyen aux ambitions.

Le conseiller de Childéric eut le mérite de s'en apercevoir et de borner ses vues aux résultats immédiatement pratiques. Vit-il juste? Il faut le croire, puisque, de l'avis unanime des chroniqueurs et de ses biographes, le royaume des Francs goûta la paix et fut en prospérité aussi longtemps qu'on y respecta les prescriptions du décret que l'évêque d'Autun avait fait porter par Childéric II. Il y avait alors à la cour, selon un fragment de la vie de saint Lambert, outre l'évêque d'Autun, deux autres prélats, Nivonius et Emonius; le maire du Palais Wulfoald; d'illustres seigneurs : Incoald, Amalric, Bavon, Waninge, Adalbert et Guérin, frère de saint Léger.

Combien de temps dura cette prospérité? Aussi

longtemps que Childéric suivit les conseils de Léger. Mais celui-ci perdit peu à peu son empire sur l'esprit du roi. Des envieux cherchèrent encore à ruiner son crédit à la cour. Ces intrigues vinrent-elles de ceux que Léger s'était associés dans le gouvernement? Mais l'évêque d'Autun, qui ne fut pas maire du Palais, n'avait pas à s'associer de collaborateurs. Il est fort probable que des grands officiers de Clotaire III avaient conservé leurs charges sous Childéric II. Wulfoald, d'autre part, voyait avec dépit grandir la faveur de Léger et se sentait diminué; il eut des partisans à la cour. Enfin, les mesures prises par Childéric, sur les conseils de Léger, frustraient certains seigneurs dans leur ambition. Ces raisons très plausibles expliquent l'envie qui se fit jour au palais contre l'évêque d'Autun. On réédita les calomnies essayées du temps d'Ebroïn. Les envieux représentèrent à Wulfoald que Léger était un ambitieux par lequel il serait supplanté. A la cour, ils manœuvrèrent autrement. Flatteurs, ils facilitèrent au jeune prince la voie large des plaisirs. Childéric laissa transgresser et transgressa lui-même le statut personnel qu'il avait rétabli. Il en vint jusqu'à enfreindre les lois de l'Église en épousant sa cousine Blichilde, fille de saint Sigebert et de la reine Himnehilde. Léger le reprit en

secret de ses abus de pouvoir et de ses déportements. Les ennemis de notre Saint l'accusèrent cependant de se faire le complice de la scandaleuse conduite du roi. Childéric n'ayant pas tenu compte des avertissements de son conseiller, Léger lui fit des remontrances publiques, le menaça des censures de l'Église et des châtiments divins. Ce courage lui attira le ressentiment de la reine Blichilde et de sa mère. Elles eurent leurs partisans parmi lesquels s'enrôla Childéric. Le roi se crut dès lors le jouet de son fidèle conseiller. Ainsi, dans l'ombre, se resserrait la trame destinée à paralyser les efforts de l'évêque d'Autun. « L'homme de Dieu, ajoute le biographe anonyme, reconnut que l'envie du diable se réchauffait. Il prit, suivant le mot de l'apôtre, la cuirasse de la foi, le casque du salut et le glaive de l'esprit et jeta le gant à l'antique ennemi pour se battre en champ clos. » Il réitéra ses remontrances au roi, lui dit avec une haute fermeté que « l'Église ne peut prier pour un prince qui viole ses lois ». Qu'il craigne que bientôt ne descende la sentence portée contre lui. « Son cœur ne put accepter la correction du juste et il précipita l'arrêt que Thierry avait invoqué par son appel à Dieu. »

Orgueilleux autant que faible, très violent, Childéric prêta une oreille plus attentive aux per-

fides insinuations de ses courtisans, de sa tante et de la reine. Il s'en prit à Léger des désordres qui commençaient à reparaître et le tint en suspicion. Les désordres se firent plus criants. Plutôt que de les tolérer par sa présence, Léger préféra se retirer sans bruit avant la rupture complète entre lui et Childéric. Il regagna Autun et retrouva la paix au milieu des siens. C'était peu de temps avant les Pâques de 675. Léger invita le roi à venir les célébrer à Autun, et le roi, dont le ressentiment n'était pas encore assez profond, accéda à son désir.

Les rois francs avaient coutume de célébrer les Pâques dans l'une des villes les plus importantes du royaume, au milieu d'un grand concours de peuple, de leudes et d'évêques. Le choix du lieu dépendait du bon vouloir du prince. Si donc Léger obtint pour Autun cette faveur, c'est que la paix, au moins extérieure, régnait encore entre Childéric et son conseiller. Mais une circonstance fortuite remit tout en question et précipita la chute de saint Léger.

Celui-ci hospitalisa Hector, le patrice de Marseille, qui venait à Autun présenter à Childéric une requête au sujet d'un héritage en litige. Hector avait enlevé puis épousé la fille d'une riche veuve de Clermont, nommée Claudia, qui laissa toute sa fortune à l'Église et aux pauvres. A la mort de

Claudia, Hector réclama à saint Prix, l'évêque de Clermont, la part qui revenait à sa femme. L'évêque refusa en invoquant les décisions conciliaires qui sanctionnaient l'inviolabilité des donations faites à l'Église. Le patrice de Marseille en référa contre lui à Childéric qui les cita tous deux à comparaître à Autun.

Léger consentit à recommander la cause de son hôte, y voyant une certaine justice, puisque la loi romaine, encore en vigueur chez les Francs, couvrait les réclamations formulées par Hector contre saint Prix. C'est ce que le biographe de saint Prix a appelé « une coopération au crime d'Hector ». La prudence humaine, aux vues très étroites, eût déconseillé à l'évêque d'Autun de s'occuper d'une affaire dont ses ennemis se serviraient certainement pour envenimer ses rapports avec le roi. Mais Léger n'était pas de ces hommes soucieux avant tout de leurs propres intérêts et se refusant aux actes capables de compromettre leur sécurité. Le patrice de Marseille lui demanda sa protection dans une affaire qui présentait quelque justice. Léger accepta et soutint les revendications de son hôte. Ce fut là tout son crime. Il allait l'emporter, quand ses ennemis, entre autres la reine et sa mère Himnehilde, prirent parti pour saint Prix contre Hector et représentèrent au roi

ce qu'il y avait d'étrange dans la conduite de l'évêque d'Autun. On le jugea sévèrement à la cour. On s'étonna que le rigide conseiller des rois pût couvrir la conduite du patrice de Marseille accusé de rapt et de violence. La chose parut naturellement invraisemblable. Pour expliquer les allures de Léger, on prétendit devant Childéric que l'évêque d'Autun hospitalisait Hector et sa suite en vue de s'entendre avec lui pour usurper le pouvoir.

Le roi accueillit sans discernement tous ces bruits et prit peur. Sa crainte augmenta après qu'il eut reçu les confidences d'un étrange personnage, le moine Marcolin. Celui-ci habitait à Saint-Symphorien une cellule de reclus; Childéric eut avec lui plusieurs entretiens dans lesquels le reclus, qui passait pour un homme de Dieu, un prophète, lui parla d'un complot ourdi contre sa personne. Le roi, superstitieux de sa nature, crut le faux moine qui saisissait avidement une occasion de se mêler aux intrigues de la cour. Fasciné par les oracles sortis de la cellule de Marcolin, Childéric conçut contre l'évêque d'Autun une haine qu'on eut grand'peine à contenir.

Le jeudi saint, un moine de Saint-Martin, Bercaire, avertit Léger que l'on tramait sa mort. Le saint évêque, dévoué complètement au bien com-

mun et conscient de n'avoir fait de tort à personne, ne s'émut pas des bruits qui circulaient sur son compte et des projets homicides du roi. On le trouva aux veilles du jeudi saint, présidant les cérémonies commémoratives de l'institution de l'Eucharistie. Au milieu de ses enfants, il se retrempait dans l'amour de Dieu et des hommes.

Sur ces entrefaites arriva à Autun le vénérable évêque de Clermont. Formé à l'école d'Issiodore, saint Prix évangélisa de bonne heure les peuples par son éloquence et ses miracles. Il affermit la foi en écrivant « d'une manière large et glorieuse » l'histoire des martyrs de l'Arvernie. Évêque, il bâtit des monastères à Clermont et dans son diocèse. Il s'épuisa en bonnes œuvres et vécut à l'écart au milieu de son peuple. Une seule fois on l'avait vu à la cour où il s'était présenté pour la construction d'une église. Cette vie de retraite et la joie que lui procurait toujours la célébration des grandes fêtes de l'Église ne le prédisposaient pas à accueillir favorablement les ordres de la cour. Il objecta la défense des Conciles qui interdisaient aux évêques de célébrer ailleurs que chez eux les fêtes de Noël et de Pâques. On insista et il dut partir. Son renom de sainteté l'avait précédé. Une foule, toujours prête à acclamer le merveilleux quand elle le rencontrait, vint au-devant de lui et l'escorta jusqu'à l'é-

glise Saint-Nazaire. Léger accueillit son hôte avec tout le respect que méritaient son âge et ses vertus.

Saint Prix marqua de suite combien il réprouvait les procès de tendance, œuvre de misérables qui n'avaient rien moins que le souci de la justice. Il garda à la cour la position qu'il avait prise tout d'abord. Alléguant les saints canons qui défendaient de traiter aucune affaire contentieuse pendant la semaine sainte, il refusa de se justifier.

Pressé de toutes parts, il s'en remit à Himnehilde sous la recommandation de qui son église et tous ses biens se trouvaient placés. Himnehilde et le maire du Palais prirent ouvertement le parti de l'évêque de Clermont. La cause fut ajournée. Prix se plaignit alors qu'on l'eût fait venir à son âge, dans la mauvaise saison, en des jours si saints, pour aboutir à un renvoi de son procès. Le roi et la reine lui firent devant tous des excuses. Dès ce moment, la cause du patrice Hector fut perdue. On l'abandonna. L'évêque d'Autun, qui le soutenait, partagea sa défaite.

Les ennemis de Léger voulaient sa perte et celle du patrice Hector. Ils insistèrent auprès de Childéric, au point que celui-ci résolut de mettre à mort son conseiller. Léger essaya, le vendredi saint, de ramener le jeune roi à de meilleurs sentiments. Il

lui déclara qu'il ne craignait pas de verser son sang au jour anniversaire de la Passion du Christ. Le fougueux Childéric, loin de se calmer, allait exécuter ses projets homicides. Les représentations des Grands l'empêchèrent de commettre ce crime. « L'évêque fut sauvé par miracle, dit l'anonyme, afin d'être purifié dans le feu d'une plus longue persécution. »

On atteignit ainsi les veilles solennelles de Pâques. Retiré à Saint-Symphorien, Childéric, le cœur agité, assista aux offices et communia. La même nuit, il présida un festin où fut décidée la mort de l'évêque. Un des satellites du roi en avertit saint Léger : « Prends garde à toi, lui dit-il, prends garde à toi, saint évêque, sache qu'après la messe tu seras mis à mort par le roi. Tes ennemis ont déposé en son cœur une semence funeste. C'est décidé, tout sera consommé cette nuit! »

Léger poursuivit dans le calme les saints mystères. On remarqua dans ses traits un éclat plus vif. Une joie profonde inondait son visage d'une lumière surnaturelle. La veillée de Pâque avait conservé son antique splendeur. On y redisait les prières que les premiers chrétiens d'Autun chantaient au polyandre de la « via strata » pour les captifs, les exilés, les confesseurs. Léger, au nom de tous, pria pour

l'Église et le royaume des Francs. Puis il se rendit solennellement au baptistère où les catéchumènes l'attendaient. Et pendant qu'il y procédait, sous la lumière des flambeaux, au milieu des parfums de l'encens et du saint chrême, aux cérémonies du baptême, un grand bruit se fit entendre de l'atrium. Des voix confuses d'hommes armés, dominées par celle de Childéric, proféraient des menaces de mort. Le roi furieux et pris de vin, sans aucun souci de la sainteté du lieu et de sa propre dignité, s'avança agitant son glaive aux portes du baptistère.

« Léger! Léger! » s'écrie-t-il.

— « Me voici! » répond l'évêque.

Le roi interdit s'arrête. Les flambeaux, l'encens, le saint chrême, les vêtements des lévites, les ornements des prêtres et des évêques, l'aube éblouissante des nouveaux baptisés, l'aspect majestueux de l'évêque d'Autun confondent les sens alourdis du malheureux prince. Il ne voit rien, ne reconnaît personne. Il sort précipitamment et se réfugie à l'épiscopium. La veille sainte achevée, les évêques et les prêtres se retirent dans les demeures que Léger leur avait fait préparer.

L'évêque d'Autun se rendit sans crainte, comme sans audace, chez le roi. Il lui demanda avec une douce autorité pourquoi on ne l'avait pas vu à la

cathédrale, pourquoi il était irrité. Ce calme étonna beaucoup Childéric et acheva de dissiper en lui les fumées de l'ivresse. Il balbutia un semblant de réponse et finit par avouer qu'il le tenait en suspicion.

L'évêque d'Autun comprit alors que Childéric avait résolu de le perdre. Il ne craignait pas de mourir. La suite de son histoire le prouvera suffisamment. Mais il avait à cœur de sauver, par une retraite prudente, la vie d'Hector et de ses compagnons qui s'étaient confiés à lui. Il ne voulait pas non plus qu'Autun fût souillé par un crime le jour de Pâques. Le peuple, d'autre part, répondrait par une sédition à la mort de son évêque. Ce scandale et ces troubles possibles décidèrent Léger à la fuite. Il en avertit le patrice de Marseille et tous deux quittèrent la ville pour s'éloigner en des directions opposées.

Averti de ce double départ, furieux de voir lui échapper les victimes de son ressentiment, Childéric ordonna qu'on les poursuivît. On les atteignit bientôt. Après une vigoureuse résistance, Hector tomba sous les coups de ses ennemis. Léger, qui avait défendu toute effusion de sang, fut arrêté et reconduit à Autun. Les Grands et les Évêques n'osèrent pas s'opposer à l'injustice. Ils essayèrent pourtant d'apaiser la colère du roi qui voulait la

mort de l'évêque d'Autun. Childéric consentit à l'exil temporaire de Léger au monastère de Luxeuil. Une assemblée statuerait définitivement sur son sort.

V

LE SIÈGE D'AUTUN. « EXCÉCATION » DE SAINT LÉGER (676).

L'abbaye de Luxeuil, où l'on observait avec une grande ferveur la règle de saint Colomban, dut être pour l'évêque d'Autun un asile plein de charme. Il y trouva le calme et le repos après les fatigues et les troubles occasionnés, soit à la Cour, soit à Autun, par les intrigues de ses ennemis et le ressentiment du roi. Ebroïn se réjouit-il de la chute de son rival? Oublia-t-il que Léger ne l'avait jamais flatté, mais plutôt combattu dans les assemblées de la nation? Lui fut-il reconnaissant de lui avoir sauvé la vie contre ses ennemis qui réclamaient sa mort? « Ils se réconcilièrent », dit l'anonyme : paix boiteuse, au moins du côté d'Ebroïn. Tous deux vécurent à Luxeuil, comme s'ils avaient dû y rester jusqu'à la mort.

Cependant, quelques mois après, le capricieux monarque en fit sortir saint Léger. Les ennemis de

l'évêque d'Autun, non contents d'avoir obtenu son exil, insistaient de toutes façons auprès de Childéric pour obtenir une sentence de mort. Le roi entrait dans leurs vues. La clémence qu'il avait montrée à Autun n'était qu'une concession à l'opinion. Ermenaire, l'abbé de Saint-Symphorien, lui avait si bien montré le fâcheux effet, les troubles qu'aurait causés une sentence de mort que Childéric était revenu sur sa première idée et avait décrété l'exil perpétuel. Ces raisons n'existaient plus : on ferait sortir Léger de l'asile inviolable de Luxeuil : et, comme tant d'autres, il subirait son sort. Childéric ouvrit donc son âme aux insinuations perfides de ses conseillers et ordonna à deux seigneurs de faire mourir l'évêque d'Autun. Les deux seigneurs, à qui répugnait la besogne, prirent avec eux un homme résolu à décharger les coups de sa hache sur la tête de l'évêque d'Autun aussitôt qu'il aurait quitté le monastère. Mais dès qu'il fut en présence du saint, il se prit à trembler ; ses genoux fléchirent et il laissa tomber la hache. Se jetant alors aux pieds de saint Léger, il lui dévoila ses intentions abominables et implora son pardon.

Ce fait, qui se renouvellera, dénote dans l'évêque d'Autun une puissance de domination surnaturelle. A ce pouvoir on ne peut comparer que ce-

lui des martyrs dont le regard immobilisait les fauves de l'amphithéâtre. C'est ainsi que Dieu a manifesté au monde qu'il habitait dans ses saints et combattait avec eux. La nature abandonnée à ses propres forces n'eût jamais affronté des supplices aussi divers, aussi raffinés, aussi crucifiants que ceux des martyrs. Nier cette intervention divine, c'est se condamner à ne pouvoir expliquer certains faits. C'est fausser l'histoire. L'anonyme de Saint-Symphorien ajoute que les envoyés de Childéric, témoins du spectacle qu'ils venaient d'avoir sous les yeux, se dévouèrent complètement au saint évêque, eux et toute leur maison. Ce revirement eût pu leur coûter cher au Palais où ils devaient revenir pour rendre compte de leur mission. Ils étaient cependant résolus à affronter la colère du roi. Ils n'eurent pas à le faire : la mort du roi les en dispensa.

Childéric, « prince frivole et impétueux, dit le continuateur de Frédegaire, fait pour jeter dans la révolte la nation des Francs, scandaleux et sans autorité, accumula tant de haine contre lui qu'il finit par en être la triste victime ». Il permit de criantes injustices. Bodilon, un seigneur Franc de la truste royale, osa lui présenter des observations sur un impôt arbitraire et onéreux. Le roi ordonna de l'attacher à un poteau et

le fit battre de verges : c'était un supplice réservé aux esclaves. Cet injurieux traitement révolta tous les Leudes qu'il atteignait dans la personne de Bodilon. Ils résolurent d'en tirer une éclatante vengeance, afin d'en prévenir à tout jamais le retour. Une conspiration s'ourdit, conduite par Bodilon, Amalbert, Ingolbert et Lupus. L'occasion qu'ils cherchaient de punir le roi de son « insolence » se présenta bientôt. On était en septembre et Childéric chassait dans la forêt de Livry, accompagné de la reine Blichilde qui était enceinte et de son fils Dagobert. Les conjurés l'y cernèrent habilement, et Bodilon l'assassina, lui, la reine et Dagobert.

Ce meurtre amena une grande désolation au royaume des Francs. L'anonyme nous en trace un tableau saisissant. « A la nouvelle de l'assassinat du roi, dit-il, les exilés accoururent de toutes parts. Ils ressemblaient aux serpents qui, après l'hiver, sortent de leurs repaires tout gonflés de venin. Ils étaient pleins de haine et de ressentiment, prêts à se venger pour leur ambition déçue ou leurs biens confisqués. Chacun ne connaissait ou ne voulait connaître d'autre règle que sa volonté. On ne craignait plus le châtiment. Les troubles furent si profonds qu'on en vint à croire à l'avènement de l'Antechrist. Une comète apparut,

annonçant la famine, la chute des rois, les révolutions et l'extermination des peuples. Mais il est écrit que les insensés ne se corrigent ni par les paroles, ni par les signes. »

Ebroïn quitta Luxeuil. « Autour de lui ne tardèrent pas à se presser tous ceux que sa disgrâce avait atteints, hommes de rapines et de fraudes, avides d'assouvir leur vengeance contre l'évêque d'Autun qu'ils accusaient d'avoir été la cause de leurs malheurs. » Ils se hâtèrent pour rejoindre Léger qu'ils présumaient devoir se rendre à la Cour. Dès qu'ils eurent atteint son escorte, Ebroïn contint leur impatience, non parce qu'il réprouvait leurs projets qui étaient les siens, mais parce qu'il craignait d'être vaincu. Il s'était rendu compte de son infériorité vis-à-vis de son ennemi dont la suite avait été renforcée par l'intervention de Genès, archevêque de Lyon. Celui-ci se rendant à la Cour avec les Leudes, s'était joint à l'escorte de l'évêque d'Autun. Ebroïn calma ses gens et feignit d'entrer dans les vues des deux évêques et des seigneurs qui les accompagnaient. Il les suivit et concourut ainsi à l'entrée triomphale de Léger à Autun.

« Toute la cité fut dans la joie : Léger semblait revenu du tombeau. C'était un beau jour après une tempête. Le clergé et le peuple se portèrent

à sa rencontre. Les ovations enthousiastes, qui s'adressaient à l'évêque, allèrent aussi à Ebroïn que l'on croyait s'associer de cœur aux manifestations. » Le moine de Saint-Symphorien ajoute avec mélancolie : « Cette fête était, dans l'intention divine, comme le prélude du soir et les hymnes de saintes veilles qui précèdent l'anniversaire des martyrs. La « passion » de Léger allait bientôt commencer. »

Le lendemain, l'évêque d'Autun reprit la route de Paris avec Genès et toute sa suite. Ebroïn l'accompagna, irrésolu sur la conduite qu'il tiendrait. Les réflexions qu'il fit durant la première journée de marche fixèrent son irrésolution. Il se rendit compte que les seigneurs Burgondes replaceraient sur le trône Thierry qu'ils avaient relégué à Saint-Denis. Il se disait aussi que Thierry ne lui pardonnerait pas d'avoir provoqué sa chute par son ambition et ses abus de pouvoir. D'autre part, les Leudes ne paraissaient pas disposés à lui rendre la Mairie du Palais. C'était donc pour lui la chute définitive, l'exil et peut-être la mort. Nous savons qu'Ebroïn ne redoutait rien tant que la mort. Il ne voulait pas non plus d'un échec qui l'humilierait devant tous, encore moins d'un exil qui le replongerait dans le silence et l'oubli. Il reprendrait donc de force ce qu'on lui refusait. Telles sont, croyons-nous, les

raisons plausibles de la brusque détermination d'Ebroïn. Suivi des mécontents, il quitta Léger et son escorte après le premier jour de marche et se rendit dans le Soissonnais pour s'y préparer à une action décisive. De son côté, l'évêque d'Autun, qui craignait tout d'Ebroïn, arriva à marches forcées à Paris où se trouvaient déjà les Grands de Neustrie. Thierry fut acclamé Roi des Francs. On lui donna comme maire du Palais Leudèse, fils d'Erkinoald. Ebroïn ne tarda pas à l'apprendre et fut stupéfait d'avoir été prévenu. Indécis, ne sachant à quel parti se résoudre, il en référa à l'archevêque de Rouen. Celui-ci, fort embarrassé, se contenta de lui répondre : « Souviens-toi de Frédégonde. » Ebroïn qui était très fin, dit la chronique, se rappela à propos que Frédégonde, menacée par ses ennemis beaucoup plus forts, les surprit et les battit sans qu'ils eussent le temps de se reconnaître. Il hâta ses préparatifs, accueillit tous les mécontents, allécha par des promesses ceux qui ne s'étaient pas ralliés au fils de Sigebert revenu d'Irlande. Il était prêt au commencement de l'année 676.

Il envahit brusquement la Neustrie, força à Pont-Saint-Maxence le passage de l'Oise, surprit le roi et sa cour à Nogent-sous-Coucy, s'empara, à Baisieux en Artois, du trésor royal, continua sa poursuite et atteignit le prince à Crécy en Ponthieu, aux fron-

tières de son royaume. Thierry fut-il fait prisonnier ou se rendit-il à discrétion? On ne sait. Il est certain que le vainqueur l'enferma dans un château et voulut qu'on répandît le bruit de sa mort. Ebroïn proposa ensuite une entrevue à Leudèse, jura sur la châsse des saints qu'on respecterait sa personne. Celui-ci, d'abord hésitant, finit par s'y rendre. Ebroïn l'assassina et prit sa place. Il avait fait enlever les reliques de la châsse !

Pendant cette campagne en Neustrie, les amis de l'usurpateur avaient proclamé roi un fils prétendu de Clotaire. Ebroïn enjoignit à ses partisans de parcourir les provinces et de faire prêter serment à ce faux Clovis. Cette supercherie rallia beaucoup de seigneurs au nouveau régime. Ceux qui s'y refusèrent furent spoliés de leurs biens et envoyés en exil. Les juges qui ne voulurent pas exécuter les ordres d'Ebroïn, durent prendre la fuite. La Bourgogne résistait encore : il fallait la soumettre. Ce prétexte se trouvait à point pour permettre à Ebroïn d'achever l'œuvre de sa vengeance, en se rendant maître de l'évêque d'Autun. Deux personnages indignes, Didier et Bobbon, évêques déposés, l'un de Chalon et l'autre de Valence, eussent fait tomber ses scrupules s'il en avait eu. Ils lui proposèrent d'envahir eux-mêmes la Bourgogne, d'assiéger Autun et de s'emparer de l'évêque. Ebroïn s'em-

pressa d'accepter leurs services et leur fournit une armée sous les ordres de Waimer, duc de Champagne.

Le fruit de ces services sera, nous le verrons, ou un siège épiscopal, ou le trésor de l'Église : l'invasion séculière des bénéfices ecclésiastiques, la commende militaire. Si Ebroïn n'inaugura pas ce système néfaste, il lui donna cependant quelque chose d'odieux. Le bien des pauvres et des clercs, les plus hautes dignités devinrent, suivant l'expression énergique de D. Pitra, « une prime aux violences d'un soldat, au dévouement d'un séide armé ».

Léger, retiré dans son diocèse, faisait disparaître peu à peu les désordres reparus en son absence. Il y était revenu dès le commencement de Thierry III. La campagne coupable d'Ebroïn en Neustrie, les exactions et brigandages commis par ses armées avaient douloureusement affecté l'évêque d'Autun. Il eût voulu intervenir. Mais que pouvait-il à la cour de Clovis qu'il réprouvait comme illégitime? Prendre part aux intrigues que nouaient les ambitions particulières lui répugnait souverainement. Il tenait pour Thierry, frère de Childéric II, et attendait dans le calme et la prière l'occasion d'intervenir utilement dans les affaires du royaume. Si la cause du roi légitime souffrait des difficultés, il lutterait contre l'influence néfaste du Maire du Palais. On le prévint

qu'une armée d'aventuriers avait envahi la Bourgogne, exigeant partout le serment de fidélité au nouveau roi. On lui dit aussi les déprédations, les crimes de ces nouveaux barbares. Autun ne serait pas épargné. Léger fit prendre les mesures nécessaires pour la protection de son peuple. Et quand l'armée d'Ebroïn déboucha dans la vallée de l'Arroux, le Castrum bien défendu s'était refermé sur les habitants d'Autun et de la région.

On avait pressé l'évêque de se retirer avec tous ses trésors et de mettre en sûreté sa personne et ses biens. Mais sachant qu'on en voulait surtout à lui, au souvenir des gloires d'Autun, il ne consentit pas à faire ombre sur ce magnifique tableau. Il aurait, si c'était nécessaire, le courage de saint Symphorien, la fermeté des grands évêques d'Autun. Il ne serait pas non plus, en fuyant, un mauvais exemple pour son peuple. Il resterait au milieu de ses ouailles pour soutenir leurs efforts.

« Tout ce que j'ai eu, mes frères, leur dit-il, tant qu'il plut à Dieu de me conserver la faveur des hommes, je l'ai employé fidèlement, autant que possible, au bien général et à l'honneur de tous. Aujourd'hui cependant, si les hommes de la terre s'emportent contre moi, c'est que le Seigneur nous convie à la grâce. Ces biens ne peuvent me suivre au Ciel. Voici mon dessein. Je donnerai ces biens

aux pauvres plutôt que de m'en faire un vil fardeau. Imitons le bienheureux Laurent qui a répandu ses trésors dans le sein des pauvres. C'est pourquoi sa justice demeure dans les siècles des siècles. Dieu l'a exalté dans la gloire. »

Il se fit apporter son argenterie et ordonna aux orfèvres de briser ses plats d'argent. On en distribua aux pauvres les morceaux. Ce qui pouvait être utile à l'Église et aux monastères situés en dehors du Castrum fut conservé et remis à la diaconie de Saint-Nazaire ou envoyé aux abbayes d'hommes et de femmes. Tous pourraient ainsi supporter plus facilement les privations et les fatigues du siège.

« Alors, dit l'anonyme, rempli de l'Esprit de Sagesse, l'homme de Dieu parla de la sorte aux fidèles : « J'ai résolu, mes frères, d'oublier le siècle et de craindre bien plutôt le mal spirituel que celui qui vient d'un ennemi terrestre. Si un fils de la chair a reçu une telle puissance pour la persécution, le meurtre et l'incendie, comment pourrions-nous lui échapper en fuyant? Si, au contraire, la perte des choses qui passent, nous conduit à l'observation des saints commandements, ne désespérons pas. Réjouissons-nous dans l'attente des dons de Dieu; que l'exercice des vertus fortifie notre âme, et pour que l'ennemi ne puisse nous mettre

en péril, en entrant dans la ville, faisons-la garder avec soin. »

Les dangers qui le menaçaient et le spectacle de la bonté, de la sagesse et de la force de son pasteur remuaient profondément le peuple. Il accepta et fit tout ce qu'on lui commandait. Pendant trois jours, le jeûne, les mortifications, la prière attirèrent sur Autun la miséricorde divine.

Comme aux Rogations, on porta processionnellement la croix et les reliques des saints autour du « Castrum » et l'on chanta les litanies. A chaque porte, le saint évêque se prosternait contre terre, suppliant Dieu avec larmes de ne pas permettre que son peuple tombât en captivité, si le martyre l'attendait. De retour à Saint-Nazaire, il pria ses fidèles de lui pardonner la peine qu'il aurait pu leur causer dans les réprimandes nécessaires.

« S'il en est parmi vous que j'ai offensés, disait-il, par trop de zèle dans mes réprimandes; si j'en ai blessé par mes paroles, que ceux-là me le pardonnent. Je ne puis ignorer, au moment de marcher à la passion du Christ, qu'en vain souffrirait-on le martyre si le cœur n'est pas purifié et illuminé du flambeau de la Charité. »

Cependant l'ennemi avait investi Autun et se préparait à donner l'assaut. Un premier combat eut

lieu. Du matin jusqu'au soir, assaillants et assiégés luttèrent avec vaillance. La nuit suivante et durant tout le jour, l'alarme continua. On entendait de la ville, vociférant comme des chiens, les ennemis qui resserraient leur cercle d'investissement. Ils envahirent la partie de la ville non défendue, y pénétrèrent jusqu'aux murailles intérieures du castrum.

Monté sur les remparts, Léger s'aperçut, en parcourant le chemin de ronde, du nouveau danger qui menaçait Autun. Il fit suspendre le combat et dit à son peuple :

« Cessez, je vous prie, de combattre contre ces gens. S'ils sont venus à cause de moi, je suis prêt à les satisfaire, à calmer, à mes dépens, leur fureur. Nous ne devons pas toutefois sortir d'ici avant d'avoir été entendus. Que l'un d'entre nous aille leur demander pourquoi ils assiègent la ville. » L'abbé Méroald se rendit alors au camp ennemi par l'escalier secret de la porte de Breuil. Arrivé aux tentes des chefs, il dit à Didier :

« Si nos fautes ont mérité le mal que tu nous causes, souviens-toi, je te prie, de la sentence évangélique où le Seigneur dit : « Si vous ne remettez aux hommes leurs péchés, votre Père ne vous remettra pas les vôtres. » — Et encore : « Vous serez jugés comme vous aurez jugé les autres. »

Il le pria ensuite d'arrêter les hostilités et d'accepter la rançon qu'il lui plairait.

« Aussi inflexible que le roi, dit le moine de Saint-Symphorien, aussi endurci que Pharaon, Didier résista aux paroles divines. Il répondit par des menaces. Il ne lèverait pas le siège avant que Léger fût arrêté et remis à sa discrétion. On exigeait de lui qu'il promît fidélité à leur roi Clovis. »

L'évêque d'Autun n'eut aucune illusion sur la pensée intime de Didier. Elle reflétait fidèlement celle d'Ebroïn. Le serment de fidélité à Clovis III n'était qu'un prétexte. Et ce prétexte aurait un effet désastreux si saint Léger y cédait. Le vrai but de toute cette campagne apparaissait clairement aux yeux de l'évêque : on cherchait à s'emparer de sa personne. On le pousserait à renier le roi qu'il avait tant contribué à rétablir. Ce serait une déchéance honteuse. La conscience de l'évêque d'Autun se révolta. Il réunit en conseil le comte de la ville et les chefs de la résistance. Devant eux, il s'expliqua de telle sorte que l'on ne put avoir de doute sur le fond de sa pensée. Puis il leur soumit ce message qu'il fit ensuite porter aux ennemis :

« Qu'il soit notoire à tous, aux amis et aux frères, comme aux ennemis et aux persécuteurs, que toujours je garderai à Thierry la fidélité promise devant Dieu. Périsse mon corps : j'y consens,

plutôt que de déshonorer mon âme par une forfaiture. » Ce message porta à son comble la fureur des ennemis. Ils reprirent l'assaut et lancèrent dans le castrum des projectiles et des flèches enflammées. Les prodiges de valeur des assiégés auraient peut-être arrêté l'ennemi. L'évêque ordonna encore de suspendre le combat. C'est lui qu'on veut. Il ne souffrira pas que, pour lui, Autun soit plus longtemps en danger d'être ruinée.

Il se rend au milieu de son peuple réuni à la cathédrale et fortifie son courage par la participation au corps et au sang de Jésus-Christ. Puis, revêtu des ornements pontificaux, il suit la croix et les reliques des martyrs que l'on porte une dernière fois autour du castrum. Revenu à la porte de Breuil, voisine de l'episcopium, il fait ses adieux à son peuple, le bénit et, sans faiblir, franchit la porte.

« Qui cherchez-vous ? » demande-t-il aux assaillants.

— « L'évêque d'Autun. »

— « Me voici, épargnez mon peuple ! »

Les ennemis l'accueillent avec des cris de joie ; « comme des loups qui tiennent sous leurs crocs l'innocente brebis ». Ils se saisissent de lui et l'entraînent. Le pontife chante : « Je rends grâces au

Dieu Tout-Puissant qui a daigné me glorifier aujourd'hui. »

Une tradition constante affirme que l'on fit prendre à Léger le chemin de Couard. Faisant face à Autun, Léger put contempler une dernière fois la ville où il avait, sans compter, dépensé le meilleur de sa vie, où il laissait les enfants que Dieu lui avait donnés. Il bénit encore Autun et ses fidèles; puis la lumière si douce, si bienfaisante lui fut ravie à tout jamais. Les bourreaux lui arrachèrent les yeux, et, avec des fers rougis au feu, lui creusèrent les orbites sanglants. « J'en atteste, dit le moine de Saint-Symphorien, nombre d'illustres personnages qui furent témoins de ce spectacle. Léger ne souffrit pas qu'on lui imposât des chaînes. Il n'exhala pas un seul gémissement, mais il glorifiait Dieu et murmurait doucement le chant des Psaumes. »

Ce dévouement qui fit lever le siège d'Autun, ne lui épargna ni l'humiliation et le sacrilège, ni les exactions ruineuses. Bobbo, que Waimer et Didier mirent à la place de Léger, ouvrit toutes grandes les portes de la ville. Les ennemis rançonnèrent et dépouillèrent les habitants. On fixa le rachat d'Autun à 5.000 sous d'or (450.000 francs), qu'on dut prendre au trésor de l'Église. Personne cependant ne fut

réduit en esclavage. Le vœu du saint évêque d'Autun était accompli.

Après le partage des dépouilles, les ennemis se séparèrent. Didier et Bobbo descendirent jusqu'à Lyon qui, mieux défendue qu'Autun, fut sauvée.

Waimer conduisit Léger en sa province de Champagne. Ebroïn, au reçu des nouvelles du siège d'Autun, se hâta de donner à Waimer des instructions. Il devait abandonner son captif au fond d'une forêt où celui-ci ne tarderait pas à mourir de faim. On répandrait ensuite le bruit qu'il s'était noyé. On lui élèverait un tombeau pour mieux tromper le peuple. Ce plan était digne d'Ebroïn.

Waimer exécuta fidèlement les ordres reçus. Il laissa l'évêque d'Autun en proie aux angoisses, aux tourments d'une récente cécité, tout seul, sans aliment. On revint quelque temps après, croyant trouver un cadavre. Quelle ne fut pas la stupéfaction de Waimer en présence de sa victime qui priait pour ses ennemis, en aussi bonne santé que si elle n'avait pas enduré les tourments de la solitude et de la faim. Ce prodige lui ouvrit les yeux. Il conduisit Léger en sa maison, où lui et sa femme le traitèrent honorablement. Il alla plus loin et rendit à l'évêque d'Autun la part qui lui était échue dans le pillage de l'église. Léger ordonna au moine

Berton, qui l'avait rejoint, de reporter cette somme à Autun pour qu'on la distribuât aux victimes du siège.

De la maison hospitalière du duc de Champagne Léger fut appelé à la Cour. La longue série de ses malheurs, ouverte par « l'excécation » d'Autun, va se continuer. C'est vraiment, comme ses biographes l'ont appelée, « la Passion de saint Léger » qui commence. Ouverte en face d'Autun, elle se déroulera pendant deux ans pour aboutir à la gloire des saints.

VI

LA « PASSION » DE SAINT LÉGER (676-678).

La fable du faux Clovis avait assez duré. Ebroïn fit rentrer dans l'ombre ce fantôme de roi. Thierry reparut sur la scène, prêt à tous les compromis pour qu'on lui pardonnât de vivre. Ebroïn se rallia naturellement à lui, flatta les seigneurs qu'il détestait, à qui il n'avait pas ménagé les affronts répétés. La sottise de Thierry et la faiblesse des Grands le confirmèrent dans la charge de Maire du Palais, qu'il s'était arrogée après l'assassinat de Leudèse. Il fut alors plus puissant que jamais.

Celui qu'on avait accueilli humble et repentant se redressa brusquement et l'on comprit qu'il faudrait compter avec lui. Ebroïn inaugura son nouveau règne par un trait digne de lui. Il voulut assurer à leurs injustes détenteurs les dépouilles que leur avaient procurées les campagnes de Neustrie et de

Bourgogne. Dans ce but, il publia un décret d'amnistie pour les crimes commis, en ces jours de confusion, contre la propriété d'autrui. « Si pendant les troubles, y disait-il, quelque dommage était survenu par perte ou rapine, nul n'était admis à intenter un procès en réparation du dommage. »

On n'est pas plus cynique.

Son arrogance et sa cruauté ne connurent plus de limites. Hadrien de Valois en parle ainsi : « Il se souvint de l'injure que les seigneurs lui avaient faite, quand ils refusèrent de le prendre comme Maire du Palais sous Childéric, le tondirent et l'envoyèrent à Luxeuil. Il sévit alors avec autant de bassesse et de ruse que d'orgueil et de cruauté contre tous ses adversaires. Le moindre prétexte à reproche, la plus petite faute devenait une cause de spoliation, d'exil ou de mort. Il simulait cependant les procédés de la justice, loin de chercher à se venger ; il punissait des coupables, jamais il ne poursuivait ses ennemis. En son nom ou en celui du Roi, il envahissait les biens des seigneurs dont il enviait la fortune. Il condamnait ses victimes et attribuait au fisc le fruit de ses spoliations. Il en avait ensuitela plus grande part. Se récriait-on de le voir ainsi s'enrichir? On commettait un crime de lèse-majesté. Ceux qu'il avait fait assassiner ou envoyer en exil à cause de leur naissance, de leurs

richesses, de leur prestige, Ebroïn les remplaçait par des gens vils et besogneux dont la faiblesse d'esprit et de cœur ne soupçonnerait pas ses injustices, accepterait aveuglément ses ordres impies et cruels. Il opprimait aussi comme suspects les parents de ses victimes dont il redoutait la vengeance. Des monastères de nobles femmes furent, dit-on, détruits à cette époque, les abbesses vénérables envoyées en exil. Son ressentiment atteignit tous ceux qui l'avaient offensé. Beaucoup de leudes, au danger qu'ils couraient, purent à peine échapper à ses coups par un exil volontaire. Ils s'enfuirent soit en Aquitaine, soit en Austrasie et ne revirent plus jamais leurs demeures. Un grand nombre furent emprisonnés et dépouillés de leurs biens. »

Ce tableau peu flatteur, que nous tenons d'un écrivain favorable au Maire du Palais, sera toujours à la honte de celui-ci. Il le juge et condamne en même temps comme il juge et condamne ceux qui se réfugient sous l'austère manteau des lois et de la justice pour accomplir leurs forfaits.

Débarrassé de ses adversaires présumés, Ebroïn feignit de vouloir venger la mort de Childéric II, bien que personne ne l'eût souhaitée plus que lui. Il était juste cependant que les régicides fussent punis. Mais tout autre était la pensée d'Ebroïn. Il ne voyait dans l'assassinat de la famille royale

qu'un voile très spécieux à jeter sur des poursuites moins désintéressées. Au fond il voulait atteindre ses ennemis qu'on ne pouvait accuser d'un crime simulé.

L'opinion s'était émue des traitements barbares infligés à l'évêque d'Autun. Elle voyait en lui un martyr et l'on accusait publiquement Ebroïn. Celui-ci se moquait de l'opinion, quand ses victimes avaient disparu de la scène où s'accomplissaient ses tristes exploits. Mais il avait appris que Léger vivait encore. Il ne put supporter le mouvement de l'opinion qui s'affirmait en faveur de son rival. Il chercha donc un moyen d'avilir publiquement celui que les hommes regardaient comme un martyr. Il accuserait l'évêque d'Autun et son frère, le comte Guérin, d'avoir trempé dans le meurtre de Childéric II. Chance inouïe : l'accusation avait un semblant de justice! Léger tombé en disgrâce, par suite des inconséquences du Roi défunt, envoyé en exil, devait naturellement désirer la disparition de Childéric. Il avait quitté Luxeuil avant le régicide. Rien ne lui était plus facile que de s'entendre avec les seigneurs outrés de l'insolence du Roi. Le comte Guérin avait prêté la main à cette vengeance fraternelle!

Ainsi pensa Ebroïn. Il fit répandre partout le

bruit de la coopération des deux frères au meurtre de Childéric. Puis, sur l'ordre de Thierry, il les appela au Palais. L'assemblée devant laquelle il les fit comparaître était nombreuse. Des leudes, des évêques, les abbés d'Autun s'y trouvaient. Mais, chose étrange, pour une assemblée réunie en cour de justice, il n'y eut aucun accusateur. Personne, parmi les leudes et les évêques, ne se leva pour formuler contre Léger et le comte Guérin le moindre grief. Le maire du Palais, qui avait pris l'initiative de cette odieuse affaire, se trouva réduit aux fonctions contradictoires en justice d'accusateur et de juge. Il accabla ses victimes de moqueries et d'injures. Ce n'était pas là non plus un procédé acceptable en cour de justice.

Léger se contenta de lui répondre :

« C'est dignement que nous souffrons parce que nous avons péché contre le Seigneur. Cependant sa clémence l'emporte puisqu'il daigne nous appeler à une telle gloire. Mais toi, misérable Ebroïn, qui infligeas à la race des Francs l'affront si cruel d'enlever la vie à ses membres, tu fais retomber la vengeance sur toi. Tu as pu tromper beaucoup d'entre nous, en exiler des domaines de leurs pères. Tu seras bien autrement exilé, car tu perds et la gloire du temps et la gloire de l'éternité. Tu veux dominer tous ceux qui habitent la terre de France,

et tu détruis plus rapidement la fausse gloire que tu as usurpée. »

Ces paroles courageuses augmentèrent la fureur d'Ebroïn. Il fit séparer les deux frères pour les priver de la consolation qu'ils goûtaient à s'encourager mutuellement. On les conduisit chacun à leurs supplices. Comme on entraînait violemment le comte Guérin, Léger put encore lui dire : « Aie bon courage, frère bien-aimé ! Il faut que nous souffrions ces nouveaux tourments ; la gloire future qui se manifestera en nous est bien supérieure à nos peines. Nos péchés sont nombreux, mais la miséricorde divine est sur nous, immense et toujours prête à couvrir les fautes de ceux qui la bénissent. Nous souffrons pour un temps, car nous sommes débiteurs de la mort ; mais supportons patiemment ce supplice, en attendant l'éternelle vie où nous nous réjouirons sans fin dans la céleste gloire ! »

Pendant cet émouvant adieu, on attachait le comte Guérin à un poteau, et Léger l'entendit qui disait sous les pierres dont l'accablaient les bourreaux : « Bon Jésus, mon Seigneur, qui n'êtes pas venu appeler les justes mais les pécheurs, accueillez l'âme de votre serviteur. Vous daignez me rendre semblable aux martyrs et m'ôter, sous les coups de ces pierres, cette vie mortelle. Veuillez,

ô très clément, m'accorder le pardon de mes fautes. »

Il mourait bientôt en pardonnant, comme Étienne, à ceux qui le lapidaient.

Rohrbacher a réfuté les assertions du Genevois Sismondi qui travestit odieusement cette si triste et si belle page de l'histoire de saint Léger. Nous ne nous y arrêterons pas, malgré tout le mérite de la réfutation de l'historien catholique. En essayant de mettre au jour les ressorts cachés de la politique d'Ebroïn, nous avons suffisamment répondu aux allégations inspirées par la haine de tout ce qui est catholique. Nous dirons plus loin que Guizot n'admit pas l'opinion de Sismondi sur l'accusation de régicide portée contre Léger et le comte Guérin.

Celui-ci fut lapidé le 25 août 676, au témoignage du martyrologe de Murbach qui en fait mémoire à cette date.

Léger ne partagea pas le sort de son frère. Mabillon nous en dit le motif, appuyé sur les deux biographes : « On voulait, par un supplice traînant en longueur, le pousser au désespoir ! »

Ebroïn ordonna de le faire marcher pieds nus sur des pierres aiguës et tranchantes jetées au fond d'une piscine. Léger en sortit les pieds mutilés. On lui coupa les lèvres, taillada les joues; sa langue

fut arrachée. La voix de la victime s'éteint, son visage disparaît sous une large plaie sanglante. Le voilà réduit à cette impuissance voisine de la mort, pire que la mort, puisque Léger ne pouvait plus ni voir, ni marcher, ni parler, ni murmurer un seul cri de prière et d'angoisse ! « Mais, ajoute le moine de Saint-Symphorien, plus l'impiété des hommes s'efforçait de le précipiter d'en haut, plus la bonté divine l'élevait en le rapprochant du ciel. » Dépouillé de ses vêtements, on le mena par les places publiques où le peuple put contempler, comme un objet sans nom, celui qu'il aimait et respectait. Lassé enfin de la patience de Léger, Ebroïn le livra à Waninge : « Reçois Léger, lui dit-il, que tu as vu jadis si superbe : prends-le sous ta garde ; le moment viendra bientôt d'en rendre compte et de lui infliger ce qu'il a mérité de ses ennemis. »

Un critique allemand appelle cela de la procédure : « Après les tourments mentionnés plus haut, dit-il, et dans lesquels on peut reconnaître les traces d'une mise à la question, la procédure contre Léger fut suspendue jusqu'à ce qu'il fût cité devant un synode qui se tint effectivement dans la suite. Le fait d'être renvoyé à un synode, comme celui d'avoir été remis entre les mains d'un comte du Pa-

lais, est conforme aux usages qu'on suivait dans l'application de la loi[1]. »

Si les derniers tourments subis par Léger dénotent une mise à la question c'est qu'on n'avait pu, à l'assemblée générale, le convaincre du crime pour lequel on l'y avait convoqué. Aucune trace d'ailleurs d'accusation, outre celle d'Ebroïn, n'est restée de ce prétendu jugement. Ebroïn, dépité de voir se tourner contre lui le moyen qu'il avait employé pour déshonorer ses victimes, fit lapider le comte Guérin comme Childéric avait fait battre de verges Bodilon, le seigneur Franc. Est-ce cela qu'on appelle « suivre une procédure » ? Procédure boiteuse et trop semblable à celle que les Juifs ont appliquée au cas de Jésus-Christ pour qu'on puisse y voir autre chose que l'embarras d'un mauvais juge à bout d'expédients. Ebroïn ne pouvait plus cacher son jeu : il a tourné court en faisant lapider le comte Guérin et tourmenter son frère. De Moulin Eckart a voulu trouver là une preuve corroborant sa thèse générale. Il prétend que Léger ne fut pas, de la part d'Ebroïn, un objet spécial de haine. Il a tout simplement partagé le sort de ceux qu'Ebroïn abattait comme des obstacles à sa politique. Et si l'auteur précité croit cela, c'est qu'il refuse déci-

1. De Moulin Eckart, l. c., p. 88.

dément à saint Léger le rôle politique important qu'on lui attribue. Cette erreur a été relevée ailleurs qu'ici. Nous y reviendrons au sujet du concile de Marly et de la mort de Léger.

Waninge, à qui fut confié notre Saint, nous est déjà connu. Nous l'avons rencontré à la cour de Clotaire III. Ami de saint Ouen et de saint Wandrille, il fonda à Fécamp une abbaye qu'il dota généreusement. Cette abbaye comptait, sous Hildemarque, sa première abbesse, jusqu'à trois cents religieuses. Comment expliquer sa présence à la cour de Thierry sous l'administration d'Ebroïn, et surtout qu'il ait accepté le mandat de garder le saint évêque d'Autun jusqu'à ce que justice définitive eût été accomplie? Sa conduite envers Léger, dans les premiers temps, donne à penser qu'il entrait dans les vues d'Ebroïn. A-t-il feint d'y entrer en usant de rigueur envers son prisonnier? C'eût été dangereux pour la vie de celui qu'il voulait sauver, puisque Léger fut sur le point d'expirer dans l'hôtellerie où le cortège s'arrêta. Il est plus vraisemblable d'affirmer que lui-même, Waninge, a craint le ressentiment du maire du Palais, qu'il a obéi par peur de la confiscation et de l'exil.

Il fit donc placer son prisonnier sur un cheval rétif et prit le chemin de sa demeure. On dut bientôt s'arrêter. Léger se trouvait tellement

épuisé que l'on crut sa mort prochaine. Waninge ordonna de le porter dans une hôtellerie. L'abbé Winobert, Hermenaire et d'autres moines d'Autun, qui suivaient le cortège, demandèrent à Waninge la faveur d'assister eux-mêmes l'évêque d'Autun et de lui donner ainsi une dernière preuve de leur sympathie. Le comte du Palais, après quelques hésitations, accorda cette faveur. Les moines, introduits, trouvèrent Léger étendu sur un grabat, couvert de débris d'une toile de tente, méconnaissable, vomissant encore du sang. Il sortait de sa gorge des sons pénétrants et distincts. Hermenaire pansa ses blessures, lui présenta des aliments et le couvrit de ses propres vêtements.

Le spectacle de la patience du Saint et les miséricordes de Dieu à son endroit remuèrent profondément le comte Waninge. Celui-ci, délivré de ses craintes, confia son prisonnier aux religieuses de Fécamp. « Dès que le glorieux martyr, dit le biographe de saint Waninge, eut entendu les voix angéliques des vierges chantant la psalmodie, il recouvra entièrement l'usage de sa langue mutilée. » Léger fit du séjour que Dieu lui assignait dans sa bonté, la solitude bénie où il se préparerait à la mort par une vie plus sainte et plus édifiante.

« Il assistait régulièrement aux offices et ne sortait de l'église qu'à grand'peine pour prendre quel-

que nourriture et un peu de sommeil. Malgré sa cécité, il célébrait chaque jour le sacrifice de la messe. Il annonçait aussi la parole de Dieu aux religieuses qui l'avaient accueilli, au peuple des environs qui se pressait autour de cet apôtre aveugle. Ses auditeurs se laissaient envahir par la douceur et l'éclat de cette parole venue d'en haut; ils bénissaient Dieu et faisaient de dignes fruits de pénitence. »

C'est du monastère de Fécamp, que Léger fit parvenir à sa mère la lettre admirable dont on a essayé vainement de mettre en doute l'authenticité. Sigrade, dépouillée de ses biens après la mort du comte Guérin, fut envoyée par Ebroïn au monastère de Notre-Dame de Soissons gouverné alors par Ithérie. Il faut citer en entier ce monument de piété filiale, de confiance en Dieu, de force chrétienne et sacerdotale. La mort y est envisagée comme un gain, puisqu'elle nous délivre des misères d'ici-bas et nous ouvre les portes du ciel; la privation des biens de ce monde est une liberté; la vie religieuse nous initie aux célestes douceurs; le pardon des injures est la clef de voûte de tout l'édifice spirituel qui repose sur la charité.

« A Dame et très sainte mère Sigrade, vraie mère par le lien du sang, mais bien plus encore par le lien de l'esprit, en qui s'est accompli ce que dit la sainte Vérité : — Quiconque fera vraiment la vo-

lonté de mon Père céleste, celui-là est mon père, ma sœur et ma mère, — Léger, serviteur des serviteurs de Jésus-Christ notre Sauveur. Grâce et paix soient avec vous par Dieu notre Père et le Seigneur Jésus-Christ.

« Je rends grâce à mon Dieu qui n'a point retiré sa miséricorde de moi, mais qui m'a donné à entendre une parole de joie et d'allégresse. Votre foi et patience en toutes les persécutions et tribulations que Dieu permet me réjouissent. Vous les supportez à l'exemple de Dieu, le juste Juge, afin d'être trouvée digne de son royaume.

« Aussi le Seigneur notre Dieu, Jésus-Christ, vous a-t-il élue avant la constitution du monde et vous a donné de croire en lui et de souffrir pour lui. S'il est une consolation dans le Christ, s'il est un allègement d'amour, une union d'esprit et des entrailles de miséricorde en Jésus, vous avez la plénitude de la joie des saints, vous avez changé la tristesse en allégresse. Il ne faut pas s'attrister, selon ce que le bienheureux Pierre a dit : « Si, en cette courte vie, vous êtes affligés de tentations, c'est afin que votre âme éprouvée soit plus précieuse que l'or éprouvé par le feu. Le bienheureux Paul atteste ce fait quand il dit : Pour ce qui est du présent, l'heure passagère et douce de notre tribulation opère en nous un poids de gloire éternelle, su-

blime de grandeur. » Et ailleurs : « Rappelez-vous les jours passés, quand éclairés d'en haut, vous avez soutenu vaillamment la lutte. » Et pour que la constance affermie et la récompense demeurent dans l'éternité, il ajoute : « Ne perdez point votre espoir qui mérite une grande récompense. »

« La souffrance est nécessaire. En accomplissant la volonté divine, vous obtiendrez l'effet des promesses d'en haut. Encore un moment, un peu, et celui qui doit venir viendra. Or le juste vit de la foi. S'il s'en éloigne, il ne pourra me plaire. Nous, nous ne sommes pas des fils étrangers et de perdition, mais des fils d'adoption pour la charité.

« O dame, combien grande doit être votre joie dans le Seigneur ! Aucune langue ne peut le dire, nulle page le contenir ! Vous avez quitté ce que l'on doit quitter, et obtenu l'objet de vos désirs ! Le Seigneur a entendu votre prière, il a vu les larmes que vous avez répandues en sa présence après maints événements. Dieu vous a séparée de ce qui pouvait empêcher votre éternel bonheur.

« Délivrée des liens de la famille, libre de toute entrave en ce monde, vous pouvez vaquer au service de Dieu, vivre en lui et goûter toute la suavité du Christ. Il est notre Dieu, notre Roi, notre Rédempteur, la Voie, la Vérité, la Vie, dans la foi de Dieu Père, Fils et Saint-Esprit !

« Nous devons toujours lui obéir, à Lui dont le Psalmiste a dit : «Que rendrai-je au Seigneur pour tous ses bienfaits? » Ce qu'il faut rendre, il le dit quand il ajoute : « J'accepterai le calice du salut et invoquerai le nom du Seigneur. »

« O heureuse mort qui donne la vie ! Heureuse perte des biens que compensent les richesses éternelles ! Heureuse affliction qui apporte la joie des anges ! Vous avez éprouvé combien le très clément Seigneur Jésus a eu pitié de vous, lui qui vous a consacrée spirituellement en vous donnant une sainte règle et le mépris du monde ! Dieu a libéré des angoisses du siècle les gages sortis de votre sein. Il les a soustraits aux égarements de la vie présente et leur a donné l'assurance de la vie éternelle. Vous pouviez les pleurer comme morts en les laissant vous survivre en ce monde. N'ayez donc pour eux aucune tristesse. Rendez plutôt mille actions de grâces à Dieu le Père et au Seigneur Jésus-Christ.

« La voilà tombée la nuit qui obscurcit la paupière de l'âme. Ils sont déposés le fardeau et les soucis de la vie présente. L'athlète, nu pour la lutte, n'a plus rien qui retienne ses bras, sinon le joug léger et la croix qu'il porte. Suivons donc le Seigneur. Allons ! sa miséricorde nous précède. Courons sans peur au combat, car il est fidèle ; il nous donnera la victoire.

« Il combattra pour nous et, en un clin d'œil, écrasera Satan sous nos pieds. Voilà le champ de bataille où Dieu appelle ses soldats. A ceux-ci il réserve des couronnes préparées pour après la victoire. Il leur donne des armes comme leurs adversaires n'en ont pas : le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, le casque du salut.

« C'est l'armure qui éteint les traits brûlants de l'ennemi ; le glaive de l'esprit ou la parole de Dieu ; la prière et les supplications faites en esprit, à toute heure et avec la vigilance intérieure de l'âme. Notre Roi ne veut en ses soldats rien de la vieille armure, rien de l'ancien vêtement.

« Il veut des hommes nouveaux pour les éprouver au combat. S'il restait — ce qu'à Dieu ne plaise — quelque chose de l'ancien levain, ce serait une cause de très grands dommages, surtout s'il demeurait au cœur quelque peu de haine contre les ennemis. Veuille le Seigneur en préserver toute âme chrétienne et fidèle.

« Où trouver en effet une vertu plus excellente ? En aimant ses ennemis, on mérite d'être vraiment fils de Dieu ! On est absous des liens du péché en remettant la dette à autrui. Dieu a dit : « Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, et partout où je suis, là aussi sera mon serviteur. » La voie qu'il nous a tracée, écoutez comme il nous l'enseigne sur le chemin du

calvaire : « Seigneur, pardonnez-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font. »

« Si donc l'auteur de la vie éternelle, incarné au sein d'une vierge immaculée, priait pour ses ennemis, combien plus devons-nous aimer nos ennemis et prier pour eux, nous qui sommes remplis de péchés. Nous marcherons ainsi à la suite du Seigneur et mériterons d'avoir part au royaume des saints. S'il en est qu'une vie mauvaise éloigne de tout commerce avec nous, nous ne devons pas les haïr, mais plutôt les aimer à cause du précepte de la charité.

« Il est encore une chose grandement à prévoir. Tous ceux que la divine bonté a délivrés des soucis temporels, n'y reviennent jamais, ni de corps ni d'esprit. Quand on a de légitimes soucis, il faut promptement ou vendre, ou donner, ou distribuer aux pauvres. Notre cœur pourra dès lors s'enflammer pour les trésors du royaume du ciel et pour l'éternelle félicité. Docile à cette recommandation, Marie, assise aux pieds du Sauveur, écoutait sa parole. Marthe, au contraire, s'empressait à un laborieux ministère. Celle-ci s'arrêta et dit : « Vous n'avez nul souci, Seigneur, que ma sœur me laisse à moi seule tout le service ; dites-lui donc de m'aider. » Et le Maître de lui répondre : « Marthe, Marthe, tu te troubles pour beaucoup de choses,

alors qu'une seule est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part qui ne lui sera point enlevée. » Marie brûlait intérieurement d'un si grand amour, qu'elle en oubliait le service matériel du Seigneur. Elle ne voyait qu'une chose : la puissance de Dieu. L'âme appelée à cette contemplation doit donc, malgré les embûches des mauvais, vaquer jour et nuit au chant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. Qu'elle pratique l'obéissance de la sainte règle et attende, sa lampe allumée, l'arrivée du Seigneur. Elle lui ouvrira la porte promptement, s'il vient et frappe à la porte. Rien de meilleur que la crainte de Dieu et de plus doux que la vie dans sa loi !

« O bonne dame, ce que le bon Maître vous a préparé, l'œil de l'homme ne l'a pas vu, son oreille ne l'a pas entendu, ni son cœur ne l'a éprouvé. Apprenez comment Dieu vous a récompensée dès la vie présente. A la place de vos nombreuses servantes, il vous a donné tous les saints frères qui prient pour vous chaque jour. Au lieu des services de vos domestiques, vous avez le commerce si aimable de pieuses dames ; pour les fatigues de la vie du siècle, le repos dans le recueillement du monastère ; pour la perte des biens, l'Écriture sainte, la méditation et la prière assidue ; à la place de vos parents, la vénérable dame Ithérie, votre mère, votre sœur, votre fille. Payez-la de

retour : entre vous, j'en suis certain, il n'y a, dans le Christ Jésus, qu'un cœur et qu'une âme.

« J'ai donc confiance que vous avez reçu tous les biens. Grâce, non à mes mérites, mais à la seule miséricorde du Christ et à vos saintes prières, j'ai tout reçu du Christ. Il est venu en ce monde sauver tous les pécheurs, moi tout le premier ; son témoignage est fidèle et toute créature l'acceptera. J'ai reçu miséricorde et le très débonnaire Jésus montrera en moi sa patience, consolera les pécheurs et leur donnera l'espoir du pardon.

« Comme nous avons, de notre fond, bien peu de chose, nous vous avons parlé avec les trésors des Saintes Écritures. Quand donc vous lirez et écouterez ces pages, rendez grâces à Dieu dans les siècles éternels. »

Cette lettre, où nous trouvons une allusion aux souffrances endurées par les deux frères, à la mort du comte Guérin, aux spoliations dont Sigrade fut l'objet, n'a pu être écrite que de Fécamp. Sigrade mourut au monastère de Soissons en odeur de sainteté. On y garda longtemps ses restes avec ceux du comte Guérin. Ce sont là tout autant de circonstances qui confirment la teneur de cette lettre et l'ont fait attribuer à saint Léger. Sous cette dénomination, elle se trouve dans l'histoire littéraire de la

France. Du Moulin Eckart, au commencement de la première partie de sa dissertation, la tient comme apocryphe, mais ne donne aucune preuve à l'appui de son opinion. Jusqu'à meilleure information, nous croirons à l'authenticité de la lettre de saint Léger à sa mère Sigrade.

Rien ne nous peint plus au vif les sentiments élevés de l'évêque d'Autun en cette dernière période de sa vie. Il chercha uniquement en Dieu la lumière et il veut répandre cette lumière dans l'âme des autres. Les livres saints lui fournissent les raisons dernières des conseils qu'il donne, après s'en être fait à lui-même l'application. De ces hauteurs, il juge avec sûreté les hommes, les choses, les événements de ce monde, la mort, la pauvreté, la solitude, la prière du cloître, les persécutions. Il ne peut se tromper, ne craint rien ; on ne le surprendra pas. N'est-ce pas la force dans le calme et la paix au soir d'une belle vie toute dévouée à Dieu? C'est le juste qui a confiance dans les éternelles promesses. Du voisinage divin il rapporte quelque chose de doux et de puissant, de bon et de réconfortant : la miséricorde qui lui fait prendre en pitié les souffrances de sa mère pour les soulager. Exilé de son diocèse, dépouillé de ses biens, torturé, bafoué, peu avant de subir la mort, l'évêque d'Autun oublie ses propres souffrances et songe à guérir les bles-

sures du cœur maternel. Là justice réclame ses droits contre les persécuteurs. Léger en convient, mais, comme son Maître, Jésus-Christ, il fait appel au pardon. Cette miséricorde qui pleure sur les fautes d'autrui, notre Saint la recommande vivement à sa mère, et sa lettre se ferme sur cet acte héroïque de charité.

Dieu cependant, que l'Écriture nous dit être violent avec les violents et qui permet que l'injustice soit le châtiment de l'injustice, qui renverse enfin les intrus par les apostats, frappa les bourreaux de Léger en les mettant aux prises les uns avec les autres.

Une guerre avait éclaté entre Thierry et Dagobert. L'influence du roi d'Austrasie s'étendait de plus en plus, sous l'action de ses leudes. Aidé par les ducs Athalric, Martin et Pépin, il pénétra jusqu'à Laon, Châlons-sur-Marne et Reims. Tout s'ébranla en Gaule à cette invasion des Austrasiens ; Thierry et Ebroïn, qui craignaient, l'un de revoir Saint-Denys, l'autre un nouvel exil à Luxeuil, se hâtèrent d'offrir la paix. Dagobert conserva ses conquêtes d'Austrasie mais abandonna celles de Bourgogne et de Provence. Pour prévenir le retour de ces invasions, assurer la paix, Thierry, sur la proposition pressante d'Ebroïn, convoqua à Marly une assemblée générale. Le diplôme royal qui en

confirma les décisions, la date de septembre 677.

De nombreux évêques y assistèrent et cinq métropolitains : Genès de Lyon, Blidramne de Vienne, Ternise de Besançon, Landobert de Sens et Ouen de Rouen. Les affaires du royaume traitées, les évêques, réunis en séance plénière, eurent à juger plusieurs intrus, entre autres Chramlin d'Embrun, accusé de simonie, Waimer récemment nommé à Troyes, et Didier de Chalon-sur-Saône.

Le roi et le maire du Palais, n'osant affronter l'opinion des juges, abandonnèrent complètement à la vindicte publique les malheureux intrus. Rien ne répugne au maître, qui s'en est servi pour le crime et l'injustice, comme les instruments de ces crimes et de ces injustices ! Waimer et Didier connurent toute l'horreur de ce honteux délaissement. Chramlin, seul nommé dans le diplôme de septembre 677, eut ses vêtements déchirés. On le chassa de l'assemblée et il fut exilé. Waimer et Didier eurent la tête rasée et l'on détruisit en eux toute trace de leur dignité passée. Sauf le caractère indélébile du sacrement, rien ne leur resta, pas même la tonsure cléricale. Ebroïn les fit mettre à mort.

Ce châtiment des évêques prévaricateurs, sanctionné par l'autorité royale, donne au concile de Marly une importance particulière. Ce synode ne réussit pas sans doute à extirper complètement de

l'Église de France la commende militaire, mais on avait fait un exemple qui empêcherait au moins de prescrire un système si déplorable.

On a prétendu que l'évêque d'Autun avait comparu devant l'assemblée de 677, qu'il y avait été jugé, condamné et dégradé comme Chramlin, Waimer et Didier. Pourquoi donc alors un fait de cette importance n'est-il pas consigné au Diplôme royal? Ebroïn, qui voulait perdre de réputation son éternel rival, n'eût pas manqué d'en faire mention expresse dans le décret qui sanctionnait les actes de Marly. A cette raison s'en joignent d'autres aussi péremptoires et qui prouvent que Léger ne parut pas à Marly. D'après les biographes, il demeura deux ans au monastère de Fécamp. Ce séjour n'a pu commencer qu'en octobre 676, c'est-à-dire trois mois après le siège d'Autun, quelques semaines après la mort du comte Guérin. Il y résidait depuis un an, quand se réunit l'assemblée de Marly. S'il y avait été appelé pour être jugé par ses pairs, il ne fût pas retourné à Fécamp à cause des événements précipités qui suivirent sa condamnation. Il n'y aurait donc séjourné qu'un an. Comment expliquer en outre ce que ses biographes nous rapportent de Léger, quand il apprit le châtiment de ses persécuteurs? Loin de s'en réjouir, le saint évêque s'attrista du sort de ces malheureux qui n'avaient pas pu, avant

de mourir, faire pénitence de leurs crimes. S'il n'a pas appris cette mort à Fécamp, on ne voit pas comment il eût pu la connaître.

On ne peut admettre enfin que le maire du Palais, désireux de voir condamner l'évêque d'Autun, l'eût traduit devant une assemblée en majeure partie composée d'évêques et de leudes amis et admirateurs de Léger. C'est au moins invraisemblable. Les biographes de notre Saint affirment qu'il comparut devant un synode. Mais cette assemblée n'a pu se réunir qu'en septembre 678. Ebroïn choisit des évêques à sa discrétion, car il voulait en finir avec cet homme dont le prestige l'affolait.

Il ne pouvait souffrir que le saint évêque continuât de célébrer tous les jours le sacrifice de la messe, prêchât au peuple et fit encore un peu de bien. Il reviendrait donc sur l'accusation de régicide qui avait si misérablement avorté deux ans auparavant. Cette fois, on le dégraderait, on le lui abandonnerait et il pourrait, sans scandale, le faire mourir.

Léger comparut donc, en septembre 678, devant un synode réuni au palais. A l'accusation d'avoir coopéré au meurtre de Childéric il répondit simplement, comme l'eût fait tout autre, ayant conscience de son innocence. Il n'était pas sans doute exempt de toute faute humaine, mais il demeurait étranger

au crime dont on l'accusait. Dieu le savait, et il s'en remettait à lui plutôt qu'aux hommes sujets à l'erreur. Rien ne prouve qu'il ait été condamné dans cette assemblée. Il eut, dit son biographe de Poitiers, une entrevue avec Thierry et Ebroïn qui le pressèrent de s'avouer coupable. A tous deux, Léger prédit des choses que l'avenir confirma.

Le moine d'Autun, favorable en principe à Thierry et qui écrivait sous son règne, ne parle pas de cette entrevue déshonorante pour le roi. Ebroïn s'y laissa emporter à tous les excès de son dépit et de sa fureur. « Tu as grande confiance, dit-il à l'évêque d'Autun, dans la sublimité de tes paroles. Qui prétends-tu persuader ! Tu te figures que tu seras martyr ? C'est là ce qui te rend téméraire... Tu recevras le martyre comme tu l'auras mérité. »

Léger se taisait. On l'interroge encore. Il se tait. On lui déchire sa tunique et le roi le condamne.

Ebroïn le confia ensuite au comte du Palais Chrodobert :

« Prends-le, lui dit-il, et tiens-le sous bonne garde. L'heure de sa mort est proche. »

Chrodobert conduisit son prisonnier dans sa villa de Sarcing, située à la lisière d'une forêt près d'Arras. Léger, brisé de fatigue, dut s'arrêter en chemin. Pendant qu'on lui cherchait à boire, il pa-

rut à ses gardes la tête entourée d'une auréole. Ceux-ci, pris de frayeur, lui demandèrent quel était ce prodige. Le saint confesseur, se prosternant à terre, adora Dieu. « Je vous rends grâce, ô Dieu tout-puissant, consolateur de vos créatures, qui avez daigné montrer en votre serviteur un si grand miracle. »

Les assistants stupéfaits se disaient entre eux : « Cet homme est un véritable serviteur de Dieu. »

La maison de Chrodobert, qui venait d'hospitaliser l'évêque d'Autun, fut bénie : maîtres et serviteurs, remplis de la plus vive componction, confessaient humblement leurs fautes. Là encore, le Saint usa du don que Dieu lui avait fait de commander aux volontés pour les tourner vers le bien.

Des ordres pressants vinrent du Palais. Ebroïn exigeait qu'on exécutât sans délai la sentence de mort prononcée contre l'évêque d'Autun. Craignant que les fidèles ne rendissent au saint évêque les honneurs du martyre, le maire du Palais ordonnait qu'on le conduisît au fond de la forêt de Sarcing, qu'on y cherchât une citerne qui s'y trouvait, et qu'on y jetât le cadavre du supplicié. On la comblerait ensuite de terre et de pierres afin d'effacer toute trace de sépulture. Ce calcul haineux reçut encore des événements le démenti le plus absolu.

Chrodobert commit à quatre de ses gens l'exécution des ordres d'Ebroïn. Ceux-ci, parvenus en pleine forêt, cherchèrent longtemps, mais en vain, le puits dans lequel ils devaient jeter le cadavre de Léger. Après une marche pénible par des sentiers à peine frayés, Léger les arrêta :

« Mes enfants, leur dit-il, pourquoi vous fatiguer en allant plus loin ? Faites ici ce que l'on vous a commandé. »

Trois d'entre eux se prosternèrent à ses pieds, le conjurant de les bénir et de leur pardonner sa mort. Léger se mit à genoux et pria :

« Seigneur Dieu, Père de Jésus-Christ, soyez béni de m'avoir conduit à cette heure dernière. Je vous conjure de m'accorder votre miséricorde et de me faire participer à la gloire des saints dans l'éternité bienheureuse. Mais, ô mon Dieu, pardonnez à mes persécuteurs, et par eux glorifiez-moi. »

Il se leva et présenta la tête que le quatrième bourreau impatienté trancha d'un seul coup. Comme le martyr restait debout, le bourreau le frappa du pied et fut, en punition de son sacrilège, secoué d'un vertige frénétique qui, peu de temps après, le précipita dans le feu.

Le martyre de saint Léger eut lieu le 2 octobre 678, dans la forêt de Sarcing, près d'Arras.

VII

VIE POSTHUME.

Il y a « des morts qui parlent ». Ceux qui, sur cette terre, ont fait le mal, parlent du milieu des ruines qu'ils ont accumulées : c'est leur honte et leur condamnation. Les vrais bienfaiteurs de l'humanité, les saints, parlent aussi par la bouche de ceux qui chantent leurs louanges, par les œuvres de ceux qu'ils ont guidés aux sentiers de la justice : c'est leur gloire éternelle. A cette éloquence posthume du bien Dieu ajoute son témoignage. Il donne aux choses les plus inertes une vertu et une puissance extraordinaires. C'est sa façon d'honorer les reliques de ses saints. Ces restes sembleraient devoir garder jusqu'à la grande résurrection le silence des choses sans vie. Dieu cependant les fait parler et leur donne une vertu bienfaisante ; il continue par eux de « guérir de toute langueur et de toute infirmité ». Cette intervention ne peut

paraître extraordinaire à qui admet l'existence de Dieu, la possibilité et le fait des manifestations surnaturelles, la providence et la bonté du Créateur. Les athées n'admettent pas ce qui dépasse la raison humaine. Le miracle, pour eux, est et sera toujours une impossibilité. Que leur sont les faits les plus indiscutables, passés pourtant au crible de la raison, de l'histoire et de la science. C'est impossible, disent-ils, et c'est leur dernier argument!

A côté des athées, il y a les naïfs crédules qui admettent tout sans contrôle, sans discussion. De suite, ils acceptent, les yeux fermés, tous les prétendus miracles, s'inquiètent fort peu d'une époque où le merveilleux joua un grand rôle, où l'imagination des hagiographes entoura trop vite les faits de l'éclat surnaturel du miracle.

Entre ces deux écarts, il est un juste milieu à prendre. L'histoire nous rapporte des faits que ne peuvent réaliser les seules forces de la nature; faits affirmés par des témoins oculaires, dignes de foi, authentiques par conséquent; faits corroborés et fortifiés par des circonstances extraordinaires et inexplicables, révélatrices de l'intervention divine. C'est la vraie règle à suivre. Aussi nous n'avons pas d'autre guide, dans le récit que nous ferons des faits merveilleux survenus à Sarcing, première sépulture de Léger. D'autres furent constatés au

cours de la translation des restes du saint à Poitiers.

C'est donc la vie posthume du saint que nous allons étudier.

Les restes de Léger, pieusement recueillis par la femme de Chrodobert, furent déposés dans un petit oratoire construit près de la villa de Sarcing.

Le prêtre préposé à la garde de l'oratoire, chargé aussi du service religieux, aperçut une nuit « des lumières, entendit des voix qui chantaient le *Gloria* ». Sur la foi du serment, il raconta ce qu'il avait vu.

Les gens du voisinage vinrent et constatèrent la vérité du fait. On accourut de toutes parts : on amena des malades et les malades furent guéris. Sarcing devint un lieu de pèlerinage.

Ebroïn en fut informé, et ordonna une enquête secrète. Son émissaire trouva à Sarcing un aveugle guéri par l'intercession du bienheureux. En action de grâces, il s'était voué à la garde du tombeau et racontait les miracles qui s'y accomplissaient. L'émissaire, colère, frappa du pied la pierre qui recouvrait le corps de saint Léger en disant : « Un mort ne fera jamais rien qui vaille. » — Ebroïn ne le revit plus. Cette leçon, loin de lui ouvrir les yeux, ne fit qu'accentuer sa haine et son ressentiment.

Une expédition militaire détourna, pour un moment, son attention. Attaqué par les ducs Pépin et Martin, il les défit dans les plaines de Locofao, les poursuivit, força Martin à se réfugier à Laon, l'y assiégea, et, l'attirant par ruse dans une entrevue, le fit massacrer avec toute sa suite.

Ces succès lui rendirent son ancienne audace. Il interdit, sous les peines les plus sévères, de publier les vertus et les miracles de saint Léger. Il n'arrêta pas cependant le bras de la justice divine prêt à s'appesantir sur lui.

Un seigneur Franc, Hermenfroi, surpris en flagrant délit de malversations fiscales, fut dépouillé de tous ses biens. Sûr qu'Ebroïn n'en resterait pas là, il gagna à sa cause quelques seigneurs résolus, s'embusqua à la porte du maire du Palais, et, quand celui-ci sortit pour se rendre à matines, il le tua d'un coup d'épée.

« Ainsi, dit l'anonyme, disparut du royaume une injuste tyrannie. Trois ans à peine s'étaient écoulés, et le malheureux Ebroïn, pour avoir voulu éteindre la grande lumière que fut Léger, vérifia la parole divine. Lui qui avait fait assassiner périt à son tour par le glaive. Infortuné, digne de pitié ! Élevé au faîte de tant d'honneurs, fameux dans les trois parties du monde habité, puissant sur les hommes par son habileté, il brava la loi de Dieu

et ne voulut point pardonner à ses ennemis. En exerçant sa vengeance, il ouvrit à plusieurs de ses victimes le céleste royaume et laissa beaucoup à craindre qu'il ait perdu la vie pour toujours à cause de sa cruauté. »

Nous savons ce que pense de cet homme Hadrien de Valois, qui, pour le juger, a réuni les faits enregistrés par l'histoire. Il y en eut de louables. Ont-ils réussi à contrebalancer les autres? Ils n'enlèveront pas à ceux-ci leur caractère immoral. Ebroïn commit des assassinats et des exactions : ces assassinats, ces exactions restent ce qu'ils sont : des crimes. Ces crimes n'ont pas même l'excuse, si tant est qu'ils puissent en avoir, d'un but élevé et généreux. Il est avéré qu'Ebroïn n'a servi que son ambition ; qu'il n'a cherché que sa gloire. Cette ambition ajoute quelque chose de grave à ses crimes : elle a compromis les intérêts du royaume des Francs. L'ambition effrénée a toujours accumulé des ruines et il en sera toujours ainsi. L'époque, si barbare soit-elle, les milieux les plus débilitants au point de vue moral ne détruiront pas la vérité et la force de ce principe, de cette leçon de l'histoire. Hadrien de Valois, Vossius, Pagi, Lecointe et de Bye ont fait appel aux actions d'Ebroïn pour le juger.

Ils ont eu, au dire d'un critique allemand, le tort

de ne pas prendre garde aux circonstances où vivait Ebroïn, ils ont fait preuve de la même étroitesse d'esprit que les biographes de saint Léger. « On regrette, ajoute le comte de Moulin Eckart, qu'à notre époque, où cependant a dû se faire jour une interprétation plus large du caractère et des actes d'Ebroïn, que l'on s'en soit tenu à la tradition, en attribuant à l'inimitié d'Ebroïn une portée qu'elle n'avait pas et que les sources elles-mêmes ne réclamaient pas. Qu'en est-il résulté? Une appréciation fausse du rôle de saint Léger : on l'a exagéré. Sismondi, qui voit dans Ebroïn un des premiers champions de la cause populaire contre la noblesse arrogante, lui oppose comme principal adversaire et représentant du parti des grands l'évêque d'Autun. Guizot, qui pour le reste réfute Sismondi, voit dans la lutte de Léger et de ses partisans contre Ebroïn, plutôt une protestation des grands ecclésiastiques et des leudes contre un homme dont l'ambition menaçait leurs droits et privilèges; il accorde à Léger un rôle éminent dans cette opposition et il en fait un chef de parti. Fauriel, qui soutint le premier la coopération de Léger à l'assassinat de Childéric, met en relief « la grandeur intellectuelle et politique » de cet homme qui fut, à son sens, le négociateur du parti germanique, le plus redoutable adversaire qu'Ebroïn pût rencon-

trer sur son chemin. Pertz suivit les sources de près et vit en Ebroïn le tyran de basse extraction qui avait su s'élever et qui abusa du pouvoir pour se venger et assouvir sa cruauté. Bonnel reconnut en Léger le représentant de deux partis opposés, l'un et l'autre, à Ebroïn : les seigneurs burgondes et le clergé. Ebroïn devait nécessairement s'en défaire pour abattre ses ennemis. Ainsi pense Dahn qui voit en Léger « le contempteur audacieux de l'autorité publique à laquelle il voua une résistance passionnée[1] ».

Ces historiens, que nous cite de Moulin Eckart, ont donc mal apprécié Ebroïn en attribuant à son adversaire, l'évêque d'Autun, une importance politique exagérée. C'est pour lui une des formes qu'a prises l'étroitesse d'esprit qu'il reproche aux biographes de saint Léger, quand ils jugent les actes d'Ebroïn. Nous ne retenons ici que ce seul point de vue.

Saint Léger et Ebroïn se rencontrèrent pour la première fois à la cour de sainte Bathilde où leur mérite personnel les avait conduits. Appelés tous deux à avoir dans le royaume des Francs une influence prépondérante, ils eurent une conception différente du bien général et par suite

1. *Leudegar, Bischof von Autun*, 97-98.

recoururent à des moyens contraires, suivirent une politique opposée. Tandis que Léger laissait libre jeu aux éléments du pouvoir, dans la sphère si large de la charte de 614, Ebroïn l'attirait pour le concentrer tout entier en sa personne. L'un recherchа scrupuleusement le bien de la nation franque, et l'autre surbordonna le bien public à ses propres intérêts. Ils se rencontrèrent à Luxeuil, victimes chacun de sa propre politique : Ebroïn de son ambition, Léger de son dévouement aux droits de la justice. Au sortir de Luxeuil, Ebroïn dépité poursuivit son roi, le fit prisonnier et déchaîna sur le royaume des Francs le trouble, le meurtre, les exactions. Léger avait, en replaçant Thierry sur le trône, préparé les voies à la paix. Ebroïn, redevenu maire du Palais, ne craint plus que Léger dont le prestige lui porte ombrage, dont la politique condamne la sienne. Ebroïn renversa brutalement cet obstacle. Ne le craignant plus, après le siège d'Autun, comme chef de parti, il s'acharna méthodiquement à ruiner le prestige moral de son adversaire. Il l'accusa d'avoir coopéré au meurtre de Childéric, le défigura et le fit exposer à la risée du public.

On lui rapporta les merveilles qui se passaient au monastère de Fécamp : il fit dégrader et condamner à mort notre Saint. Il le poursuivit jusque

dans la tombe et essaya d'effacer toute trace de sa sépulture. Il voulut imposer silence aux manifestations surnaturelles de Sarcing. Léger sortit de ces épreuves toujours plus grand à mesure qu'Ebroïn s'avilissait, toujours plus puissant et plus glorieux. Tous deux « parlent encore » : Léger pour sa gloire et le bien de l'humanité; Ebroïn pour sa honte et le mal que son exemple peut encore accomplir.

Telle est, pensons-nous, la vérité sur ces deux hommes que l'histoire a associés pour proclamer hautement les droits de la justice en face de l'égoïsme et de l'arbitraire.

Après le jugement des hommes, celui de l'Église.

Un synode se tint au palais vers les Pâques de 681. Un grand nombre de leudes et d'évêques y assistaient, entre autres, Ansoald de Poitiers, Vindicien d'Arras et Ermenaire d'Autun. Dès que les affaires de France furent traitées, les évêques réunis en assemblée particulière s'occupèrent de la mémoire de saint Léger. Le renom de sainteté du martyr s'était répandu dans tout le pays. Les prélats décidèrent unanimement d'en remontrer à Thierry dont la faiblesse avait laissé commettre ce meurtre. Vindicien reçut la mission délicate et difficile de présenter au souverain les avertissements de l'assemblée. Il s'en acquitta avec douceur et fermeté, discrétion et franchise. Thierry III reconnut la justice de ces

reproches et accepta de faire toutes les réparations que les évêques jugèrent devoir lui imposer. On procéda ensuite à l'examen des faits merveilleux qui se produisaient au tombeau de notre Saint. Cet examen, favorable à leur caractère surnaturel, décida les évêques à lever solennellement le corps de Léger. Ils affirmeraient ainsi d'une manière authentique le crédit du martyr auprès de Dieu. Une contestation s'éleva entre les évêques d'Arras, de Poitiers et d'Autun qui, chacun, réclamaient la possession des restes précieux. Ansoald mit en avant son titre de parenté avec l'ancien archidiacre de Poitiers ; Ermenaire fit valoir les quinze années d'épiscopat de Léger à Autun, les œuvres qu'il y avait fondées ; Vindicien se glorifia d'être à la tête du diocèse où Léger avait couronné son martyre. La discussion n'ayant pas abouti, on s'en remit au jugement de Dieu. Des prières publiques et des jeûnes furent ordonnés durant trois jours. Le sort désigna l'Église de Poitiers en la personne de son évêque. Ansoald, de retour en son diocèse, ordonna à Audulfe, abbé de Saint-Maixent, de se rendre à Sarcing pour lever solennellement le corps de saint Léger. Il nous a laissé de cette translation un récit que l'abbesse Ermenane fit connaître au biographe de Saint-Symphorien [1]. Un grand concours de peuple assista

1. Ursin, 22. — Anon., 62.

à cette translation. Clergé et moines venaient de tous côtés pour se joindre au cortège qui accompagnait les reliques. Sur le parcours, un grand nombre de miracles affirmèrent le crédit surnaturel dont jouissait le Saint auprès de Dieu. « Ces faits sont si nombreux, dit Audulfe, qu'on ne peut les énumérer ; un psaultier contiendrait à peine ceux que j'ai vus ! » Citons-en quelques-uns dont les circonstances détaillées garantissent l'authenticité. Au territoire de Chartres, à Jouy, une jeune fille, nommée Radingue, sourde-muette et paralytique, recouvra la santé au contact du cercueil qui renfermait les restes du saint évêque. A Tours, on conduisait au supplice une femme accusée du meurtre de son mari. Au passage des reliques, elle s'écria : « Bienheureux Léger, secourez-moi. » Aussitôt se rompit la chaîne qui lui serrait le cou et les bras. Son innocence fut ainsi proclamée. Robert, évêque de Tours, accompagna les reliques jusqu'à Ingrande. Ansoald vint en procession à la rencontre du cortège. A Poitiers, il déposa le corps dans l'église Sainte-Radegonde puis dans celle de Saint-Hilaire. Audulfe y relève la résurrection d'un enfant.

La dévotion du peuple satisfaite, Ansoald remit les reliques aux moines de Saint-Maixent qui firent au corps de leur ancien abbé une grandiose récep-

tion. Ils les déposèrent auprès des restes de saint Maxence.

Lors de l'invasion des Normands, on porta de province en province ce qui restait du corps de saint Léger. Ces translations successives étendirent son culte en Bretagne, en Auvergne, en Bourgogne. Ses précieux restes demeurèrent quelque temps au monastère d'Ebreuil, entre l'Auvergne et le Bourbonnais. Quelques fragments furent rapportés à Poitiers où ils sont encore.

Nous avons pu voir à l'église Saint-Pierre d'Ancenis un fragment considérable des os de notre Saint, exposé autrefois dans l'église collégiale et royale de Notre-Dame de Nantes. L'authenticité en est affirmée par le chanoine Urien, premier curé d'Ancenis après la Révolution, dans son *Manuel à l'usage des fidèles de la paroisse Saint-Pierre d'Ancenis*. Il avait soustrait cette relique, avec d'autres aussi précieuses, à la profanation des jours mauvais, et l'apporta de Nantes à Ancenis. Dans sa visite pastorale du 7 juillet 1809, Mgr Duvoisin en reconnut l'authenticité.

Beaucoup d'endroits se disputent le chef du saint. On conserve au trésor de la cathédrale d'Arras huit fragments de ce chef. L'authenticité en a été affirmée par Mgr Parisis le 12 juillet 1860, sur la reconnaissance qu'en avait faite, à deux reprises,

Mgr de la Tour d'Auvergne en 1802 et en 1834. Cette reconnaissance s'appuyait sur l'authentique de Philippe de Caverel, abbé de Saint-Waast, relevé au 17 mars 1602 [1].

Au village de Mercin, à une lieue de Soissons, on possède la mâchoire supérieure de saint Léger. Elle avait été recueillie par de pieux fidèles lors du pillage de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons en 1793. La mâchoire inférieure, détachée par Mgr de Simonis en 1848, fut déposée dans le reliquaire du grand séminaire de Soissons. L'ancienne collégiale de Tennoy, au diocèse de Nevers, possédait au XIVe siècle le chef du martyr [2].

Quelques documents nous permettent de suivre les traces du culte de saint Léger à certains moments de l'histoire.

A Autun, on ne tarda pas à honorer la mémoire du saint martyr. A peine était-il mort, on lui élevait, vers 696, une chapelle à l'endroit présumé de l' « excécation ». Il avait en outre sa messe dès la fin du VIIe siècle, au plus tard au commencement du VIIIe, époque de la composition du Sacramentaire mérovingien d'Autun. Il y est fait mention de

1. *Le trésor sacré de la cathédrale d'Arras*, Van Drival, p. 136-139.

2. *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, M. Dellechat, 1883.

Léger comme d'un personnage à peine disparu [1].

Eberhard, petit-fils d'Adalric, plaça le monastère de Murbach sous le vocable de saint Léger au VIIIe siècle [2] et 23 églises d'Alsace lui sont actuellement dédiées.

Dès le Xe siècle, saint Léger était patron du monastère d'Ebreuil, en Auvergne. On élevait sur ses restes à Saint-Maixent une magnifique église. On ne peut énumérer les nombreuses églises érigées en son honneur en France et dans les Pays-Bas.

A Saint-Vincent de Chalon, on possède une lettre de fondation de l'autel de Saint-Léger, par Odo de Monte Morato, chanoine de Chalon, en 1287.

A la cathédrale Saint-Lazare d'Autun se trouvait une chapelle dont le cardinal Rolin fit rétablir la toiture et les verrières. Détruite en 1784, nous la retrouvons, après les travaux de 1868, formant l'abside de la nef latérale de droite.

A Notre-Dame et à Saint-Pierre de Beaune, une chapelle dédiée à saint Léger existait encore en 1774. Dans la cathédrale de Nevers, la chapelle de Saint-Léger, fondée par Jean de Bourbon, chanoine de Nevers, était située à gauche de l'ancienne en-

1. *Dictionnaire d'archéologie*, Autun.
2. Mabillon, *Anal. Bened.*, II, p. 700

trée de la grotte, près de la tour supprimée en 1790 [1].

Au diocèse d'Arras, on a conservé le souvenir de notre Saint. C'est sur les confins de ce diocèse et de celui d'Amiens, à 3 kilomètres d'Ivergny, au delà de Lucheux, que saint Léger fut martyrisé. On y bâtit une chapelle au milieu d'un vaste enclos qui porte encore le nom de Sercin. Cette chapelle subsista jusqu'à la Révolution, desservie par un religieux carme de l'abbaye de Lucheux. Sus-Saint-Léger doit son nom au pèlerinage qu'on y fit jusqu'à la Révolution. Après la Révolution, le pèlerinage fut en partie abandonné et la chapelle tomba en ruines. Elle est aujourd'hui envahie par les orties et par les ronces. La statue de saint Léger, qui s'y trouvait, fut sauvée par un habitant de Sus-Saint-Léger qui la cacha dans son fumier et, avant de mourir, la donna à l'église paroissiale où elle se trouve encore [2].

D'Arras, le culte de notre Saint s'étendit jusqu'en Flandre. C'est là que nous trouvons l'unique pèlerinage français qui ait subsisté jusqu'à nos jours. A Soxc, près Bergues, saint Léger patron de l'église

1. *Notes sur les livres liturgiques*, l. c.
2. J.-B. Joncquel, curé doyen de Saint-Nicolas de Boulogne, *La Voix de saint Nicolas*, 1er juillet 1906, p. 5.

attire encore de nos jours de nombreux pèlerins. Soxc, qui faisait partie du domaine primitif de l'abbaye bénédictine de Wormhout ou de sa succursale de Bergues, dut très probablement à saint Winoc, abbé de Wormhout, ou à un des abbés qui lui ont immédiatement succédé, la consécration de l'église à saint Léger. Au XVIIIe siècle, la dévotion au saint martyr d'Autun était très florissante. Il faisait beaucoup de miracles si nous en croyons le petit placard flamand qui donnait, à cette époque, l'ordre des cérémonies de la neuvaine. Interrompu en 1793, le pèlerinage fut repris dès le commencement du XIXe siècle et attire encore chaque année une grande affluence de tous les points de la Flandre maritime. On y vénère une relique du Saint dont on n'a pu déterminer la nature. Cette relique se trouve dans un oculus d'argent. On invoque le Saint contre la cécité et les maux d'yeux[1].

Il est à souhaiter qu'on reprenne les anciennes « solennités » en l'honneur de cet illustre évêque à Poitiers, pour remémorer les grâces et les gloires de sa translation ; à Sus-Saint-Léger, où il répandit son sang pour affirmer les droits de la justice ; à

1. *Notes et documents relatifs au culte de saint Léger vénéré à Soxc,* Abbé Flahault, 1888.

Autun dont il fut évêque durant quinze ans et qu'il protégea, en 1592, lors du siège des Gueux.

Le cardinal Pitra aurait-il eu raison de se plaindre de l'oubli dans lequel saint Léger serait tombé? Les fêtes grandioses célébrées à Autun, en 1878, à l'occasion du douzième centenaire du martyre de saint Léger lui ont donné un premier démenti. Organisées par Mgr Perraud, ces solennités furent présidées par le cardinal de Bonnechose archevêque de Rouen. On crut suivre les grandes journées de saint Léger à Autun dans le panégyrique du Saint prononcé par Mgr Mermillod; dans cette inoubliable procession qui rappelait celle du siège de 676; dans cette évocation émouvante, jetée aux échos de la vallée, en face du mont Beuvray, par la grande voix de l'évêque de Troyes, Mgr Cortet. Il interrogea tour à tour les générations de la cité éduenne leur demandant ce qu'elles avaient contemplé dans la vie de saint Léger. Et le saint martyr se fit encore entendre par la voix de ces générations qui avaient vécu de ses exemples. Au soir de ces fêtes, on remarquait, près de la sombre masse de la pierre de Couard, une petite église illuminée qui redisait en sa rustique simplicité la grandeur et la sainteté de l'évêque d'Autun.

Saint Léger a une place de choix au milieu de ces évêques qui ont « fait la France », préférant

aux honneurs et à la richesse l'exil et la prison; au bien-être et à la vie les souffrances et la mort. Ces évêques ont défendu la justice que Dieu a faite pour le bonheur des peuples.

TABLE DES MATIERES

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE)

o/c

MÊME LIBRAIRIE

Vie de saint Bernard. abbé de Clairvaux, par M. l'abbé E. Vacandard, aumônier du Lycée de Rouen. 2 vol. in-8° ornés d'un portrait de saint Bernard, d'un plan de Clairvaux, d'après dom Milley, et d'une carte des environs de Clairvaux d'après Cassini.......................... 15 fr. »

Ouvrage couronné par l'Académie française, et honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII.

— Le même ouvrage. *Quatrième édition revue et mise à jour.* 2 forts volumes in-12.......................... 8 fr. »

Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par M. Hamon. *Nouvelle édition entièrement revisée* par M. Gonthier, chanoine d'Annecy, et M. Letourneau, curé de Saint-Sulpice. 2 vol. in-8°, avec 2 héliogravures et de nombreuses illustrations.......................... 12 fr. »

Histoire de saint François d'Assise, par M. l'abbé Léon Le Monnier, curé de Saint-Ferdinand des Ternes. *Quatrième édition.* 2 vol. in-8°.......................... 12 fr. »

— Le même ouvrage. *Sixième édition.* 2 vol. in-12. 7 fr. »

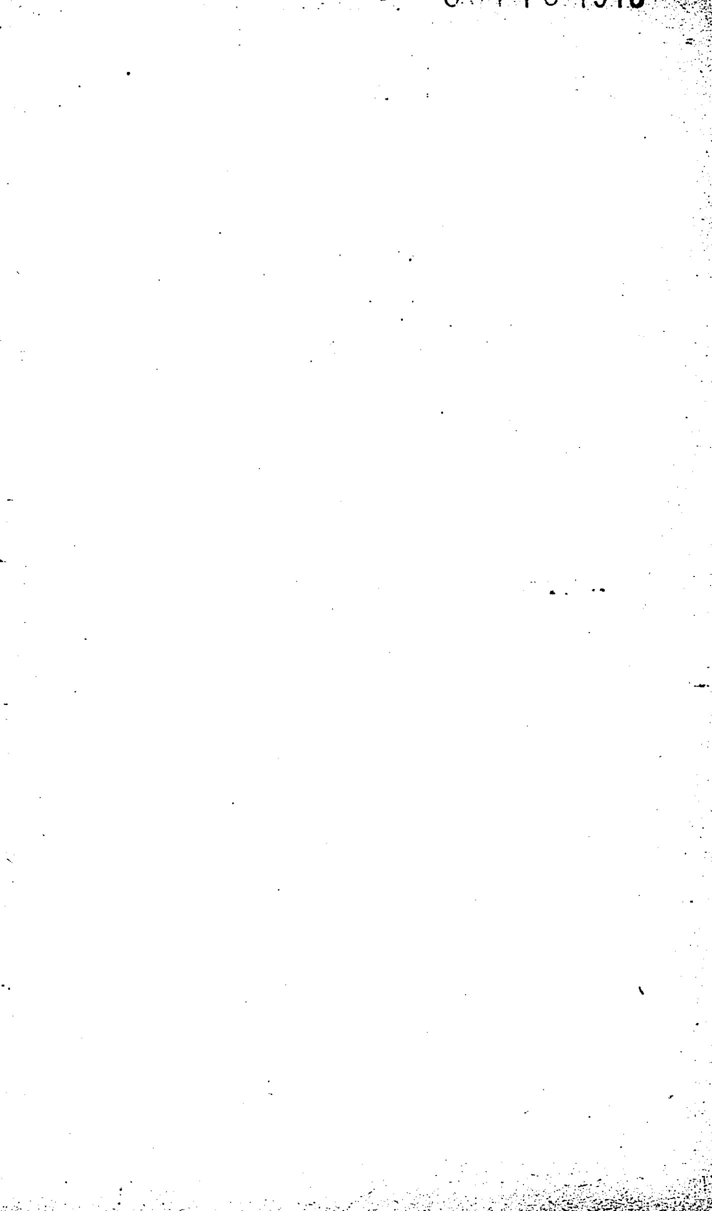
Études de critique et d'histoire religieuse. Première série : Les origines du symbole des Apôtres. — Les origines du célibat ecclésiastique. — Les élections épiscopales sous les Mérovingiens. — L'Eglise et les ordalies. — Les Papes et la Saint-Barthélemy.—La condamnation de Galilée, par M. l'abbé Vacandard, aumônier du Lycée de Rouen. *Quatrième édition revue et augmentée.* 1 vol. in-12. 3 fr. 50

— Deuxième série : L'institution formelle de l'Église par le Christ. — Les origines de la confession sacramentelle. — La question du service militaire chez les premiers chrétiens. — La question de l'âme des femmes au concile de Mâcon. — L'hérésie albigeoise au temps d'Innocent III. — La nature du pouvoir coercitif de l'Église. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12.......................... 3 fr. 50

Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684). *Étude d'histoire mérovingienne*, par M. l'abbé Vacandard, aumônier du Lycée de Rouen. 1 volume in-8°, orné d'une similigravure.......................... 6 fr. »

Questions d'histoire et d'archéologie chrétiennes : La répression de l'hérésie au moyen âge. — La morale des Albigeois. — Le *Consolamentum* ou initiation cathare. — S. Dominique a-t-il copié saint François? — Jean-Baptiste de Rossi (1822-1894). —La venue de saint Pierre à Rome. — Les reliques romaines au IXe siècle. — L'esprit de la liturgie catholique, par M. Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon. 1 volume in-12.......................... 3 fr. 50

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).




UNIVERSITY OF CHICAGO
44 889 212